VILLE DE PARIS

DEPARTEMENT DE PARIS

17e arrondissement de Paris

CENTRE DE TRI DE COLLECTE SELECTIVE DU SYCTOM DANS LA ZAC CLICHY-BATIGNOLLES

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PIECES JOINTES AU RAPPORT D'ENQUÊTE

Décembre 2016

Dossier N° E16000011/75

Marie Claire Eustache Titulaire
Gérard Radigois, suppléant

Paris, le 16 décembre 2016

Le rapport d'enquête comprend 3 documents :

DOCUMENT 1

ANALYSE ET RESUME DE L'ENQUETE

CHAPITRE 1 GENERALITES

CHAPITRE 2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

CHAPITRE 3 ANALYSE DES OBSERVATIONS

CHAPITRE 4 ANNEXES

DOCUMENT 2

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET AVIS

DOCUMENT 3 : PIECES JOINTES

DOCUMENT 3

TABLE DES MATIERES

PIECES JOINTES 7

PIECES JOINTES RELATIVES A L'ENQUETE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DU FUTUR CENTRE DE TRI PARIS XVII..... 9
PIECE JOINTE 1 : Décision du 26/08/2016 du Président du Tribunal Administratif de Paris portant désignation d'un commissaire enquêteur pour une enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter d'un futur centre de tri dans le 17e arrondissement de Paris..... 11
PIECE JOINTE 2 : Arrêté préfectoral du 21/09/2016 prescrivant l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire portant portant sur la demande d'autorisation d'exploiter d'un futur centre de tri dans le 17e arrondissement de Paris 15
PIECE JOINTE 3 : Certificats d'affichage municipaux et de Publilégal et procès-verbaux de constats d'huissiers..... 23
PIECES JOINTES 4 : Parutions légales dans les journaux 248
PIECES JOINTES 5 : Mesures de publicité complémentaires 258
PIECES JOINTES 6 : Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage et ses annexes 267

DOCUMENT 3

PIECES JOINTES

PIECES JOINTES RELATIVES A L'ENQUETE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DU FUTUR CENTRE DE TRI PARIS XVII

Le présent document rassemble l'ensemble des pièces jointes concernant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter du futur centre de tri de Paris XVII, sis 27-41 boulevard de Douaumont, déposé par la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM), futur exploitant, dont le siège social est situé 35 rue Bassano à Paris 8ème.
Ces pièces jointes sont destinées à l'autorité organisatrice de l'enquête.

Des annexes ont, par ailleurs, été jointes au document 1 présentant le rapport d'enquête. Celles-ci concernent les pièces venant compléter ce rapport, pour une compréhension exhaustive de son contenu.
Ont ainsi été jointes au rapport :

- le dépouillement exhaustif des observations et courriers déposés lors de l'enquête publique, avec leur ventilation selon les sept thématiques présentées dans ce rapport, dans le chapitre 3 ;
- et le procès verbal de synthèse que j'ai établi à l'issue de l'enquête.

PIECE JOINTE 1 : Décision du 26/08/2016 du Président du Tribunal Administratif de Paris portant désignation d'un commissaire enquêteur pour une enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter d'un futur centre de tri dans le 17e arrondissement de Paris

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

26 août 2016

N° E16000011 /75

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 17 août 2016, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet de Police demande la désignation d'une commission d'enquête enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'autorisation d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans le centre de tri de déchets de Paris 17ème 27-41 boulevard de Douaumont ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976, modifiée, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu la décision du 20 janvier 2016 par laquelle le président du tribunal administratif de Paris a donné délégation à M. Antoine Mendras, président de la 2ème section du tribunal administratif, à l'effet de signer les décisions de désignations des commissaires enquêteurs ainsi que les décisions relatives à leur indemnisation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Marie-Claire Eustache, architecte, urbaniste et programmiste, demeurant 37 avenue Félix Faure à Paris (75015) est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Gérard Radigois, géomètre expert foncier (DLPG), demeurant 54 rue du faubourg du Temple à Paris (75011) est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : La société Constructions Industrielles Méditerranée versera dans le délai de 30 jours, à la :

Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs,
15, quai Anatole France
75700 Paris 07 SP

sur le compte **n° 40031 00001 0000279168 T 64,** une provision d'un montant de 500 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de Police, à Madame Marie-Claire Eustache commissaire enquêteur titulaire, à Monsieur Gérard Radigois, commissaire enquêteur suppléant, à la société Constructions Industrielles Méditerranée et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Paris, le 26 août 2016
Pour le président empêché,
Le Président de la 2ème section.

Antoine Mendras

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recouvrée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

PIECE JOINTE 2 : Arrêté préfectoral du 21/09/2016 prescrivant l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire portant portant sur la demande d'autorisation d'exploiter d'un futur centre de tri dans le 17e arrondissement de Paris

PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
Sous-Direction de la Protection Sanitaire et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées

N° Dossier : **2016 0597** *(A)*
17ème arrondissement

ARRETE PREFECTORAL
n°DTPP-2016-947 du 21 SEP. 2016
portant ouverture d'une enquête publique au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Le Préfet de Police,

Vu le code de l'environnement ;

Vu la demande du 2 mai 2016, présentée par la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM), dont le siège social est situé 35 rue Bassano à Paris 8ème, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter sur le futur centre de tri des déchets de Paris 17ème sis 27-41 boulevard de Douaumont, une installation de tri de déchets non dangereux classable sous la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2714-1 :Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 1 000 m³ – **Autorisation**

Vu le dossier déposé le 2 mai 2016 à l'appui de la demande d'autorisation d'exploiter et notamment les études d'impact et de dangers ;

Vu le rapport de l'Unité territoriale de Paris de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE) du 12 août 2016 déclarant le caractère complet et recevable de ce dossier ;

Vu la décision du 26 août 2016, du président du Tribunal administratif de Paris par laquelle celui-ci désigne le commissaire enquêteur ;

Vu l'avis du 2 septembre 2016 de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE), en qualité d'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement, joint au dossier d'enquête ;

Après consultation du commissaire enquêteur ;

Imp. DOSTL-99-166 N 04-08

ARRÊTE

Article 1er

La demande d'autorisation susvisée sera soumise à une enquête publique, à la mairie du 17ème arrondissement de Paris, du jeudi 13 octobre au jeudi 17 novembre 2016 inclus.

Article 2

Madame Marie-Claire EUSTACHE, architecte urbaniste programmiste, est désignée commissaire enquêteur titulaire et monsieur Gérard RADIGOIS, géomètre expert foncier, commissaire enquêteur suppléant.

Article 3

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et présenter ses observations dans des registres côtés et paraphés par le commissaire enquêteur du jeudi 13 octobre au jeudi 17 novembre 2016 inclus au siège du commissaire enquêteur soit à la mairie du 17ème arrondissement - 16/20 rue des Batignolles (bureaux ouverts le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h00, le jeudi de 8h30 à 19h30 et samedi de 9h00 à 12h30), et dans les mairies où une permanence est assurée et où un dossier et un registre sont déposés, soit :

- à la mairie de Clichy-La-Garenne– 80 boulevard Jean Jaurès 92110 Clichy-La-Garenne (bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h00 à 12h00) ;
- à la mairie de Levallois-Perret – place de la République 92300 Levallois-Perret (bureaux ouverts du lundi au mercredi de 8h30 à 18h00, jeudi de 8h30 à 19h00, vendredi de 8h30 à 18h00 et le samedi de 9h30 à 12h00).

Le public pourra adresser ses observations par écrit et pendant la durée de l'enquête au commissaire enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête :

Madame le Commissaire enquêteur du Centre de tri de Paris 17ème
Mairie du 17ème arrondissement de Paris
16/20 rue des Batignolles
75017 Paris

Article 4

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie du 17ème arrondissement :

Samedi	15 octobre	2016	de	9h00 à 12h00
Lundi	17 octobre	2016	de	14h00 à 17h00
Mercredi	9 novembre	2016	de	14h00 à 17h00
Mercredi	16 novembre	2016	de	14h00 à 17h00
Jeudi	17 novembre	2016	de	16h30 à 19h30

Mairie de Clichy-La-Garenne :

Jeudi	17 novembre	2016	de	9h00 à 12h00

Mairie de Levallois-Perret :

Samedi	5 novembre	2016	de	9h30 à 12h00

Article 5

Des avis au public seront affichés quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête dans la mairie et le commissariat central du 17ème arrondissement de Paris, ainsi que dans deux communes du département des Hauts-de-Seine, à savoir Clichy-La-Garenne et Levallois-Perret.

Les certificats attestant l'accomplissement de cette formalité seront adressés au Préfet de Police à l'issue du délai d'affichage prévu par le code de l'environnement, soit du 28 septembre 2016 au 17 novembre 2016 inclus.

L'enquête sera également annoncée au moins quinze jours avant son ouverture dans deux journaux diffusés à Paris et dans les Hauts-de-Seine, soit le Parisien (édition de Paris et des Hauts-de-Seine) et les Echos. Cet avis sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux retenus.

Cet avis et le dossier de l'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront consultables sur les sites de la Préfecture de police (www.prefecturedepolice.fr.) et de la Préfecture des Hauts-de-Seine (www.hauts-de-seine.gouv.fr).

Les frais afférents à ces différentes mesures de publicité sont à la charge du demandeur.

Article 6

Au terme de l'enquête publique, les registres seront mis, sans délai, à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Article 7

Le présent arrêté sera inséré au bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, et de la préfecture de Police.

Article 8

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, cet arrêté, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site de la Préfecture de police www.prefecturedepolice.fr et à la Direction des transports et de la protection du public, 12 quai de Gesvres à PARIS 4ème.

Article 9

Des informations peuvent être demandées à la personne responsable du projet, Monsieur Marc-Henri Thimonier, chef de projet de la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) sise 35 rue Bassano à Paris 8ème – 01.30.79.03.68.

Article 10

La demande d'autorisation déposée par la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) donnera lieu à une décision d'autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement assortie du respect de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du Préfet de Police.

Article 11

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Article 12

Le Directeur des transports et de la protection du public, le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, Madame la Maire de Paris, Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, les inspecteurs de l'environnement et Madame le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à la date de sa publication et dont les voies de recours sont jointes en annexe I.

P. Le Préfet de police
et par délégation,

Le Directeur des Transports
et de la Protection du Public

Jean BENET

Annexe I à l'Arrêté préfectoral n°DTPP-2016_947 du 21 SEP. 2016

Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible dans un délai de 2 mois à compter de sa publication en application de l'article 11 du présent arrêté :

soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP

ou de former un RECOURS HIÉRARCHIQUE
auprès du Ministre de l'Intérieur
Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS

soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX
le Tribunal Administratif de Paris
7, rue de Jouy - 75181 PARIS CEDEX 04

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIÉRARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux qui s'exerce pour contester la LÉGALITÉ de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique relative à ce non-respect.

PIECE JOINTE 3 : Certificats d'affichage municipaux et de Publilégal et procès-verbaux de constats d'huissiers

CERTIFICAT
A NOUS RETOURNER
A la fin de l'enquête
Daté et signé à l'aide de l'enveloppe jointe
Merci

V/Réf. : Enquête Publique I.C
CNIM-INSTALLATION DE TRI DE DECHETS A PARIS 17

N/Réf : EP 16/255

CERTIFICAT D'AFFICHAGE FINAL

Je soussigné : .....Monsieur Rémi MUZEAU .....

Maire ou qualité de la personne signataire.....

de la MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

Certifie qu'il a été apposé dans les panneaux d'affichage administratif de la Mairie, à la vue du public, en application des dispositions légales et réglementaires, une affiche informant le public de :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27-41 boulevard de Douaumont à Paris 17ème

Cette affiche a été apposée du : **28/09/2016 au plus tard**

au : **17/11/2016 inclus.**

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de servir et valoir ce que de droit.

Fait à CLICHY-LA-GARENNE, le : **.....07/12/2016.....**

CACHET DE LA MAIRIE
(obligatoire)

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE 92 ★ 36 ★ 10

SIGNATURE

CERTIFICAT
A NOUS RETOURNER
A la fin de l'enquête
Daté et signé à l'aide de l'enveloppe jointe
Merci

V/Réf. : Enquête Publique I.C
CNIM-INSTALLATION DE TRI DE DECHETS A PARIS 17

N/Réf : EP 16/255

CERTIFICAT D'AFFICHAGE FINAL

La Directrice Générale Adjointe

Je soussigné : Léonor CORTES

Qualité de la personne signataire

de la MAIRIE DE PARIS 17

Certifie qu'il a été apposé dans les panneaux d'affichage administratif de la Mairie, à la vue du public, en application des dispositions légales et réglementaires, une affiche informant le public de :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27-41 boulevard de Douaumont à Paris 17ème

Cette affiche a été apposée du : **28/09/2016 au plus tard**

au : **17/11/2016 inclus.**

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de servir et valoir ce que de droit.

Fait à PARIS 17, le : 18 NOV. 2016

Pour le Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17e arrdt.
SIGNATURE
Léonor CORTES

CACHET DE LA MAIRIE
(obligatoire)

MAIRIE DE PARIS
Mairie du XVIIè Arrondissement
16 à 20 rue des Batignolles
75840 PARIS Cedex 17
Tél.: 01 44 69 17 45

CERTIFICAT
A NOUS RETOURNER
A la fin de l'enquête
Daté et signé à l'aide de l'enveloppe jointe
Merci

V/Réf. : Enquête Publique I.C
CNIM-INSTALLATION DE TRI DE DECHETS A PARIS 17

N/Réf : EP 16/255

CERTIFICAT D'AFFICHAGE FINAL

Je soussigné e Sophie DESCHIENS

Maire ou qualité de la personne signataire Adjoint au Maire

de la MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET

Certifie qu'il a été apposé dans les panneaux d'affichage administratif de la Mairie, à la vue du public, en application des dispositions légales et réglementaires, une affiche informant le public de :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27-41 boulevard de Douaumont à Paris 17ème

Cette affiche a été apposée du : **28/09/2016 au plus tard**

au : **17/11/2016 inclus.**

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de servir et valoir ce que de droit.

Fait à LEVALLOIS-PERRET, le 18 NOV. 2016

CACHET DE LA MAIRIE
(obligatoire)

MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET (Hauts-de-Seine)

SIGNATURE
Sophie DESCHIENS

Adjoint au Maire délégué à la Voirie,
aux Espaces Verts, à l'Environnement,
et aux Bâtiments Municipaux,
Conseiller Territorial de Paris Ouest La Défense
Conseiller Régional d'Ile-de-France

publilégal®
AFFICHER - PUBLIER - COMMUNIQUER

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné : Aymeric de FRANCE de TERSANT

de : **PUBLILEGAL**
23, rue des Jeûneurs - 75002 PARIS

Certifie avoir fait apposer les affiches relatives à l'opération :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27-41 boulevard de Douaumont à Paris 17ème

Cette affiche a été apposée du : **27/09/2016**

au : **17/11/2016 inclus.**

Suivant les modalités rappelées sur le descriptif en annexe.

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de servir et valoir ce que de droit.

Fait à PARIS, le : 7 décembre 2016

Pour la SAS Publilégal
Le Président

Siège social - Direction :
23 rue des Jeûneurs
75002 Paris

Établissement secondaire :
3 rue de l'Hôtel de Ville
95300 Pontoise

Tél. : 01 42 96 09 43
Fax : 01 42 61 54 38
info@publilegal.fr

www.publilegal.fr

Publilégal SAS au capital de 206 310 euros - RCS Paris B - Siret siège social : 562 091 611 00037
Siret établissement secondaire : 562 091 611 00045 - Code APE 7311 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR73562091611

75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 1 - 41 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 2 - AVENUE DE LA PORTE D'ASNIERES angle boulevard du Fort de vaux

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 3 - 8-20 AVENUE DE LA PORTE D'ASNIERES

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 4 - Avenue de la porte de Clichy

Support : Autre

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 5 - 187 Avenue de Clichy

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 6 - 2 RUE PHILIBERT DELORME boulevard Péreire

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 7 - place Wagram

Support : Autre

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 8 - 1 RUE JULIETTE LAMBER angle boulevard Pereire nord

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 9 - 5 BOULEVARD PEREIRE angle rue Cardinet

Support : Panneau direction

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 10 - MAISON DU PROJET - 155 BIS RUE CARDINET

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 11 - 118 rue saussure

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 12 - 106 boulevard Bessières

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 13 - 75 RUE JOUFFROY D'ABBANS angle avenue de Villiers

Support : Panneau direction

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 14 - 15 PLACE DU GENERAL CATROUX

Support : Panneau direction

Descriptif



75018 - PARIS - POINT 15 - 86 AVENUE DE SAINT-OUEN angle rue Guy moquet

Support : Lampadaire

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 16 - Rue Victor Hugo angle rue Jean-Jaurès

Support : Autre

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 17 - 54 RUE JEAN JAURES

Support : Signalisation

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 18 - 8 RUE DU PRESIDENT WILSON

Support : Autre

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 19 - Rue Anatole France angle rue Louise Michel

Support : Autre

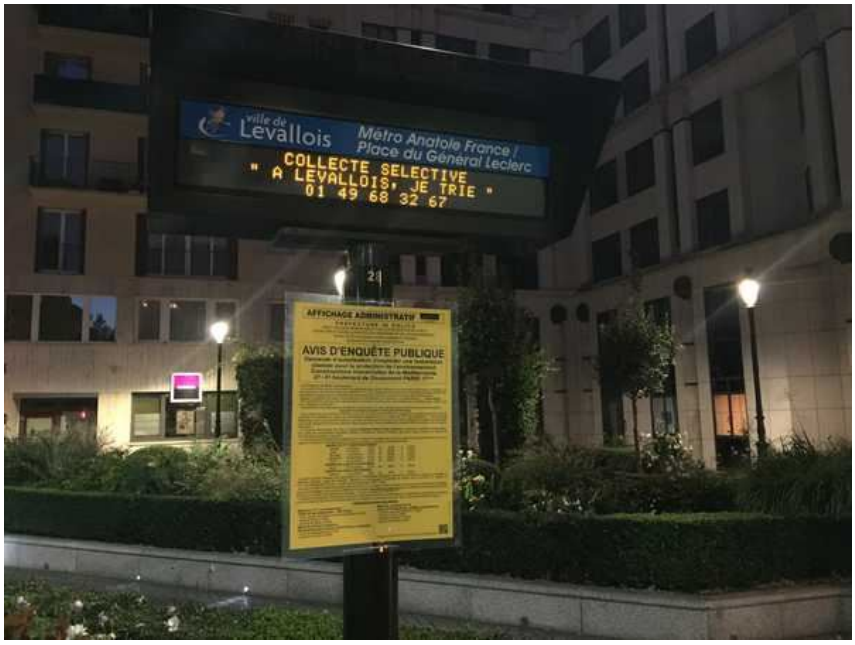
Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 20 - place du Général Leclerc

Support : Autre

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 21 - boulevard Jean-Jaurès angle porte de Clichy

Support : Lampadaire

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 22 - Rue des cailloux angle rue chance milly

Support : Signalisation

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 23 - Face aux 52 rues chance milly

Support : Signalisation

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 24 - boulevard Jean-Jaurès angle rue Henri Barbusse

Support : Panneau direction

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 25 - boulevard Victor Hugo angle boulevard du Général Leclerc

Support : Panneau direction

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 26 - 41 boulevard douaumont

Support : Grille

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 27 - 37 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 28 - 41 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Grille

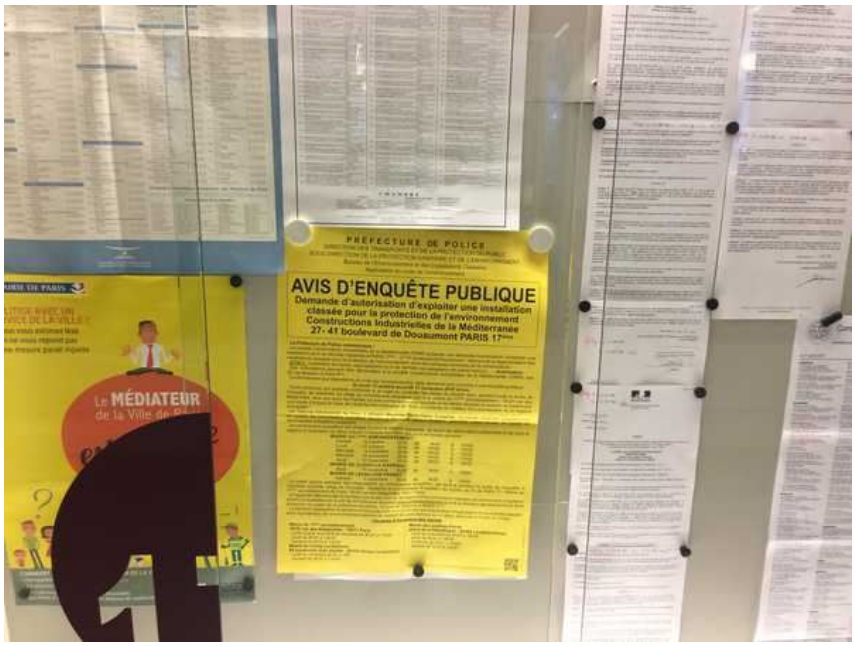
Descriptif



75017 - PARIS - MAIRIE - 16-20 RUE DES BATIGNOLLES

Support :

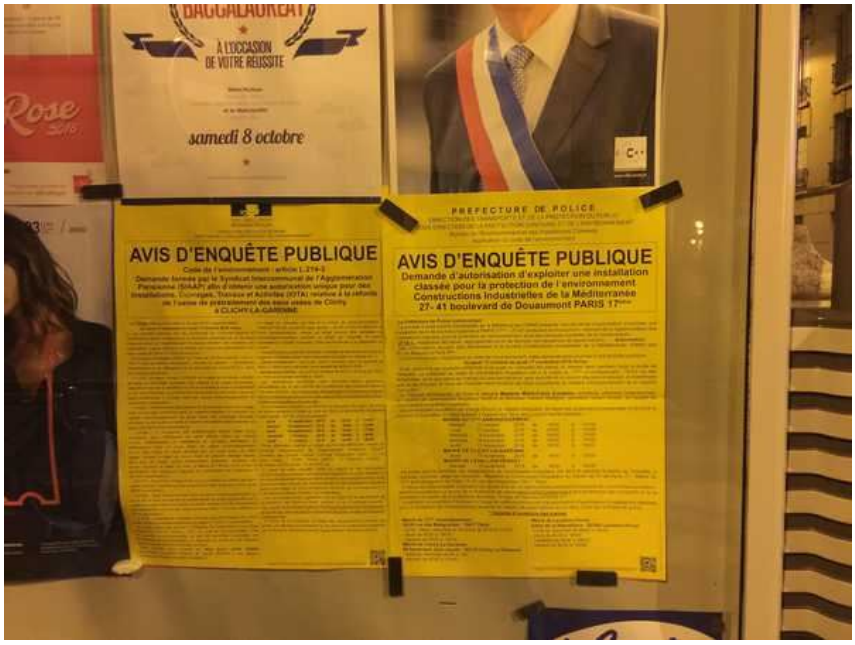
Descriptif



92110 - CLICHY-LA-GARENNE - MAIRIE - 80 BOULEVARD JEAN JAURES

Support :

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - MAIRIE - PLACE DE LA REPUBLIQUE

Support :

Descriptif



Opération	Début	Fin
MISE EN PLACE	27/09/2016	27/09/2016
PREMIER CONTROLE	13/10/2016	13/10/2016
DEUXIEME CONTROLE	25/10/2016	25/10/2016
TROISIEME CONTROLE	08/11/2016	08/11/2016
QUATRIEME CONTROLE	16/11/2016	16/11/2016
CONTROLE FINAL ET DEPOSE	18/11/2016	18/11/2016

Mairie lieu d'affichage

75017 - PARIS - MAIRIE - 16-20 RUE DES BATIGNOLLES

92110 - CLICHY-LA-GARENNE - MAIRIE - 80 BOULEVARD JEAN JAURES

92300 - LEVALLOIS-PERRET - MAIRIE - PLACE DE LA REPUBLIQUE

Support : Panneau direction

75018 - PARIS - POINT 15 - 86 AVENUE DE SAINT-OUEN angle rue Guy moquet

Support : Lampadaire

92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 16 - Rue Victor Hugo angle rue Jean-Jaurès

Support : Autre

92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 17 - 54 RUE JEAN JAURES

Support : Signalisation

92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 18 - 8 RUE DU PRESIDENT WILSON

Support : Autre

92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 19 - Rue Anatole France angle rue Louise Michel

Support : Autre

92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 20 - place du Général Leclerc

Support : Autre

92110 - CLICHY - POINT 21 - boulevard Jean-Jaurès angle porte de Clichy

Support : Lampadaire

92110 - CLICHY - POINT 22 - Rue des cailloux angle rue chance milly

Support : Signalisation

92110 - CLICHY - POINT 23 - Face aux 52 rues chance milly

Support : Signalisation

92110 - CLICHY - POINT 24 - boulevard Jean-Jaurès angle rue Henri Barbusse

Support : Panneau direction

92110 - CLICHY - POINT 25 - boulevard Victor Hugo angle boulevard du Général Leclerc

Support : Panneau direction

75017 - PARIS - POINT 26 - 41 boulevard douaumont

Support : Grille

75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 27 - 37 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Lampadaire

75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 28 - 41 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Grille

Point sur site

75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 1 - 41 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Signalisation

75017 - PARIS - POINT 2 - AVENUE DE LA PORTE D'ASNIERES angle boulevard du Fort de vaux

Support : Signalisation

75017 - PARIS - POINT 3 - 8-20 AVENUE DE LA PORTE D'ASNIERES

Support : Lampadaire

75017 - PARIS - POINT 4 - Avenue de la porte de Clichy

Support : Autre

75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 5 - 187 Avenue de Clichy

Support : Signalisation

75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 6 - 2 RUE PHILIBERT DELORME boulevard Péreire

Support : Lampadaire

75017 - PARIS - POINT 7 - place Wagram

Support : Autre

75017 - PARIS - POINT 8 - 1 RUE JULIETTE LAMBER angle boulevard Pereire nord

Support : Signalisation

75017 - PARIS - POINT 9 - 5 BOULEVARD PEREIRE angle rue Cardinet

Support : Panneau direction

75017 - PARIS - POINT 10 - MAISON DU PROJET - 155 BIS RUE CARDINET

Support : Signalisation

75017 - PARIS - POINT 11 - 118 rue saussure

Support : Lampadaire

75017 - PARIS - POINT 12 - 106 boulevard Bessières

Support : Lampadaire

75017 - PARIS - POINT 13 - 75 RUE JOUFFROY D'ABBANS angle avenue de Villiers

Support : Panneau direction

75017 - PARIS - POINT 14 - 15 PLACE DU GENERAL CATROUX

75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 1 - 41 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Signalisation

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS - POINT 2 - AVENUE DE LA PORTE D'ASNIERES angle boulevard du Fort de vaux

Support : Signalisation

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS - POINT 3 - 8-20 AVENUE DE LA PORTE D'ASNIERES

Support : Lampadaire

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS - POINT 4 - Avenue de la porte de Clichy

Support : Autre

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 5 - 187 Avenue de Clichy

Support : Signalisation

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 6 - 2 RUE PHILIBERT DELORME boulevard Péreire

Support : Lampadaire

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS - POINT 7 - place Wagram

Support : Autre

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS - POINT 8 - 1 RUE JULIETTE LAMBER angle boulevard Pereire nord

Support : Signalisation

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS - POINT 9 - 5 BOULEVARD PEREIRE angle rue Cardinet

Support : Panneau direction

Descriptif

Affiche disparue

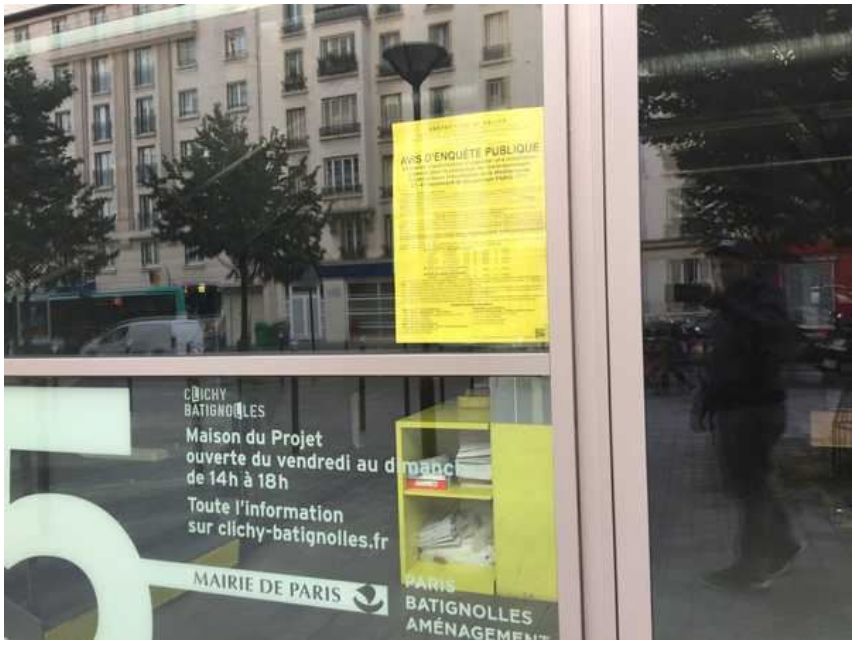


75017 - PARIS - POINT 10 - MAISON DU PROJET - 155 BIS RUE CARDINET

Support : Signalisation

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS - POINT 11 - 118 rue saussure

Support : Lampadaire

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS - POINT 12 - 106 boulevard Bessières

Support : Lampadaire

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS - POINT 13 - 75 RUE JOUFFROY D'ABBANS angle avenue de Villiers

Support : Panneau direction

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS - POINT 14 - 15 PLACE DU GENERAL CATROUX

Support : Panneau direction

Descriptif

Affiche disparue



75018 - PARIS - POINT 15 - 86 AVENUE DE SAINT-OUEN angle rue Guy moquet

Support : Lampadaire

Descriptif

Affiche disparue



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 16 - Rue Victor Hugo angle rue Jean-Jaurès

Support : Autre

Descriptif

Affiche disparue



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 17 - 54 RUE JEAN JAURES

Support : Signalisation

Descriptif

Affiche disparue



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 18 - 8 RUE DU PRESIDENT WILSON

Support : Autre

Descriptif

Affiche disparue



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 19 - Rue Anatole France angle rue Louise Michel

Support : Autre

Descriptif

Affiche disparue



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 20 - place du Général Leclerc

Support : Autre

Descriptif

Affiche disparue



92110 - CLICHY - POINT 21 - boulevard Jean-Jaurès angle porte de Clichy

Support : Lampadaire

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 22 - Rue des cailloux angle rue chance milly

Support : Signalisation

Descriptif

Affiche disparue



92110 - CLICHY - POINT 23 - Face aux 52 rues chance milly

Support : Signalisation

Descriptif

Affiche disparue



92110 - CLICHY - POINT 24 - boulevard Jean-Jaurès angle rue Henri Barbusse

Support : Panneau direction

Descriptif

Affiche disparue



Affiche remplacée



92110 - CLICHY - POINT 25 - boulevard Victor Hugo angle boulevard du Général Leclerc

Support : Panneau direction

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS - POINT 26 - 41 boulevard douaumont

Support : Grille

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 27 - 37 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Lampadaire

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 28 - 41 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Grille

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS - MAIRIE - 16-20 RUE DES BATIGNOLLES

Support :

Descriptif

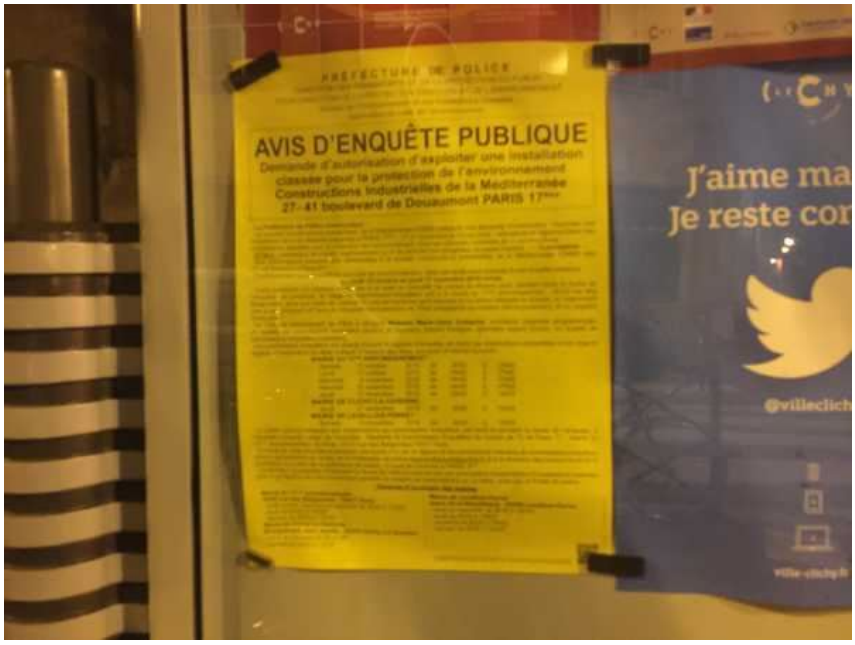
Affiche disparue



92110 - CLICHY-LA-GARENNE - MAIRIE - 80 BOULEVARD JEAN JAURES

Support :

Descriptif

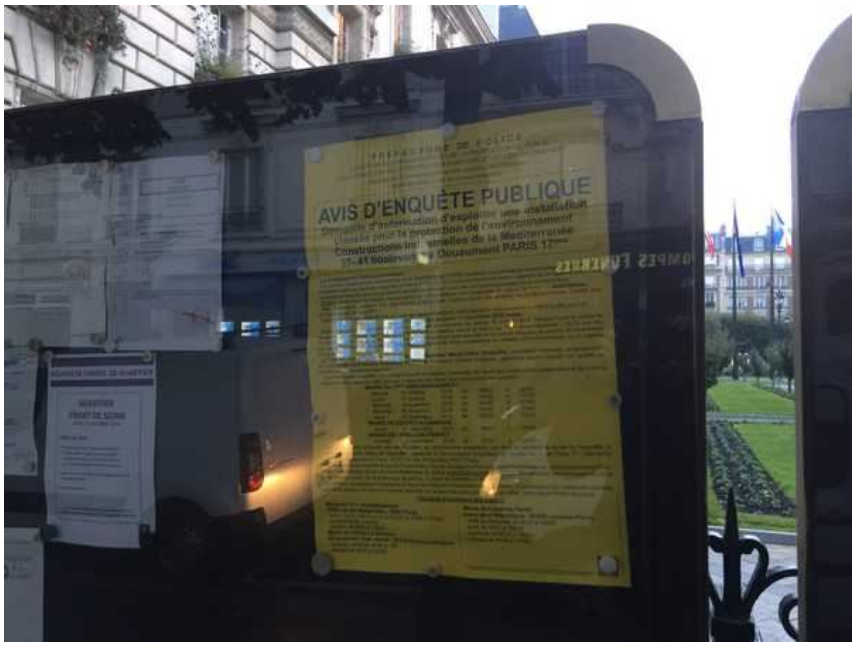


92300 - LEVALLOIS-PERRET - MAIRIE - PLACE DE LA REPUBLIQUE

Support :

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 1 - 41 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Signalisation

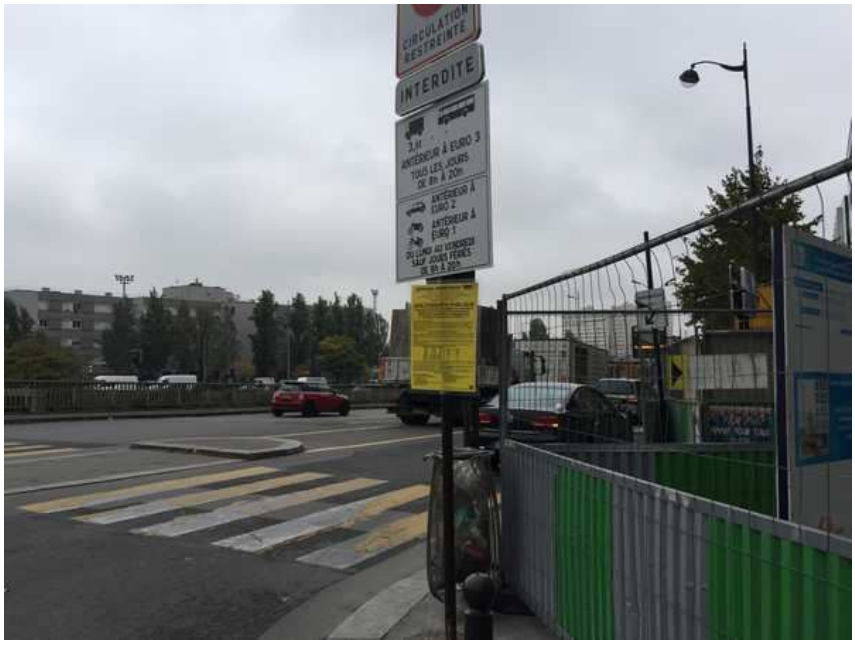
Descriptif



75017 - PARIS - POINT 2 - AVENUE DE LA PORTE D'ASNIERES angle boulevard du Fort de vaux

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 3 - 8-20 AVENUE DE LA PORTE D'ASNIERES

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 4 - Avenue de la porte de Clichy

Support : Autre

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 5 - 187 Avenue de Clichy

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 6 - 2 RUE PHILIBERT DELORME boulevard Péreire

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 7 - place Wagram

Support : Autre

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 8 - 1 RUE JULIETTE LAMBER angle boulevard Pereire nord

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 9 - 5 BOULEVARD PEREIRE angle rue Cardinet

Support : Panneau direction

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 10 - MAISON DU PROJET - 155 BIS RUE CARDINET

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 11 - 118 rue saussure

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 12 - 106 boulevard Bessières

Support : Lampadaire

Descriptif





75017 - PARIS - POINT 13 - 75 RUE JOUFFROY D'ABBANS angle avenue de Villiers

Support : Panneau direction

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 14 - 15 PLACE DU GENERAL CATROUX

Support : Panneau direction

Descriptif



75018 - PARIS - POINT 15 - 86 AVENUE DE SAINT-OUEN angle rue Guy moquet

Support : Lampadaire

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 16 - Rue Victor Hugo angle rue Jean-Jaurès

Support : Autre

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 17 - 54 RUE JEAN JAURES

Support : Signalisation

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 18 - 8 RUE DU PRESIDENT WILSON

Support : Autre

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 19 - Rue Anatole France angle rue Louise Michel

Support : Autre

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 20 - place du Général Leclerc

Support : Autre

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 21 - boulevard Jean-Jaurès angle porte de Clichy

Support : Lampadaire

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 22 - Rue des cailloux angle rue chance milly

Support : Signalisation

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 23 - Face aux 52 rues chance milly

Support : Signalisation

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 24 - boulevard Jean-Jaurès angle rue Henri Barbusse

Support : Panneau direction

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 25 - boulevard Victor Hugo angle boulevard du Général Leclerc

Support : Panneau direction

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 26 - 41 boulevard douaumont

Support : Grille

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 27 - 37 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 28 - 41 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Grille

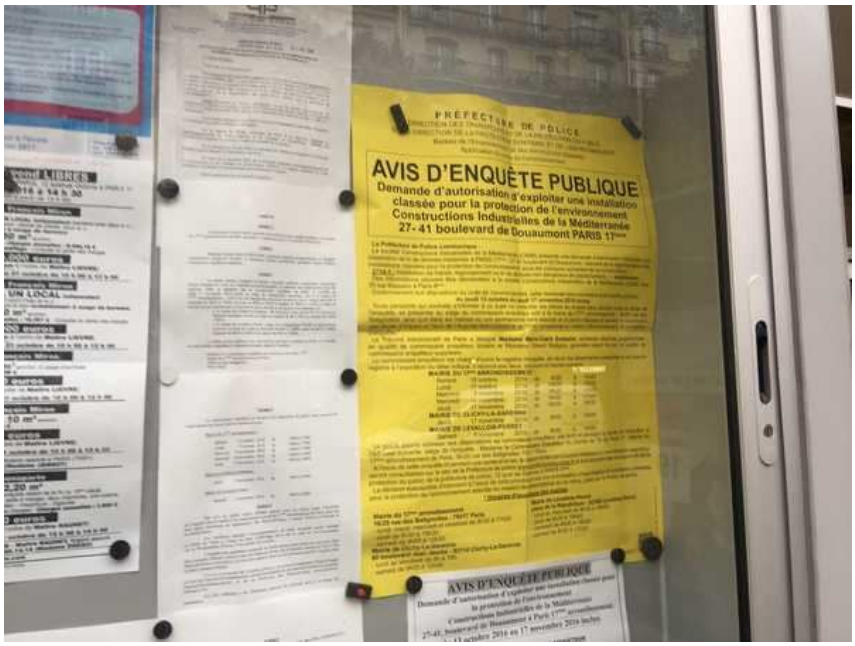
Descriptif



75017 - PARIS - MAIRIE - 16-20 RUE DES BATIGNOLLES

Support :

Descriptif



92110 - CLICHY-LA-GARENNE - MAIRIE - 80 BOULEVARD JEAN JAURES

Support :

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - MAIRIE - PLACE DE LA REPUBLIQUE

Support :

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 1 - 41 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 2 - AVENUE DE LA PORTE D'ASNIERES angle boulevard du Fort de vaux

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 3 - 8-20 AVENUE DE LA PORTE D'ASNIERES

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 4 - Avenue de la porte de Clichy

Support : Autre

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 5 - 187 Avenue de Clichy

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 6 - 2 RUE PHILIBERT DELORME boulevard Péreire

Support : Lampadaire

Descriptif

Affiche disparue



Affiche remplacée



75017 - PARIS - POINT 7 - place Wagram

Support : Autre

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 8 - 1 RUE JULIETTE LAMBER angle boulevard Pereire nord

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 9 - 5 BOULEVARD PEREIRE angle rue Cardinet

Support : Panneau direction

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 10 - MAISON DU PROJET - 155 BIS RUE CARDINET

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 11 - 118 rue saussure

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 12 - 106 boulevard Bessières

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 13 - 75 RUE JOUFFROY D'ABBANS angle avenue de Villiers

Support : Panneau direction

Descriptif

Affiche disparue



75017 - PARIS - POINT 14 - 15 PLACE DU GENERAL CATROUX

Support : Panneau direction

Descriptif

Affiche disparue



75018 - PARIS - POINT 15 - 86 AVENUE DE SAINT-OUEN angle rue Guy moquet

Support : Lampadaire

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 16 - Rue Victor Hugo angle rue Jean-Jaurès

Support : Autre

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 17 - 54 RUE JEAN JAURES

Support : Signalisation

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 18 - 8 RUE DU PRESIDENT WILSON

Support : Autre

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 19 - Rue Anatole France angle rue Louise Michel

Support : Autre

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 20 - place du Général Leclerc

Support : Autre

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 21 - boulevard Jean-Jaurès angle porte de Clichy

Support : Lampadaire

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 22 - Rue des cailloux angle rue chance milly

Support : Signalisation

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 23 - Face aux 52 rues chance milly

Support : Signalisation

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 24 - boulevard Jean-Jaurès angle rue Henri Barbusse

Support : Panneau direction

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 25 - boulevard Victor Hugo angle boulevard du Général Leclerc

Support : Panneau direction

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 26 - 41 boulevard douaumont

Support : Grille

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 27 - 37 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 28 - 41 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Grille

Descriptif



75017 - PARIS - MAIRIE - 16-20 RUE DES BATIGNOLLES

Support :

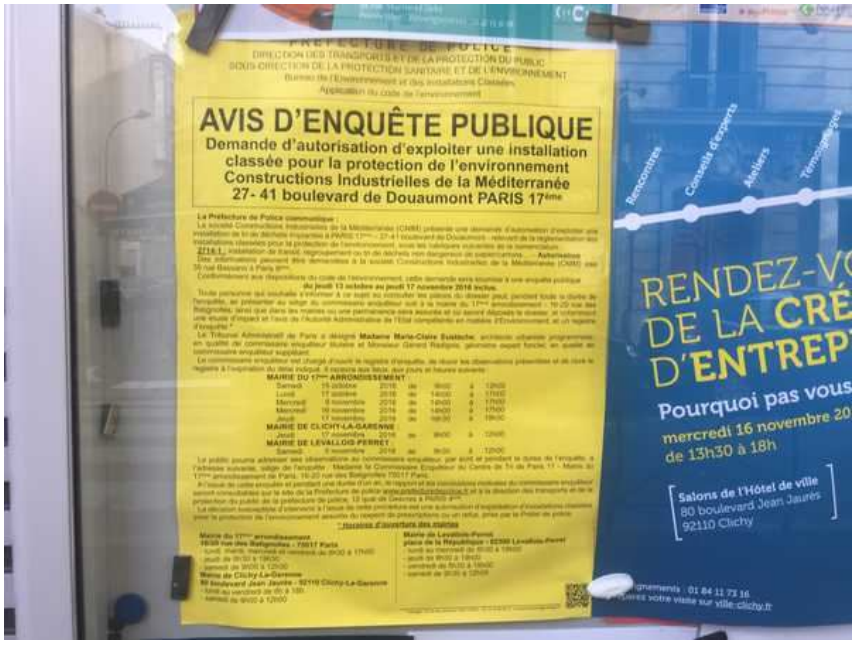
Descriptif



92110 - CLICHY-LA-GARENNE - MAIRIE - 80 BOULEVARD JEAN JAURES

Support :

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - MAIRIE - PLACE DE LA REPUBLIQUE

Support :

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 1 - 41 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 2 - AVENUE DE LA PORTE D'ASNIERES angle boulevard du Fort de vaux

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 3 - 8-20 AVENUE DE LA PORTE D'ASNIERES

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 4 - Avenue de la porte de Clichy

Support : Autre

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 5 - 187 Avenue de Clichy

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 6 - 2 RUE PHILIBERT DELORME boulevard Péreire

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 7 - place Wagram

Support : Autre

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 8 - 1 RUE JULIETTE LAMBER angle boulevard Pereire nord

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 9 - 5 BOULEVARD PEREIRE angle rue Cardinet

Support : Panneau direction

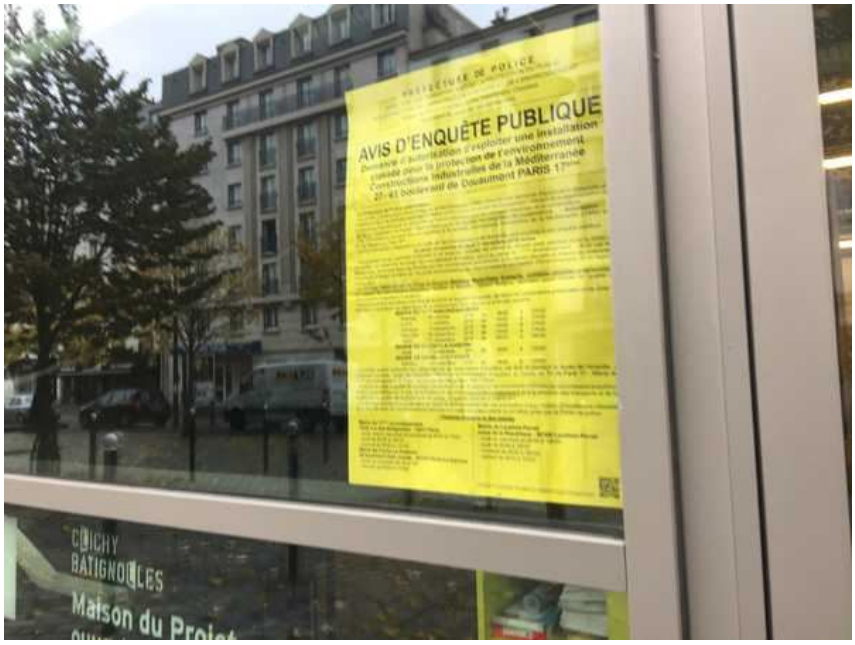
Descriptif



75017 - PARIS - POINT 10 - MAISON DU PROJET - 155 BIS RUE CARDINET

Support : Signalisation

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 11 - 118 rue saussure

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 12 - 106 boulevard Bessières

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 13 - 75 RUE JOUFFROY D'ABBANS angle avenue de Villiers

Support : Panneau direction

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 14 - 15 PLACE DU GENERAL CATROUX

Support : Panneau direction

Descriptif



75018 - PARIS - POINT 15 - 86 AVENUE DE SAINT-OUEN angle rue Guy moquet

Support : Lampadaire

Descriptif

Affiche disparue



Affiche remplacée



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 16 - Rue Victor Hugo angle rue Jean-Jaurès

Support : Autre

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 17 - 54 RUE JEAN JAURES

Support : Signalisation

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 18 - 8 RUE DU PRESIDENT WILSON

Support : Autre

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 19 - Rue Anatole France angle rue Louise Michel

Support : Autre

Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 20 - place du Général Leclerc

Support : Autre

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 21 - boulevard Jean-Jaurès angle porte de Clichy

Support : Lampadaire

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 22 - Rue des cailloux angle rue chance milly

Support : Signalisation

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 23 - Face aux 52 rues chance milly

Support : Signalisation

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 24 - boulevard Jean-Jaurès angle rue Henri Barbusse

Support : Panneau direction

Descriptif



92110 - CLICHY - POINT 25 - boulevard Victor Hugo angle boulevard du Général Leclerc

Support : Panneau direction

Descriptif



75017 - PARIS - POINT 26 - 41 boulevard douaumont

Support : Grille

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 27 - 37 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Lampadaire

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 28 - 41 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Grille

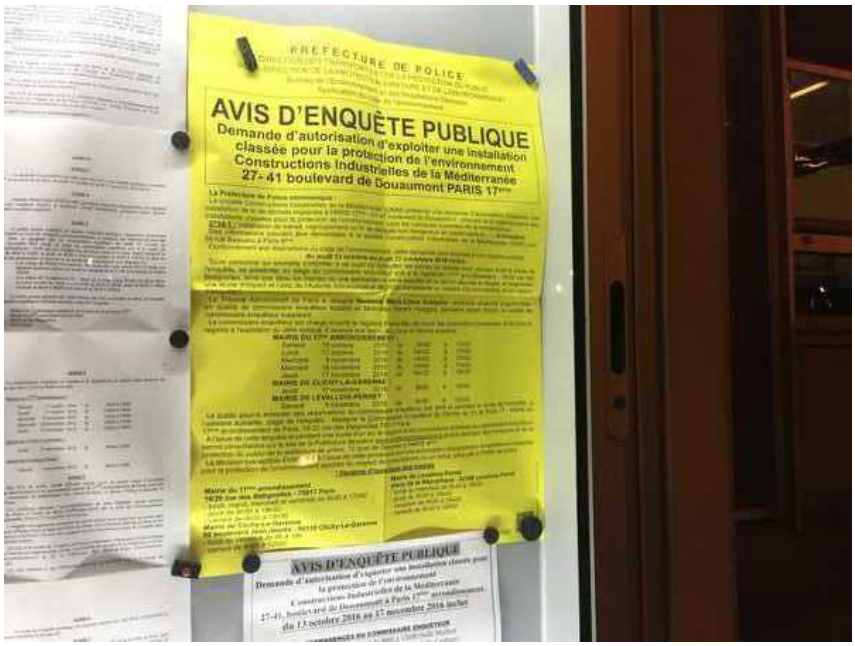
Descriptif



75017 - PARIS - MAIRIE - 16-20 RUE DES BATIGNOLLES

Support :

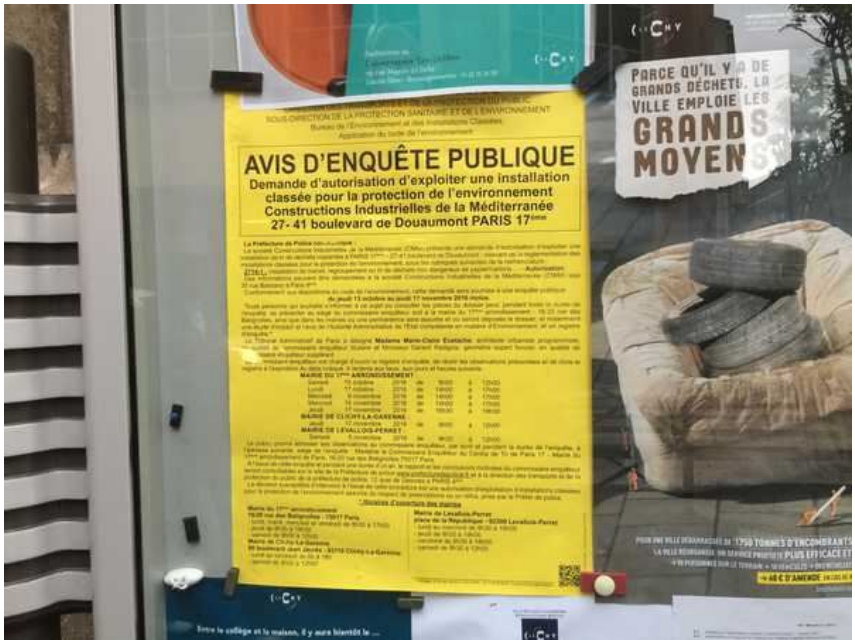
Descriptif



92110 - CLICHY-LA-GARENNE - MAIRIE - 80 BOULEVARD JEAN JAURES

Support :

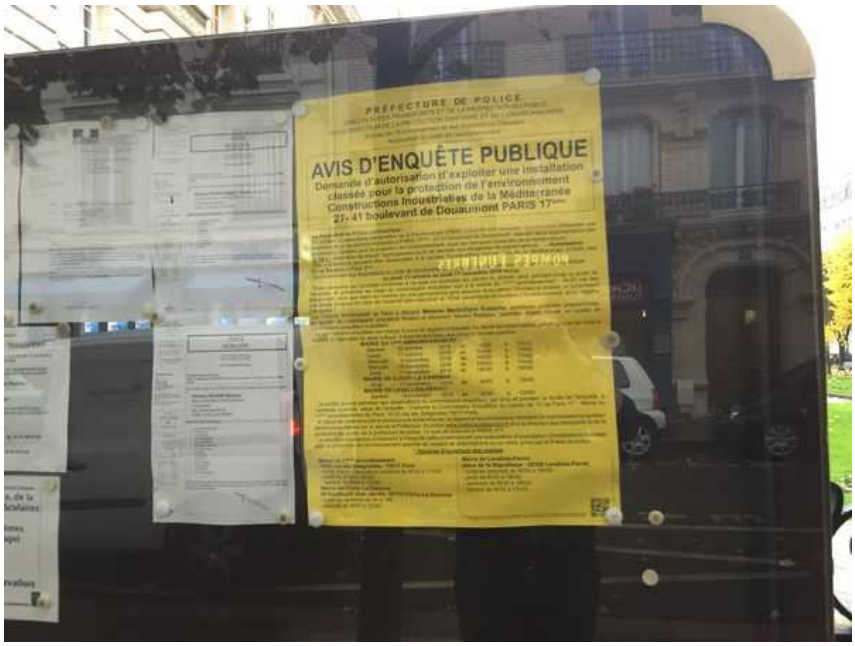
Descriptif



92300 - LEVALLOIS-PERRET - MAIRIE - PLACE DE LA REPUBLIQUE

Support :

Descriptif



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 1 - 41 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Signalisation

Descriptif

Avant dépose



Après dépose

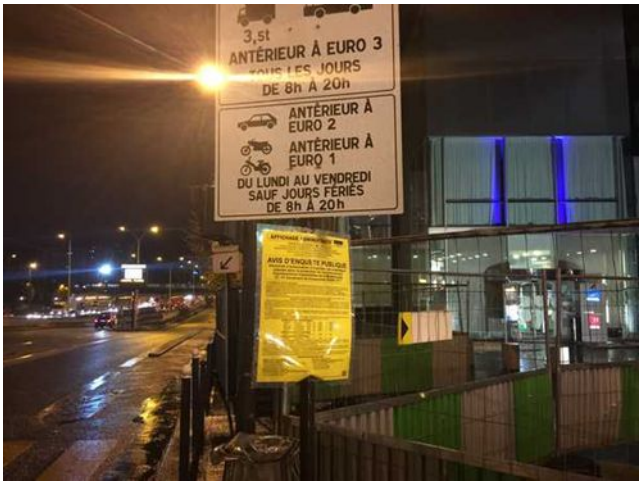


75017 - PARIS - POINT 2 - AVENUE DE LA PORTE D'ASNIERES angle boulevard du Fort de vaux

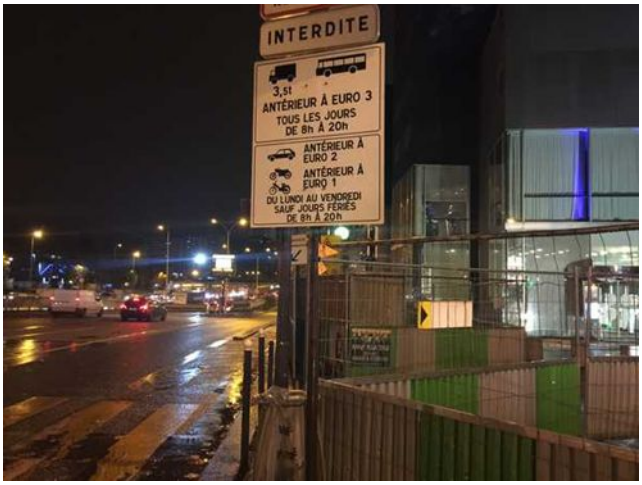
Support : Signalisation

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



75017 - PARIS - POINT 3 - 8-20 AVENUE DE LA PORTE D'ASNIERES

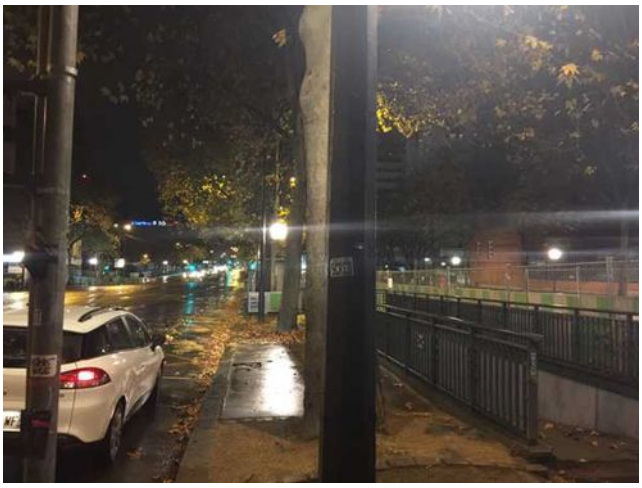
Support : Lampadaire

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



75017 - PARIS - POINT 4 - Avenue de la porte de Clichy

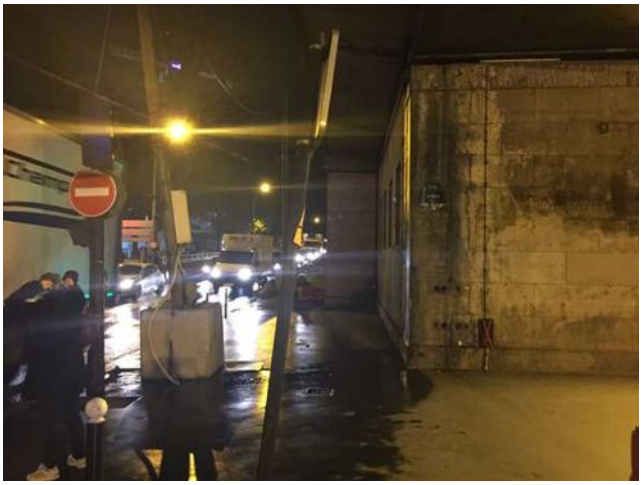
Support : Autre

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 5 - 187 Avenue de Clichy

Support : Signalisation

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 6 - 2 RUE PHILIBERT DELORME boulevard Péreire

Support : Lampadaire

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



75017 - PARIS - POINT 7 - place Wagram

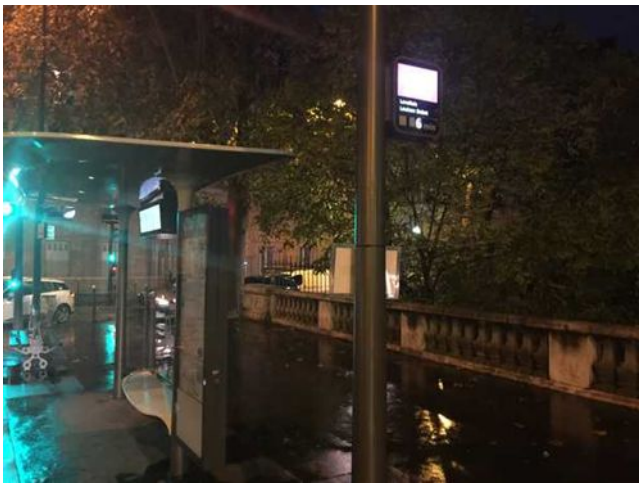
Support : Autre

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



75017 - PARIS - POINT 8 - 1 RUE JULIETTE LAMBER angle boulevard Pereire nord

Support : Signalisation

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



75017 - PARIS - POINT 9 - 5 BOULEVARD PEREIRE angle rue Cardinet

Support : Panneau direction

Descriptif

Avant dépose



Après dépose

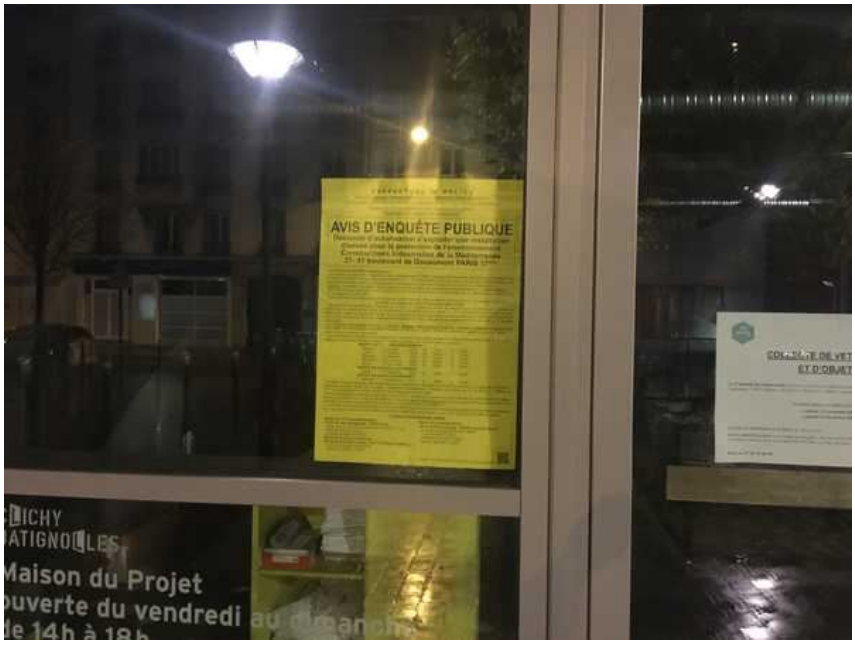


75017 - PARIS - POINT 10 - MAISON DU PROJET - 155 BIS RUE CARDINET

Support : Signalisation

Descriptif

Avant dépose



75017 - PARIS - POINT 11 - 118 rue saussure

Support : Lampadaire

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



75017 - PARIS - POINT 12 - 106 boulevard Bessières

Support : Lampadaire

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



75017 - PARIS - POINT 13 - 75 RUE JOUFFROY D'ABBANS angle avenue de Villiers

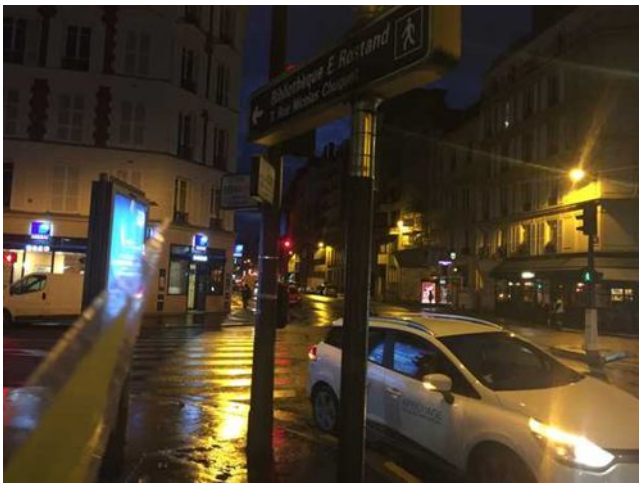
Support : Panneau direction

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



75017 - PARIS - POINT 14 - 15 PLACE DU GENERAL CATROUX

Support : Panneau direction

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



75018 - PARIS - POINT 15 - 86 AVENUE DE SAINT-OUEN angle rue Guy moquet

Support : Lampadaire

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 16 - Rue Victor Hugo angle rue Jean-Jaurès

Support : Autre

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 17 - 54 RUE JEAN JAURES

Support : Signalisation

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 18 - 8 RUE DU PRESIDENT WILSON

Support : Autre

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 19 - Rue Anatole France angle rue Louise Michel

Support : Autre

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



92300 - LEVALLOIS-PERRET - POINT 20 - place du Général Leclerc

Support : Autre

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



92110 - CLICHY - POINT 21 - boulevard Jean-Jaurès angle porte de Clichy

Support : Lampadaire

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



92110 - CLICHY - POINT 22 - Rue des cailloux angle rue chance milly

Support : Signalisation

Descriptif

Affiche disparue



92110 - CLICHY - POINT 23 - Face aux 52 rues chance milly

Support : Signalisation

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



92110 - CLICHY - POINT 24 - boulevard Jean-Jaurès angle rue Henri Barbusse

Support : Panneau direction

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



92110 - CLICHY - POINT 25 - boulevard Victor Hugo angle boulevard du Général Leclerc

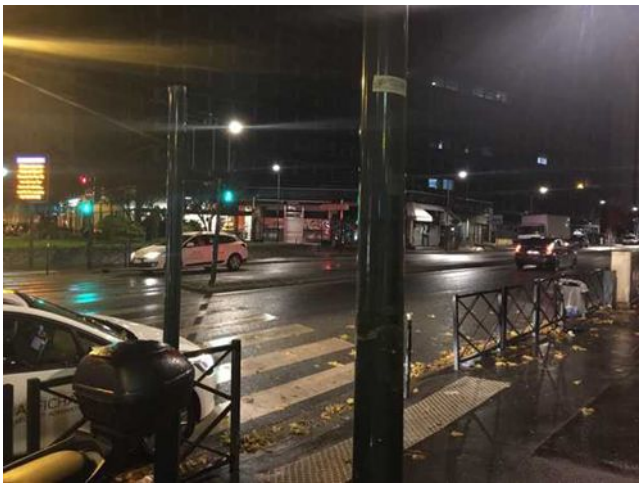
Support : Panneau direction

Descriptif

Avant dépose



Après dépose

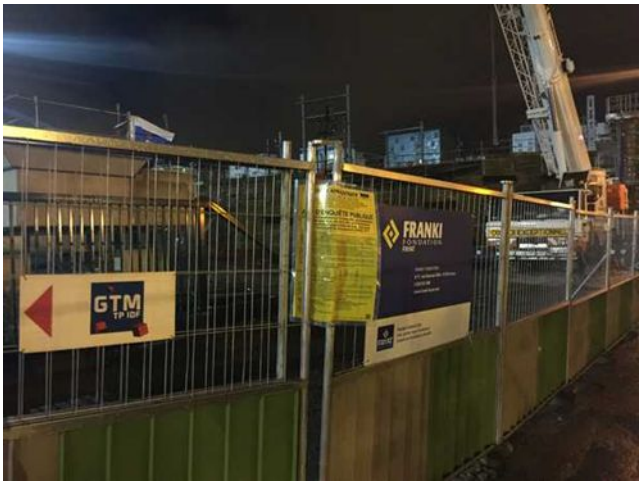


75017 - PARIS - POINT 26 - 41 boulevard douaumont

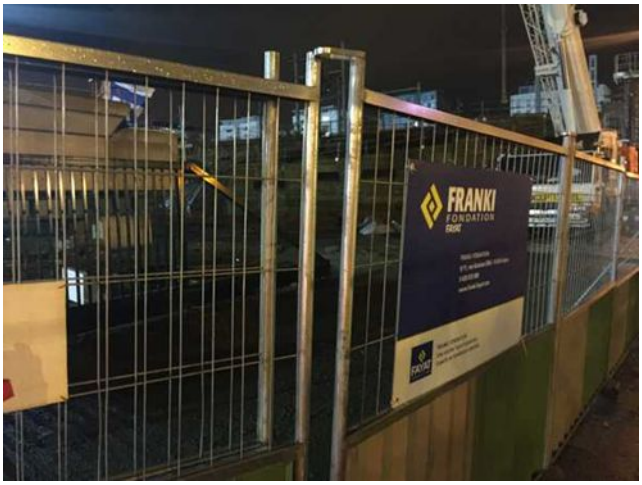
Support : Grille

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 27 - 37 BOULEVARD DE DOUAUMONT

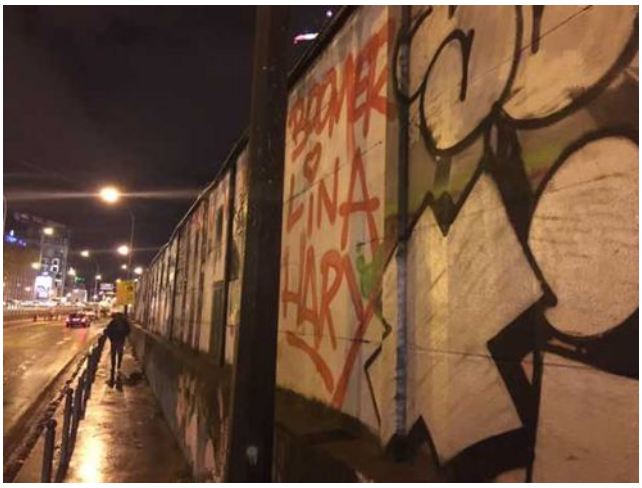
Support : Lampadaire

Descriptif

Avant dépose



Après dépose



75017 - PARIS-17E-ARRONDISSEMENT - POINT 28 - 41 BOULEVARD DE DOUAUMONT

Support : Grille

Descriptif

Avant dépose



Après dépose

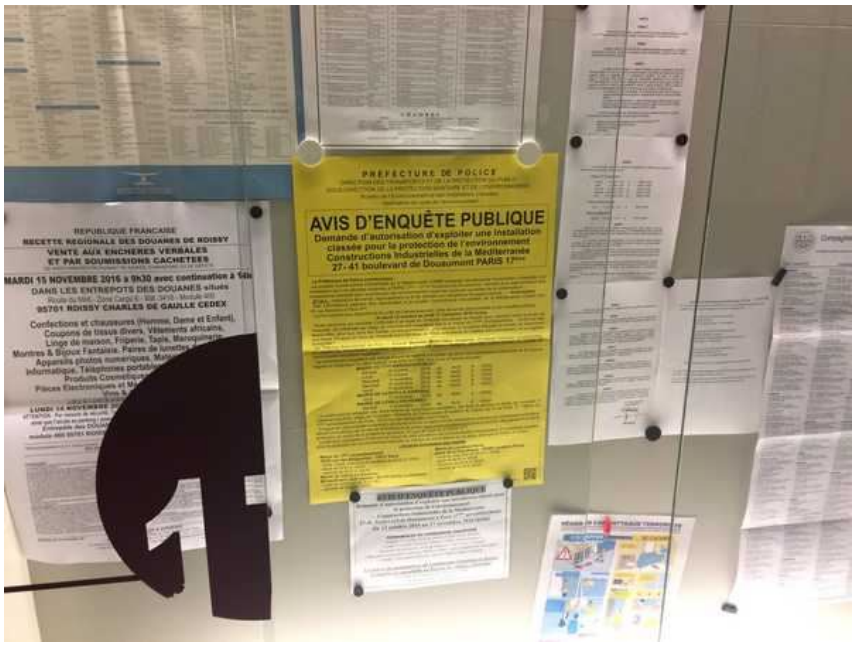


75017 - PARIS - MAIRIE - 16-20 RUE DES BATIGNOLLES

Support :

Descriptif

Avant dépose

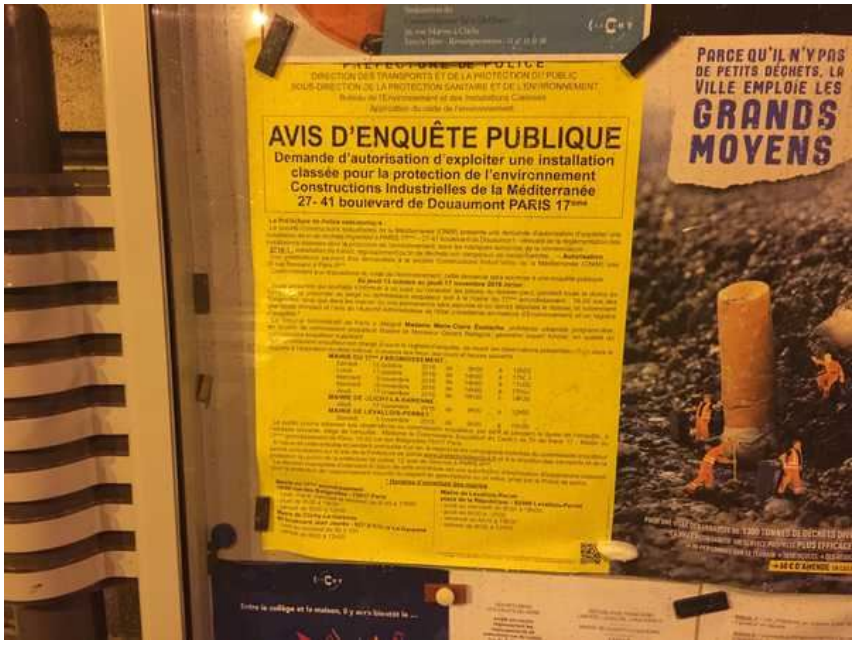


92110 - CLICHY-LA-GARENNE - MAIRIE - 80 BOULEVARD JEAN JAURES

Support :

Descriptif

Avant dépose



92300 - LEVALLOIS-PERRET - MAIRIE - PLACE DE LA REPUBLIQUE

Support :

Descriptif

Avant dépose



Jean-Claude DESAGNEAUX - Astrid DESAGNEAUX

Société Civile Professionnelle d'Huissiers de Justice Associés

4, rue Quentin Bauchart - 75008 PARIS

01.47.20.10.43 01.47.20.10.42

etude.desagneaux@wanadoo.fr

Paiement en ligne sur le site : www.desagneaux-huissier-paris.com

IBAN FR 80 2004 1000 0108 1052 4K02 045

EXPEDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D'AFFICHAGE



L'AN DEUX MILLE SEIZE

ET LE VINGT HUIT SEPTEMBRE

A LA REQUETE DE :

SYCTOM PARIS, Agence Métropolitaine des déchets Ménagers, dont le siège social est situé 35 boulevard de Sébastopol 75001 PARIS, prise en la personne de son représentant légal domicilié es qualité audit siège.

LEQUEL M'A EXPOSE :

Que dans le cadre d'une enquête publique concernant le futur centre de tri du SYCTOM, il me requiert à l'effet de constater les panneaux d'avis d'enquête publique affichés en dix-neuf lieux à PARIS, et ce, afin de préserver les droits et intérêts de la société requérante.

C'EST POURQUOI DEFERANT À CETTE REQUISITION :

Je soussignée, Astrid DESAGNEAUX, membre de la S.C.P. Jean-Claude DESAGNEAUX & Astrid DESAGNEAUX, Huissiers de Justice associés près le Tribunal de Grande Instance de Paris, séant dite ville, y demeurant, 4, rue Quentin Bauchart 75008 PARIS

Me suis transportée ce jour à PARIS, dans les 19 lieux énoncés ci-après, où étant, je constate la présence de l'affichage de l'avis d'enquête publique.

1 75017 – PARIS – Mairie – 16-20 rue des Batignolles,
2 75017 – PARIS – 41 Boulevard de Douaumont,
3 75017 – PARIS – avenue de la Porte d'Asnières (angle du boulevard du Fort de Vaux),
4 75017 - PARIS – 8-20 avenue de la Porte d'Asnières,
5 75017 – PARIS – 4 avenue de la porte de Clichy,
6 75017 – PARIS – 187 avenue de Clichy,

7 75017 – PARIS – 2 rue Philibert Delorme (Boulevard Pereire),
8 75017 – PARIS – 7 place Wagram,
9 75017 – PARIS – 1 rue Juliette Lamber (angle boulevard Pereire Nord),
10 75017 – PARIS – 5 boulevard Pereire (angle rue Cardinet),
11 75017 – PARIS – Maison du Projet – 155 bis rue Cardinet,
12 75017 – PARIS – 118 rue Saussure,
13 75017 – PARIS – 106 boulevard Bessières,
14 75017 – PARIS – 75 RUE Jouffroy d'Abbans (angle avenue de Villiers),
15 75017 – PARIS – 15 place du Général Catroux,
16 75018 – PARIS – 86 avenue de Saint-Ouen (angle rue Guy Moquet),
17 75017 – PARIS – 21 boulevard Douaumont,
18 75017 – PARIS – 37 boulevard de Douaumont,
19 75017 – PARIS – 41 Boulevard de Douaumont.

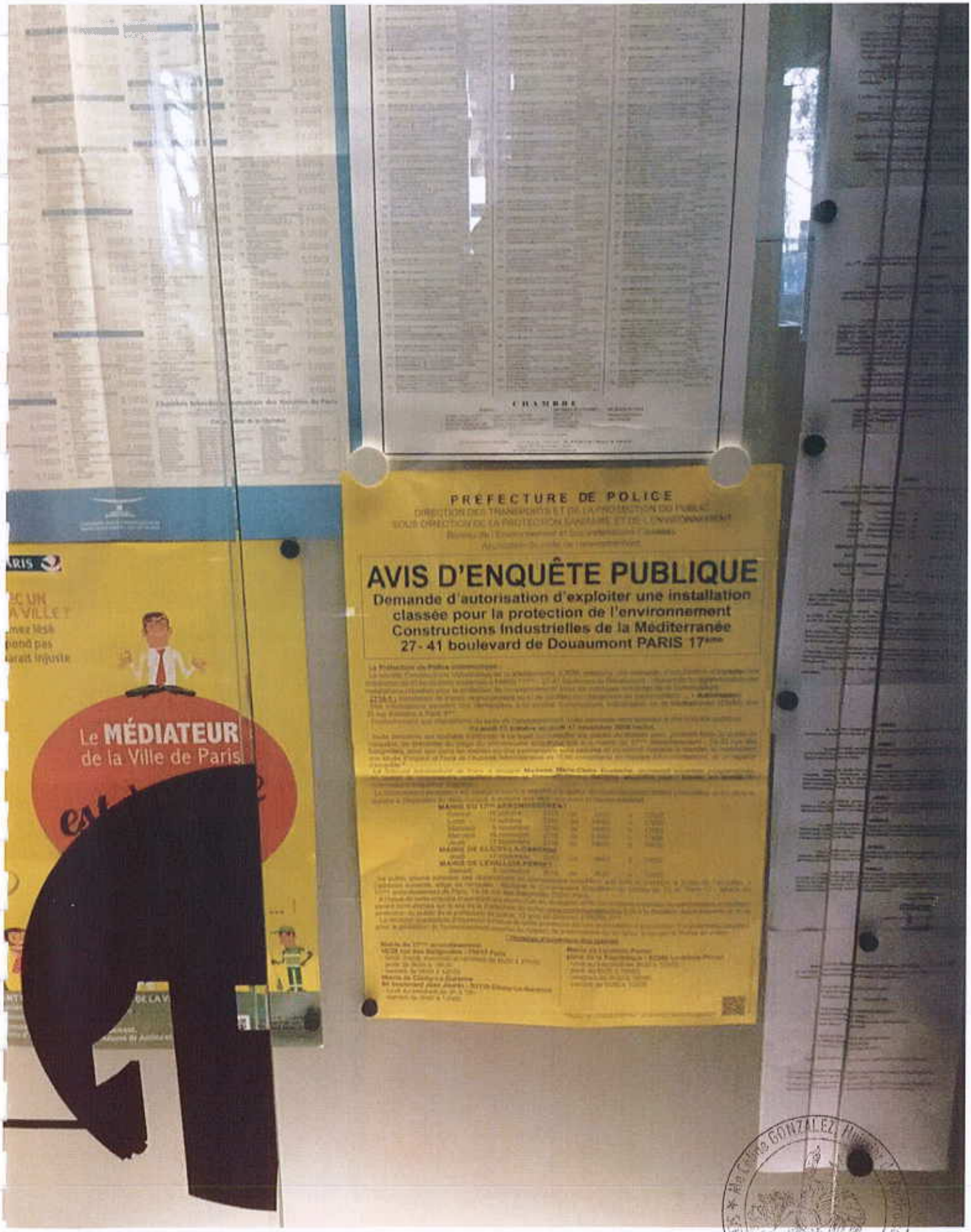
Au point numéro 2, l'affichage n'a pu être trouvé compte tenu de la démolition du mur près duquel se trouvait le pilier sur lequel il figurait.

J'annexe au présent procès-verbal de constat divers clichés photographiques pris lors de mes opérations.

TELLES ONT ÉTÉ MES CONSTATATIONS

ET, DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ ET CLOS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.




PREFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27 - 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
Le MÉDIATEUR de la Ville de Paris

3



SCP J.C. & A. DESAGNEAUX (PARIS)

AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation
classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27-41 boulevard de Douaumont PARIS 17e

5


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Dunkerque, PARIS 19ème

57

6


30
L'industrie
L'industrie Cafe
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PREFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27-41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème

AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Bibliothèque E. Rostand
11, Rue Nicolas Chuquet
17e Arr.
RUE PHILIBERT-DELORME

7


94
Levallois
Louison Bobet
11 min
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE


PERSHING
P
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
17e Arr.
BOULEVARD
PEREIRE

10

11


PISTE
CYCLABLE
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SCP J.C. & DESAGNEAUX PARIS 1 * Me Céline GONZALEZ, Huissier de Justice *

12

13

AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Bibliothèque E. Rostand
11, Rue Nicolas Chuquet

15


Parc MONCEAU
PLACE du GENERAL CATROUX (1877 - 1969)
17e
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AFFICHAGE ADMINISTRATIF

PRÉFECTURE DE POLICE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Constructions industrielles de la Méditerranée

21-41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème

30


HANTIER
NTERDIT
U PUBLIC
GTM
TP IDF
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème

17


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27-41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
Piéton

19

Jean-Claude DESAGNEAUX - Astrid DESAGNEAUX

Société Civile Professionnelle d'Huissiers de Justice Associés

4, rue Quentin Bauchart - 75008 PARIS

01.47.20.10.43 01.47.20.10.42

etude.desagneaux@wanadoo.fr

Paiement en ligne sur le site : www.desagneaux-huissier-paris.com

IBAN FR 80 2004 1000 0108 1052 4K02 045

EXPEDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D'AFFICHAGE



L'AN DEUX MILLE SEIZE

ET LE TREIZE OCTOBRE

A LA REQUETE DE :

SYCTOM PARIS, Agence Métropolitaine des déchets Ménagers, dont le siège social est situé 35 boulevard de Sébastopol 75001 PARIS, prise en la personne de son représentant légal domicilié es qualité audit siège.

LEQUEL M'A EXPOSE :

Que dans le cadre d'une enquête publique concernant le futur centre de tri du SYCTOM, il me requiert à l'effet de constater les panneaux d'avis d'enquête publique affichés en dix-neuf lieux à PARIS, et ce, afin de préserver les droits et intérêts de la société requérante.

C'EST POURQUOI DEFERANT À CETTE REQUISITION :

Je soussignée, Astrid DESAGNEAUX, membre de la S.C.P. Jean-Claude DESAGNEAUX & Astrid DESAGNEAUX, Huissiers de Justice associés près le Tribunal de Grande Instance de Paris, séant dite ville, y demeurant, 4, rue Quentin Bauchart 75008 PARIS

Me suis transportée ce jour à PARIS, dans les 19 lieux énoncés ci-après, où étant, je constate la présence de l'affichage de l'avis d'enquête publique.

1 75017 – PARIS – Mairie – 16-20 rue des Batignolles,
2 75017 – PARIS – 41 Boulevard de Douaumont,
3 75017 – PARIS – avenue de la Porte d'Asnières (angle du boulevard du Fort de Vaux),
4 75017 - PARIS – 8-20 avenue de la Porte d'Asnières,
5 75017 – PARIS – 4 avenue de la porte de Clichy,
6 75017 – PARIS – 187 avenue de Clichy,

7 75017 – PARIS – 2 rue Philibert Delorme (Boulevard Pereire),
8 75017 – PARIS – 7 place Wagram,
9 75017 – PARIS – 1 rue Juliette Lamber (angle boulevard Pereire Nord),
10 75017 – PARIS – 5 boulevard Pereire (angle rue Cardinet),
11 75017 – PARIS – Maison du Projet – 155 bis rue Cardinet,
12 75017 – PARIS – 118 rue Saussure,
13 75017 – PARIS – 106 boulevard Bessières,
14 75017 – PARIS – 75 RUE Jouffroy d'Abbans (angle avenue de Villiers),
15 75017 – PARIS – 15 place du Général Catroux,
16 75018 – PARIS – 86 avenue de Saint-Ouen (angle rue Guy Moquet),
17 75017 – PARIS – 41 boulevard Douaumont,
18 75017 – PARIS – 37 boulevard de Douaumont,
19 75017 – PARIS – 41 Boulevard de Douaumont.

J'annexe au présent procès-verbal de constat divers clichés photographiques pris lors de mes opérations.

TELLES ONT ÉTÉ MES CONSTATATIONS

ET, DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ ET CLOS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.




PREFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27-41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
CLICHY BATIGNOLLES
Maison du Projet
ouverte du vendredi au dimanche
de 14h à 18h
Toute l'information
sur clichy-batignolles.fr
MAIRIE DE PARIS
PARIS BATIGNOLLES AMÉNAGEMENT



(1)

PRÉFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées
Application du code de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement Constructions Industrielles de la Méditerranée 27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème

La Préfecture de Police communique :

La société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) présente une demande d'autorisation d'exploiter une installation de tri de déchets implantée à PARIS 17ème - 27-41 boulevard de Douaumont - relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous les rubriques suivantes de la nomenclature :

2714-1 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papier/cartons - **Autorisation**

Des informations peuvent être demandées à la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) sise 35 rue Bassano à Paris 8ème.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à une enquête publique

du jeudi 13 octobre au jeudi 17 novembre 2016 inclus.

Toute personne qui souhaite s'informer à ce sujet ou consulter les pièces du dossier peut, pendant toute la durée de l'enquête, se présenter au siège du commissaire enquêteur soit à la mairie du 17ème arrondissement - 16-20 rue des Batignolles, ainsi que dans les mairies où une permanence sera assurée et où seront déposés le dossier, et notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Administrative de l'Etat compétente en matière d'Environnement, et un registre d'enquête.*

Le Tribunal Administratif de Paris a désigné **Madame Marie-Claire Eustache**, architecte urbaniste programmiste, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard Radigois, géomètre expert foncier, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de recevoir les observations présentées et de clore le registre à l'expiration du délai indiqué. Il recevra aux lieux, aux jours et heures suivants :

MAIRIE DU 17ème ARRONDISSEMENT :

Samedi	15 octobre	2016	de	9h00	à	12h00
Lundi	17 octobre	2016	de	14h00	à	17h00
Mercredi	9 novembre	2016	de	14h00	à	17h00
Mercredi	16 novembre	2016	de	14h00	à	17h00
Jeudi	17 novembre	2016	de	16h30	à	19h30

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE :

Jeudi	17 novembre	2016	de	9h00	à	12h00

MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET :

Samedi	5 novembre	2016	de	9h30	à	12h00

Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur, par écrit et pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante, siège de l'enquête : Madame le Commissaire Enquêteur du Centre de Tri de Paris 17 - Mairie du 17ème arrondissement de Paris, 16-20 rue des Batignolles 75017 Paris.

A l'issue de cette enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site de la Préfecture de police www.prefecturedepolice.fr et à la direction des transports et de la protection du public de la préfecture de police, 12 quai de Gesvres à PARIS 4ème.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement assortie du respect de prescriptions ou un refus, prise par le Préfet de police.

*** Horaires d'ouverture des mairies**

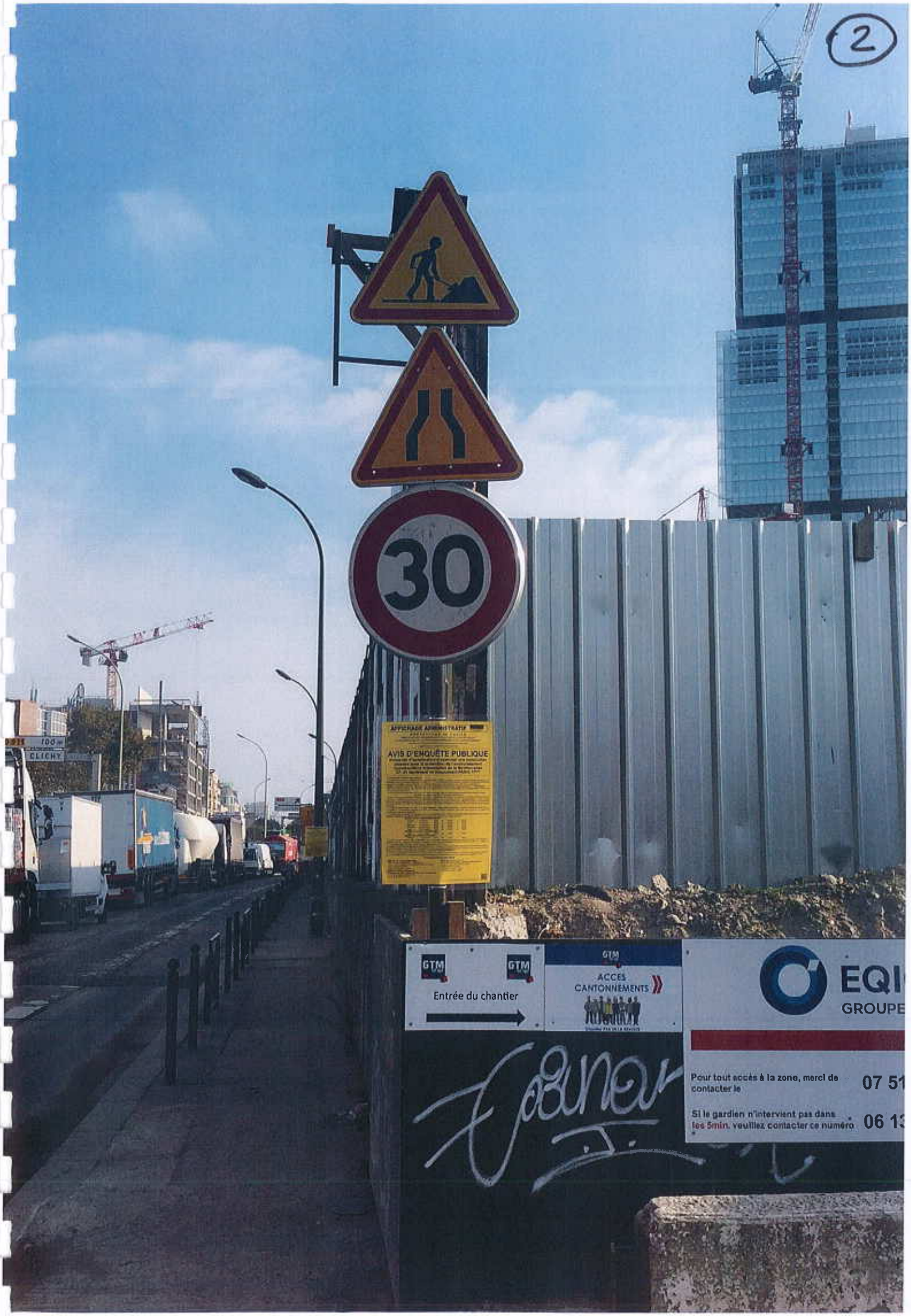
Mairie du 17ème arrondissement
16/20 rue des Batignolles - 75017 Paris
- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h00
- jeudi de 8h30 à 19h30
- samedi de 9h00 à 12h30

Mairie de Clichy-La-Garenne
80 boulevard Jean Jaures - 92110 Clichy-La-Garenne
- lundi au vendredi de 8h à 18h
- samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Levallois-Perret
place de la République - 92300 Levallois-Perret
- lundi au mercredi de 8h30 à 18h00
- jeudi de 8h30 à 19h00
- vendredi de 8h30 à 18h00
- samedi de 9h30 à 12h00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement Constructions Industrielles de la Méditerranée 27-41, boulevard de Douaumont à Paris 17ème arrondissement, du 13 octobre 2016 au 17 novembre 2016 inclus


2
30
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
GTM
Entrée du chantier
GTM
ACCES
CANTONNEMENTS
Pour tout accès à la zone, merci de contacter le
Si le gardien n'intervient pas dans les 5min. veuillez contacter ce numéro
06 13


RESTREINTE
INTERDITE
3
3,5t
ANTÉRIEUR À EURO 3
TOUS LES JOURS
DE 8h À 20h
ANTÉRIEUR À
EURO 2
ANTÉRIEUR À
EURO 1
DU LUNDI AU VENDREDI
SAUF JOURS FÉRIÉS
DE 8h À 20h
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27-41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
NOVOTEL

(4)


5


6
30
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Courcelles PARIS 17ème

Bibliothèque E. Rostand
11, Rue Nicolas Chuquet

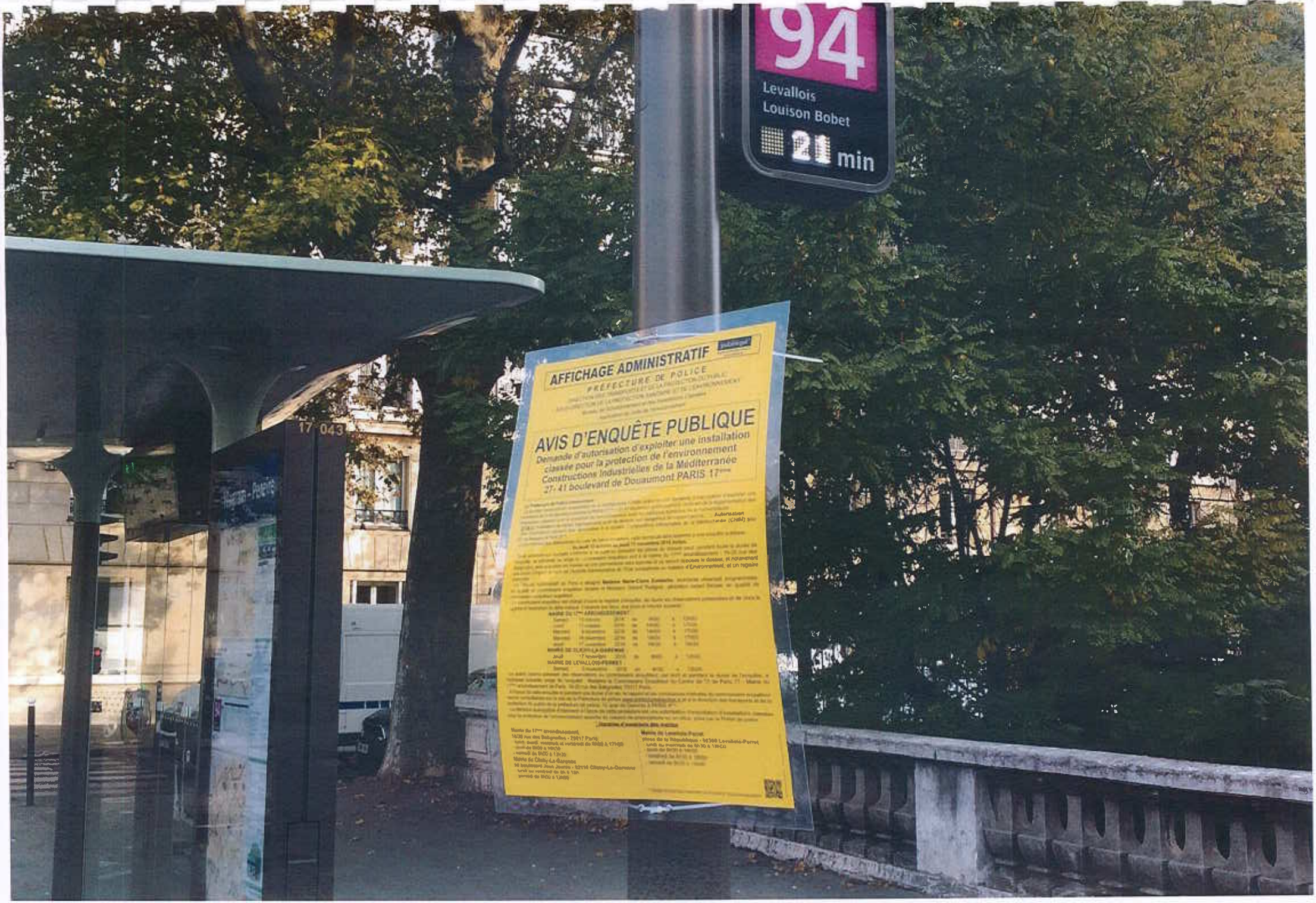
AFFICHAGE ADMINISTRATIF

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

17e Arr.

RUE PHILIBERT DELORME

11


94
Levallois
Louison Bobet
21 min
17 043
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
Cap
493 AMP 13


PERSHING
10
Presse
Déjà 800 000 spectateurs !
Après MOMMY,
le nouveau succès de Xavier Dolan
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
publiégal
PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées
Application du code de l'environnement
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
MAIRIE DU 17ème ARRONDISSEMENT :
Mercredi 9 novembre 2016 de 14h00 à 17h00
Mercredi 16 novembre 2016 de 14h00 à 17h00
Jeudi 17 novembre 2016 de 16h30 à 19h30
MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE :
MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET :
Samedi 5 novembre 2016 de 9h00 à 12h00
Mairie du 17ème arrondissement
16/20 rue des Batignolles - 75017 Paris
Mairie de Levallois-Perret
place de la République - 92300 Levallois-Perret

11

30
ENQUÊTE PUBLIQUE


Bibliothèque E. Rostard
11, Rue Nicolas Chuquet
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27 - 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
sandro
PARIS
PRESSE
RETRAIT
LA POSTE

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AFFICHAGE ADMINISTRATIF

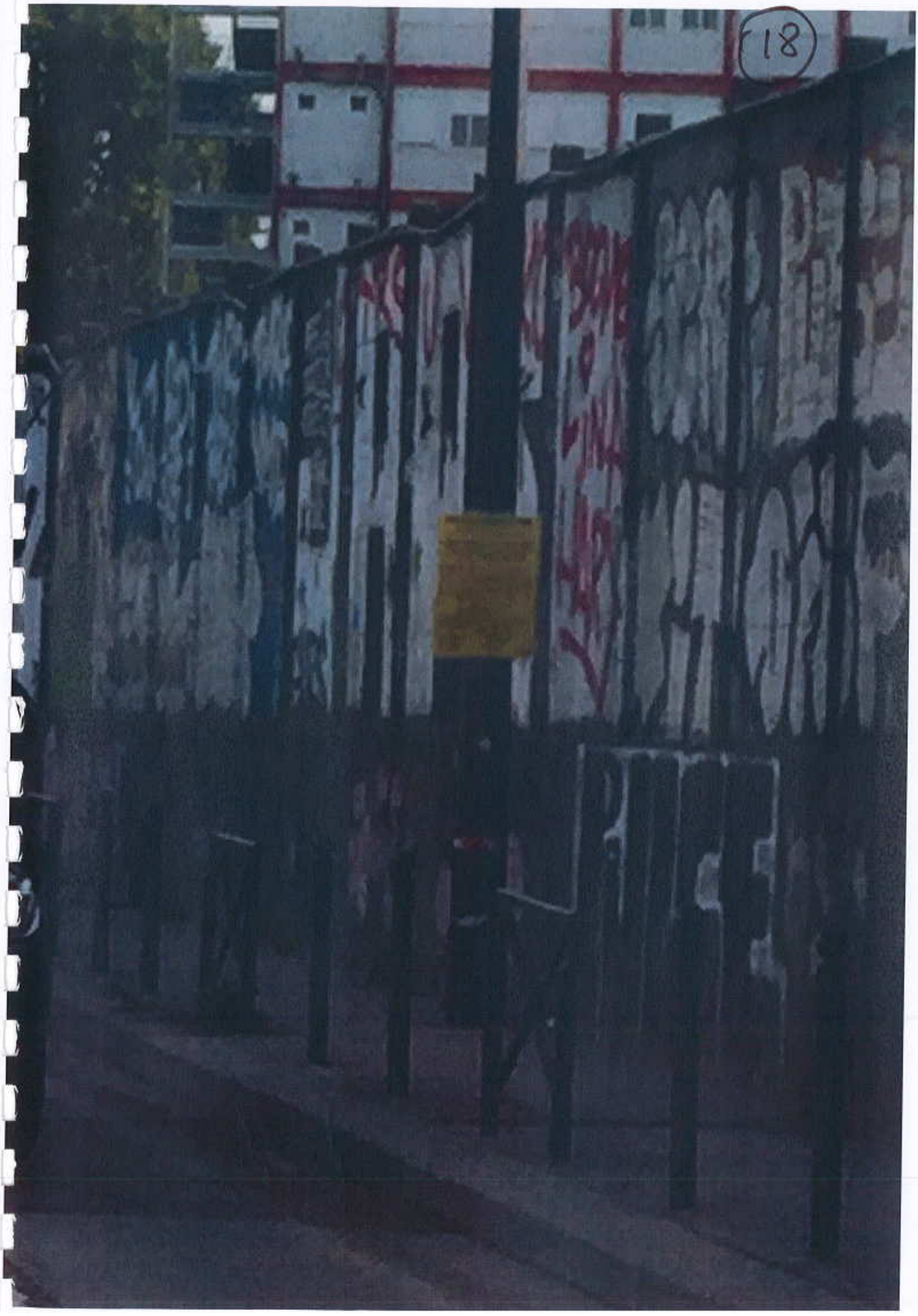
PRÉFECTURE DE POLICE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

30

CAUDALIE

17


18


19
Piéton
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27-41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème

Jean-Claude DESAGNEAUX - Astrid DESAGNEAUX

Société Civile Professionnelle d'Huissiers de Justice Associés

4, rue Quentin Bauchart - 75008 PARIS

01.47.20.10.43 01.47.20.10.42

etude.desagneaux@wanadoo.fr

Paiement en ligne sur le site : www.desagneaux-huissier-paris.com

IBAN FR 80 2004 1000 0108 1052 4K02 045

EXPEDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D'AFFICHAGE



L'AN DEUX MILLE SEIZE

ET LE VINGT HUIT OCTOBRE

A LA REQUETE DE :

SYCTOM PARIS, Agence Métropolitaine des déchets Ménagers, dont le siège social est situé 35 boulevard de Sébastopol 75001 PARIS, prise en la personne de son représentant légal domicilié es qualité audit siège.

LEQUEL M'A EXPOSE :

Que dans le cadre d'une enquête publique concernant le futur centre de tri du SYCTOM, il me requiert à l'effet de constater les panneaux d'avis d'enquête publique affichés en dix-neuf lieux à PARIS, et ce, afin de préserver les droits et intérêts de la société requérante.

C'EST POURQUOI DEFERANT À CETTE REQUISITION :

Je soussignée, Astrid DESAGNEAUX, membre de la S.C.P. Jean-Claude DESAGNEAUX & Astrid DESAGNEAUX, Huissiers de Justice associés près le Tribunal de Grande Instance de Paris, séant dite ville, y demeurant, 4, rue Quentin Bauchart 75008 PARIS

Me suis transportée ce jour à PARIS, dans les 19 lieux énoncés ci-après, où étant, je constate la présence de l'affichage de l'avis d'enquête publique.

1 75017 – PARIS – Mairie – 16-20 rue des Batignolles,
2 75017 – PARIS – 41 Boulevard de Douaumont,
3 75017 – PARIS – avenue de la Porte d'Asnières (angle du boulevard du Fort de Vaux),
4 75017 - PARIS – 8-20 avenue de la Porte d'Asnières,
5 75017 – PARIS – 4 avenue de la porte de Clichy,
6 75017 – PARIS – 187 avenue de Clichy,

7 75017 – PARIS – 2 rue Philibert Delorme (Boulevard Pereire),
8 75017 – PARIS – 7 place Wagram,
9 75017 – PARIS – 1 rue Juliette Lamber (angle boulevard Pereire Nord),
10 75017 – PARIS – 5 boulevard Pereire (angle rue Cardinet),
11 75017 – PARIS – Maison du Projet – 155 bis rue Cardinet,
12 75017 – PARIS – 118 rue Saussure,
13 75017 – PARIS – 106 boulevard Bessières,
14 75017 – PARIS – 75 RUE Jouffroy d'Abbans (angle avenue de Villiers),
15 75017 – PARIS – 15 place du Général Catroux,
16 75018 – PARIS – 86 avenue de Saint-Ouen (angle rue Guy Moquet),
17 75017 – PARIS – 21 boulevard Douaumont,
18 75017 – PARIS – 37 boulevard de Douaumont,
19 75017 – PARIS – 41 Boulevard de Douaumont.

J'annexe au présent procès-verbal de constat divers clichés photographiques pris lors de mes opérations.

TELLES ONT ÉTÉ MES CONSTATATIONS

ET, DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ ET CLOS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.





PRÉFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées
Application du code de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement Constructions Industrielles de la Méditerranée 27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème

La Préfecture de Police communique :

La société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) présente une demande d'autorisation d'exploiter une installation de tri de déchets implantée à PARIS 17ème – 27-41 boulevard de Douaumont - relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous les rubriques suivantes de la nomenclature

2714-1 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papier/cartons … – **Autorisation**

Des informations peuvent être demandées à la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) sise 35 rue Bassano à Paris 8ème

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à une enquête publique **du jeudi 13 octobre au jeudi 17 novembre 2016 inclus.**

Toute personne qui souhaite s'informer à ce sujet ou consulter les pièces du dossier peut, pendant toute la durée de l'enquête, se présenter au siège du commissaire enquêteur soit à la mairie du 17ème arrondissement - 16-20 rue des Batignolles, ainsi que dans les mairies où une permanence sera assurée et où seront déposés le dossier, et notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Administrative de l'Etat compétente en matière d'Environnement, et un registre d'enquête.*

Le Tribunal Administratif de Paris a désigné **Madame Marie-Claire Eustache**, architecte urbaniste programmiste, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard Radigois, géomètre expert foncier, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de recueillir les observations présentées et de clore le registre à l'expiration du délai indiqué. Il recevra aux lieux, aux jours et heures suivants :

MAIRIE DU 17ème ARRONDISSEMENT :

Samedi	15 octobre	2016	de	9h00	à	12h00
Lundi	17 octobre	2016	de	14h00	à	17h00
Mercredi	9 novembre	2016	de	14h00	à	17h00
Mercredi	16 novembre	2016	de	14h00	à	17h00
Jeudi	17 novembre	2016	de	16h30	à	19h30

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE :

Jeudi	17 novembre	2016	de	9h00	à	12h00

MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET :

Samedi	5 novembre	2016	de	9h30	à	12h00

Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur, par écrit et pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante, siège de l'enquête : Madame le Commissaire Enquêteur du Centre de Tri de Paris 17 - Mairie du 17ème arrondissement de Paris, 16-20 rue des Batignolles 75017 Paris.

A l'issue de cette enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site de la Préfecture de police www.prefecturedepolice.fr et à la direction des transports et de la protection du public de la préfecture de police, 12 quai de Gesvres à PARIS 4ème.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement assortie du respect de prescriptions ou un refus, prise par le Préfet de police.

*** Horaires d'ouverture des mairies**

Mairie du 17ème arrondissement
16/20 rue des Batignolles - 75017 Paris
- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h00
- jeudi de 8h30 à 19h30
- samedi de 9h00 à 12h30

Mairie de Clichy-La-Garenne
80 boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy-La-Garenne
- lundi au vendredi de 8h à 18h
- samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Levallois-Perret
place de la République - 92300 Levallois-Perret
- lundi au mercredi de 8h30 à 18h00
- jeudi de 8h30 à 19h00
- vendredi de 8h30 à 18h00
- samedi de 9h30 à 12h00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement Constructions Industrielles de la Méditerranée 27-41, boulevard de Douaumont à Paris 17ème arrondissement. du 13 octobre 2016 au 17 novembre 2016 inclus

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
- Samedi 15 octobre 2016 de 9h00 à 12h00 (Salle Maillet)
- Lundi 17 octobre 2016 de 14h00 à 17h00 (Salle Cardinet)
- Mercredi 09 novembre 2016 de 14h00 à 17h00 (Salle Cardinet)
- Mercredi 16 novembre 2016 de 14h00 à 17h00 (Salle d'attente des Managers)
- Jeudi 17 novembre 2016 de 16h30 à 19h30 (Salle Cardinet)

En dehors des permanences du Commissaire Enquêteur le dossier d'enquête est consultable au Bureau des Affaires Générales


AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
CLICHY BATIGNOLLES
Maison du Projet
ouverte du vendredi au dimanche
de 14h à 18h
Toute l'information
sur clichy-batignolles.fr
MAIRIE DE PARIS
PARIS
BATIGNOLLES
AMÉNAGEMENT
bis

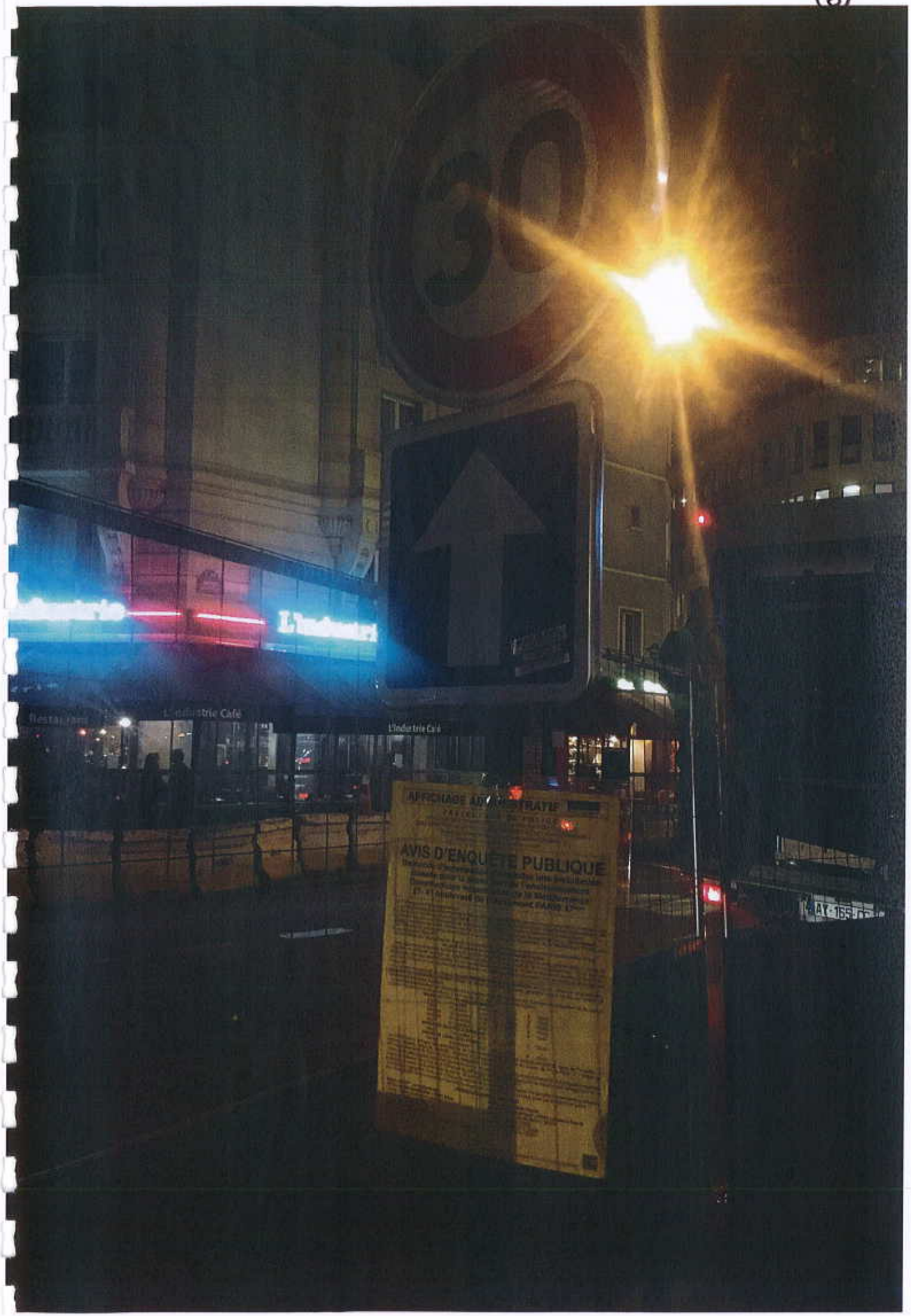

30
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PREFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
2e 41 boulevard de Beaumont PARIS 17ème
GTM
GTM
GTM


CIRCULATION RESTREINTE
INTERDITE
3,5t
ANTÉRIEUR À EURO 3
TOUS LES JOURS
DE 8h À 20h
ANTÉRIEUR À EURO 2
ANTÉRIEUR À EURO 1
DU LUNDI AU VENDREDI
SAUF JOURS FÉRIÉS
DE 8h À 20h
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27-41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
MAIRIE DU 17ème ARRONDISSEMENT
MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE
MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET

(6)




Bibliothèque E. Rostand
11, Rue Nicolas Chuquet
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
17e Arr
RUE PHILIBERT DELORME


8
94
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
37-41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
PEREIRE

AFFICHAGE AD

PRÉFECT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Constructions industrielles de Gouesnière

27-41 boulevard de Gouesnière

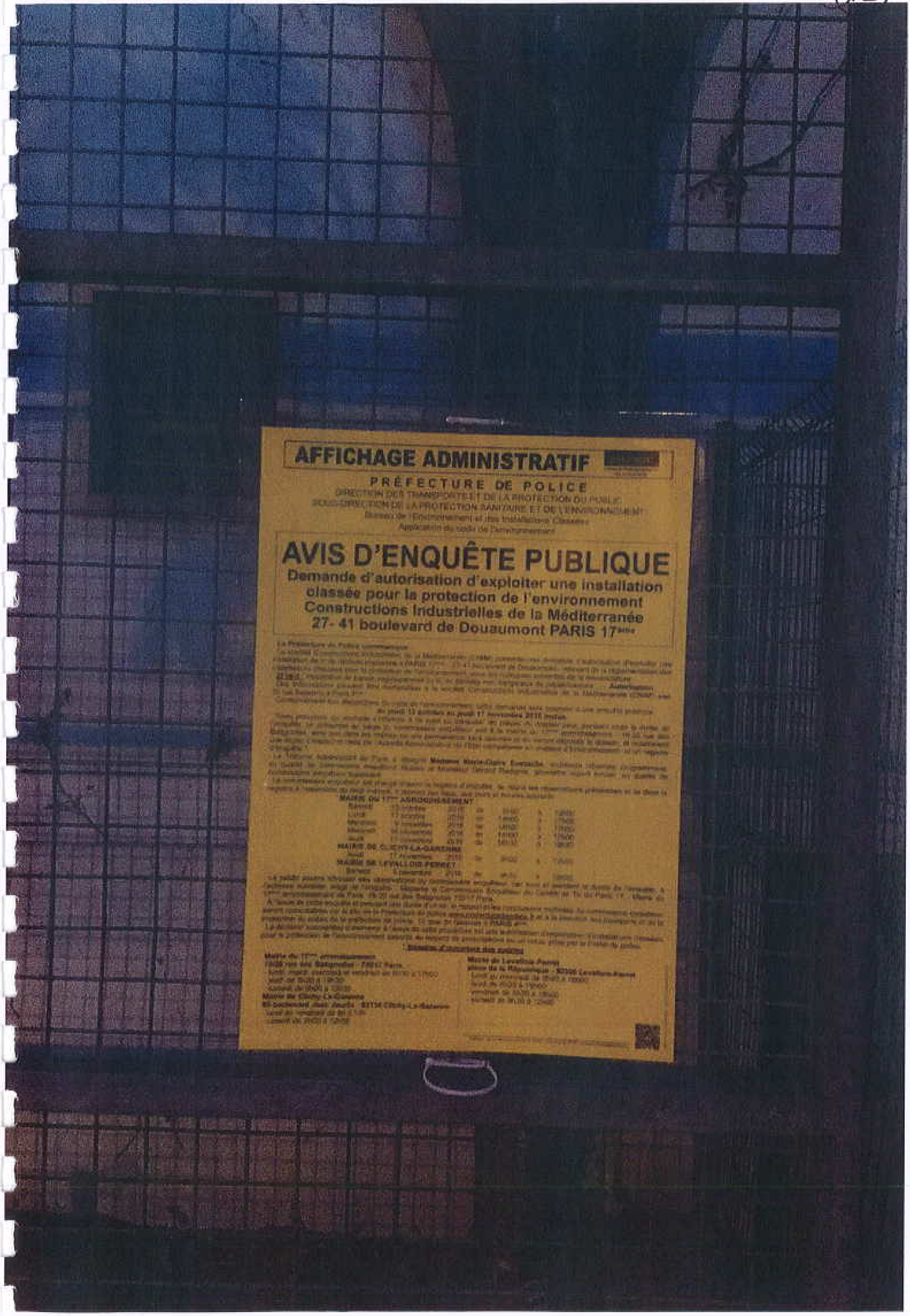
(6)


PERSHING
Presse
radio france
LA NUIT AMÉRICAI
VENEZ VIVRE L'ÉLECTION AMÉRICAI
À LA MAISON DE LA RADIO
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
ACTUELLEMENT


PISTE
CYCLABLE
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
37 - 41 Boulevard de Courcelles PARIS 17ème

(13)


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
MAIRIE DU 17ème ARRONDISSEMENT
MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE
MAIRIE DE LEVALLOIS PERRET


Bibliothèque E. Rostard
11, Rue Nicolas Chuquet
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
RETRAIT


Parc MONCEAU


AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
30
30

CHANTIER
INTERDIT
AU PUBLIC

GTM
TP IDF

AFFICHAGE ADMINIST

AVIS D'ENQUÊTE

BLIQUE

(E1


AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE


Piéton
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Jean-Claude DESAGNEAUX - Astrid DESAGNEAUX

Société Civile Professionnelle d'Huissiers de Justice Associés

4, rue Quentin Bauchart - 75008 PARIS

01.47.20.10.43 01.47.20.10.42

etude.desagneaux@wanadoo.fr

Paiement en ligne sur le site : www.desagneaux-huissier-paris.com

IBAN FR 80 2004 1000 0108 1052 4K02 045

EXPEDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D'AFFICHAGE



L'AN DEUX MILLE SEIZE

ET LE DIX SEPT NOVEMBRE

A LA REQUETE DE :

SYCTOM PARIS, Agence Métropolitaine des déchets Ménagers, dont le siège social est situé 35 boulevard de Sébastopol 75001 PARIS, prise en la personne de son représentant légal domicilié es qualité audit siège.

LEQUEL M'A EXPOSE :

Que dans le cadre d'une enquête publique concernant le futur centre de tri du SYCTOM, il me requiert à l'effet de constater les panneaux d'avis d'enquête publique affichés en dix-neuf lieux à PARIS, et ce, afin de préserver les droits et intérêts de la société requérante.

C'EST POURQUOI DEFERANT À CETTE REQUISITION :

Je soussignée, Astrid DESAGNEAUX, membre de la S.C.P. Jean-Claude DESAGNEAUX & Astrid DESAGNEAUX, Huissiers de Justice associés près le Tribunal de Grande Instance de Paris, séant dite ville, y demeurant, 4, rue Quentin Bauchart 75008 PARIS

Me suis transportée ce jour à PARIS, dans les 19 lieux énoncés ci-après, où étant, je constate la présence de l'affichage de l'avis d'enquête publique.

1 75017 – PARIS – Mairie – 16-20 rue des Batignolles,
2 75017 – PARIS – 41 Boulevard de Douaumont,
3 75017 – PARIS – avenue de la Porte d'Asnières (angle du boulevard du Fort de Vaux),
4 75017 - PARIS – 8-20 avenue de la Porte d'Asnières,
5 75017 – PARIS – 4 avenue de la porte de Clichy,
6 75017 – PARIS – 187 avenue de Clichy,

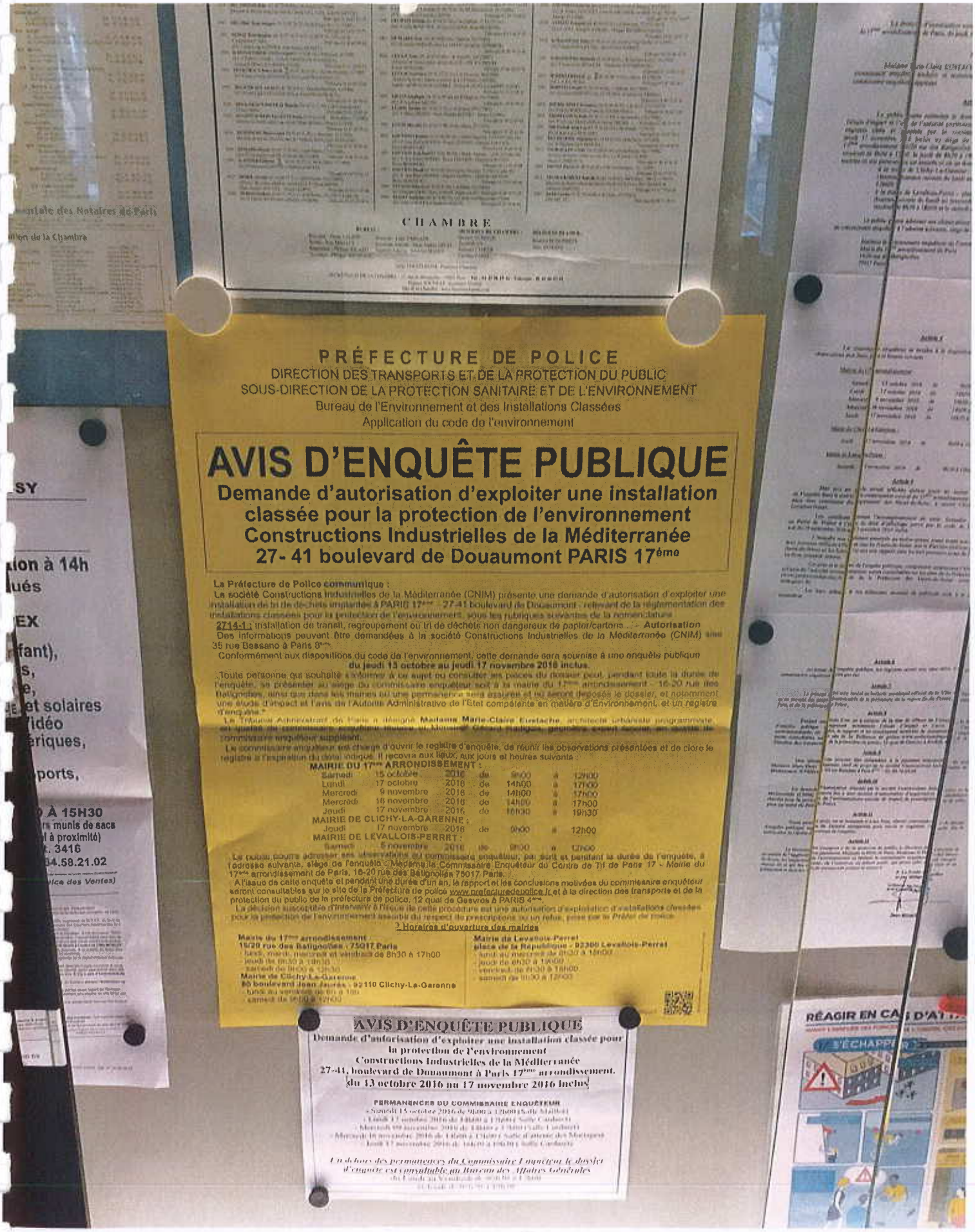
7 75017 – PARIS – 2 rue Philibert Delorme (Boulevard Pereire),
8 75017 – PARIS – 7 place Wagram,
9 75017 – PARIS – 1 rue Juliette Lamber (angle boulevard Pereire Nord),
10 75017 – PARIS – 5 boulevard Pereire (angle rue Cardinet),
11 75017 – PARIS – Maison du Projet – 155 bis rue Cardinet,
12 75017 – PARIS – 118 rue Saussure,
13 75017 – PARIS – 106 boulevard Bessières,
14 75017 – PARIS – 75 RUE Jouffroy d'Abbans (angle avenue de Villiers),
15 75017 – PARIS – 15 place du Général Catroux,
16 75018 – PARIS – 86 avenue de Saint-Ouen (angle rue Guy Moquet),
17 75017 – PARIS – 21 boulevard Douaumont,
18 75017 – PARIS – 37 boulevard de Douaumont,
19 75017 – PARIS – 41 Boulevard de Douaumont.

J'annexe au présent procès-verbal de constat divers clichés photographiques pris lors de mes opérations.

TELLES ONT ÉTÉ MES CONSTATATIONS

ET, DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ ET CLOS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.





CHAMBRE

PRÉFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées
Application du code de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement Constructions Industrielles de la Méditerranée 27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème

La Préfecture de Police communique :

La société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) présente une demande d'autorisation d'exploiter une installation de tri de déchets implantée à PARIS 17ème - 27-41 boulevard de Douaumont - relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous les rubriques suivantes de la nomenclature :

2714-1 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papier/cartons ... - **Autorisation**

Des informations peuvent être demandées à la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) sise 35 rue Bassano à Paris 8ème.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à une enquête publique **du jeudi 13 octobre au jeudi 17 novembre 2016 inclus.**

Toute personne qui souhaite s'informer à ce sujet ou consulter les pièces du dossier peut, pendant toute la durée de l'enquête, se présenter au siège du commissaire enquêteur soit à la mairie du 17ème arrondissement - 16-20 rue des Batignolles, ainsi que dans les mairies où une permanence sera assurée et où seront déposés le dossier, et notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, et un registre d'enquête.

Le Tribunal Administratif de Paris a désigné **Madame Marie-Claire Eustache**, architecte urbaniste programmiste, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard Hallgas, géomètre expert retraité en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de recevoir les observations présentées et de clore le registre à l'expiration du délai indiqué. Il recevra aux lieux, aux jours et heures suivants :

MAIRIE DU 17ème ARRONDISSEMENT :

Samedi	15 octobre	2016	de	9h00	à 12h00
Lundi	17 octobre	2016	de	14h00	à 17h00
Mercredi	9 novembre	2016	de	14h00	à 17h00
Mercredi	16 novembre	2016	de	14h00	à 17h00
Jeudi	17 novembre	2016	de	16h30	à 19h30

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE :

Jeudi	17 novembre	2016	de	9h00	à 12h00

MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET :

Samedi	5 novembre	2016	de	9h00	à 12h00

Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur, par écrit et pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante, siège de l'enquête : Madame le Commissaire Enquêteur du Centre de Tri de Paris 17 - Mairie du 17ème arrondissement de Paris, 16-20 rue des Batignolles 75017 Paris.

A l'issue de cette enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site de la Préfecture de police www.prefecturedepolice.fr et à la direction des transports et de la protection du public de la préfecture de police, 12 quai de Gesvres à PARIS 4ème.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement assortie du respect de prescriptions ou un refus, prise par le Préfet de police.

Horaires d'ouverture des mairies

Mairie du 17ème arrondissement
16/20 rue des Batignolles - 75017 Paris
- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h00
- jeudi de 9h30 à 19h30
- samedi de 9h00 à 12h30

Mairie de Clichy-La-Garenne
85 boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy-La-Garenne
- lundi au vendredi de 8h à 18h
- samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Levallois-Perret
place de la République - 92300 Levallois-Perret
- lundi au mercredi de 8h30 à 18h00
- jeudi de 8h30 à 19h00
- vendredi de 8h30 à 18h00
- samedi de 9h30 à 12h00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27-41, boulevard de Douaumont à Paris 17ème arrondissement.
du 13 octobre 2016 au 17 novembre 2016 inclus

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
- Samedi 15 octobre 2016 de 9h00 à 12h00 Salle Maillol
- Lundi 17 octobre 2016 de 14h00 à 17h00 Salle Cardenti
- Mercredi 09 novembre 2016 de 14h00 à 17h00 Salle Cardenti
- Mercredi 16 novembre 2016 de 14h00 à 17h00 Salle d'attente des Mariages
- Jeudi 17 novembre 2016 de 16h30 à 19h30 Salle Cardenti

Le dossier des permanences du Commissaire Enquêteur le dossier d'enquête est consultable au Bureau des Affaires Générales

(2)


30
AVIS D'ENQUÊ
GTM
GTM
Entrée du chantier
GTM
ACCES
CANTONNEMENTS
VINCI
GTM
TP IDF
Pour tout acc
contacter le
Si le gardien
les 5min. veu


INTERDITE
3,5t
ANTÉRIEUR À EURO 3
TOUS LES JOURS
DE 8h À 20h
ANTÉRIEUR À EURO 2
ANTÉRIEUR À EURO 1
DU LUNDI AU VENDREDI
SAUF JOURS FÉRIÉS
DE 8h À 20h
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème

4


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Dousmont PARIS 17ème

(5)


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
eurofias

6


MUST BE VINYL OR NOTHING
MUSIC PLEASE
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées
Application du code de l'environnement
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
La Préfecture de Police communique
MAIRIE DU 17ème ARRONDISSEMENT
MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE
MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET

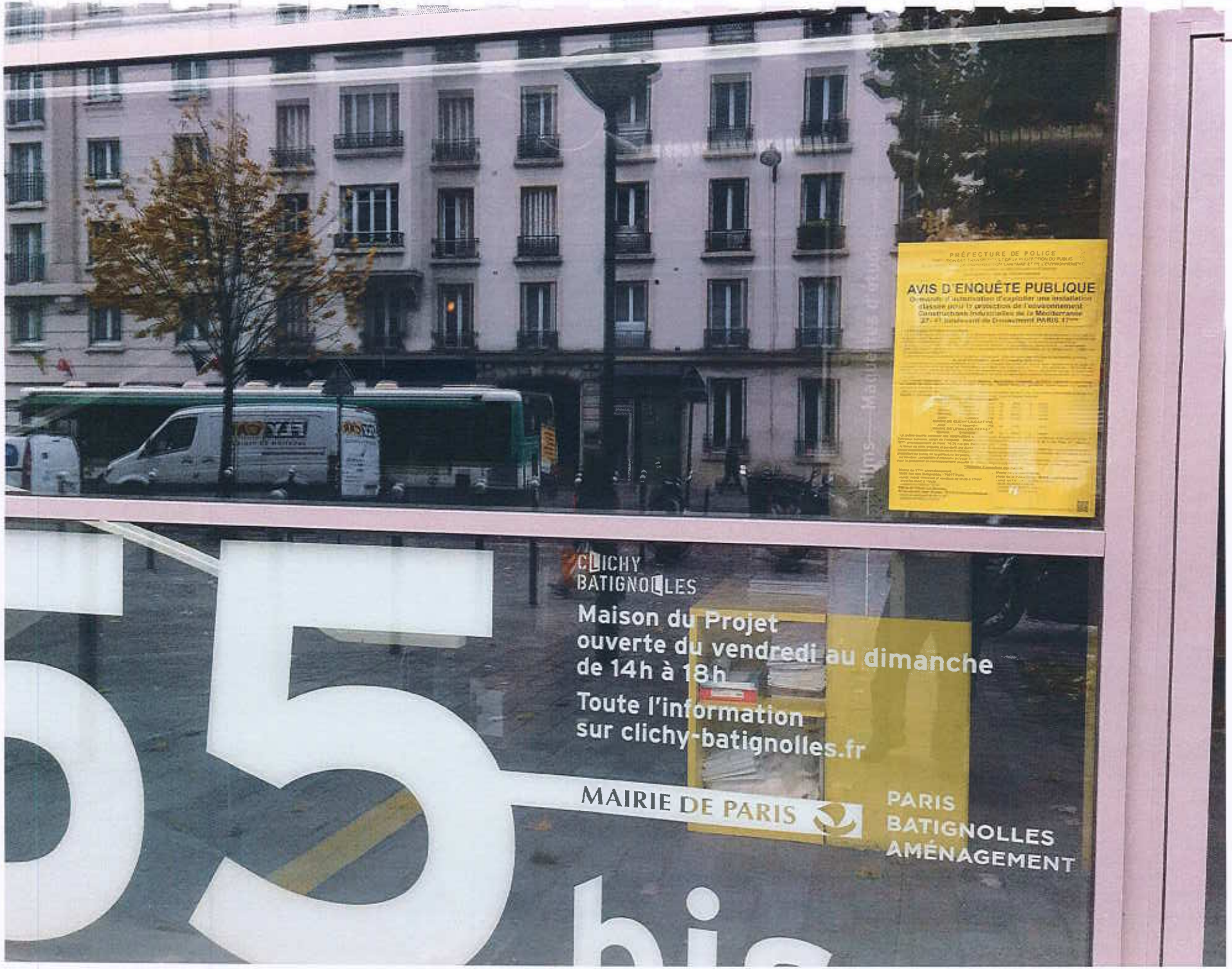

Bibliothèque E. Rostand
11, Rue Nicolas Chuquet
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
17e Arr.t
RUE PHILIBERT DELORME
VERS 1510 - VERS 1570
ARCHITECTE DESSINATEUR


94
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27-41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème


RIVERAI
PHARMACIE
les PRIX
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Beaumont PARIS 17ème


PERSHING
P
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème


PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
CLICHY
BATIGNOLLES
Maison du Projet
ouverte du vendredi au dimanche
de 14h à 18h
Toute l'information
sur clichy-batignolles.fr
MAIRIE DE PARIS
PARIS
BATIGNOLLES
AMÉNAGEMENT

12


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées
Application du code de l'environnement
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème


106

14


Bibliothèque E. Rostand
11, Rue Nicolas Chuquet
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées
Application du code de l'environnement
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27-41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
Le Préfecture de Police communique :
du jeudi 13 octobre au jeudi 17 novembre 2016 inclus.
MAIRIE DU 17ème ARRONDISSEMENT :
Samedi 15 octobre 2016 de 9h00 à 12h00
Lundi 17 octobre 2016 de 14h00 à 17h00
Mercredi 9 novembre 2016 de 14h00 à 17h00
Mercredi 16 novembre 2016 de 14h00 à 17h00
Jeudi 17 novembre 2016 de 16h30 à 19h30
MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE :
Jeudi 17 novembre 2016 de 9h00 à 12h00
MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET :
Samedi 5 novembre 2016 de 9h30 à 12h00

15


Parc MONCEAU
PLACE
du
GENERAL CATROUX
17e
(1877 - 1969)
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation
classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
PRÉFECTURE DE POLICE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions industrielles de la Méditerranée
27 - 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème
30
100 PAGES D'ACTU LIBERTINES ET COQUINES
INCLUS LE DVD 4H !
EcoRéseau
EcoRéseau
THORCAL
The Good Life
A 5 ANS !


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
Piéton


AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE


CHANTIER
INTERDIT
AU PUBLIC
GTM
FRANKI
FONDATION

(1)

Pascal MAZE
Jean-Christophe MOLINA

Huissiers de Justice Associés



2, place Bonaventure Leca 92130 Issy Les Moulineaux
Tel. : 01 46 44 94 25 Fax : 01 46 44 03 32
Email : maze.molina@orange.fr
Compétence territoriale sur l'ensemble du département des Hauts de Seine

Société Civile Professionnelle
Pascal MAZE & Jean-Christophe MOLINA
Huissiers de Justice Associés
2, Place Bonaventure Leca
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01.46.44.94.25 – Fax : 01.46.44.03.32

EXPEDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

Dressé le VINGT-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE

Par Maître Pascal MAZE, Huissier de Justice Associé au sein de la Société Civile Professionnelle Pascal MAZE et Jean-Christophe MOLINA, 2, Place Bonaventure Leca (92130) Issy-les-Moulineaux, soussigné.

A la demande du :

SYCTOM dont le siège social est situé 35, boulevard de Sébastopol (75001) PARIS.

Société Civile Professionnelle
Pascal MAZE & Jean-Christophe MOLINA
Huissiers de Justice Associés
2, Place Bonaventure Leca
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01.46.44.94.25 – Fax : 01.46.44.03.32

MOTIFS DU CONSTAT

Exposés à Me MAZE par Madame Virginie DOS SANTOS, Assistante juridique au sein du SYCTOM : Le SYCTOM estime avoir intérêt à me faire constater dans le cadre d'une enquête publique la pose de l'affiche ci-après :



Aux adresses suivantes :

CLICHY : - (1) Face au 52 rue Chance Milly - (2) A l'angle de la rue Chance Milly et de la rue des Cailloux – (3) A la Mairie 80, Bd Jean-Jaurès – (4) A l'angle de la du Bd Jean Jaurès et de la rue Henri Barbusse – (5) A l'angle de la rue Jean Jaurès et de la porte de Clichy – (6) A l'angle du Bd Victor Hugo et du Bd du Général Leclerc.

Levallois-Perret : (7) A l'angle de la rue Victor Hugo et de la rue Jean Jaurès – (8) 8, avenue du Président Wilson – (9) 54 rue Jean Jaurès – (10) A l'angle de la rue Louise Michel et de la rue Anatole France – (11) A la Mairie Place de la république – (12) Place du Général Leclerc.

--oOo--

Société Civile Professionnelle
Pascal MAZE & Jean-Christophe MOLINA
Huissiers de Justice Associés
2, Place Bonaventure Leca
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01.46.44.94.25 – Fax : 01.46.44.03.32

CONSTATATIONS DE Me MAZE

Le 28 Septembre 2016, arrivé à Clichy à 15 h 00, je me suis successivement rendu aux adresses suivantes :

- (1) Face au 52 rue Chance Milly,
- (2) A l'angle de la rue Chance Milly et de la rue des Cailloux,
- (3) A la Mairie 80, Bd Jean-Jaurès,
- (4) A l'angle du Bd Jean Jaurès et de la rue Henri Barbusse,
- (5) A l'angle de la rue Jean Jaurès et de la porte de Clichy,
- (6) A l'angle du Bd Victor Hugo et du Bd du Général Leclerc.

A chaque adresse, j'ai constaté que l'affiche reproduite dans l'exposé des motifs était bien affichée.

A chaque endroit j'ai pris une photographie que je joins au présent procès-verbal dans l'ordre des adresses ci-dessus.

Mes constatations terminées à Clichy, je me suis rendu à Levallois-Perret aux adresses suivantes :

- (7) A l'angle de la rue Victor Hugo et de la rue Jean Jaurès,
- (8) 8, avenue du Président Wilson,
- (9) 54, rue Jean Jaurès,
- (10) Angle rue Louise Michel et rue Anatole France,
- (11) A la Mairie Place de la république,
- (12) Place du Général Leclerc.

Procédant de la même façon qu'à Clichy, j'ai à chaque adresse constaté la présence de la même affiche, prenant à chaque fois une photographie que j'ai numérotée dans l'ordre de mes constatations de 7 à 12.

Société Civile Professionnelle
Pascal MAZE & Jean-Christophe MOLINA
Huissiers de Justice Associés
2, Place Bonaventure Leca
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01.46.44.94.25 – Fax : 01.46.44.03.32

Mes constatations terminées à 17 h 00, j'ai ensuite regagné mon étude.

Et de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat, comportant quatre pages et douze photographies, revêtues chacune du cachet de mon Etude, pour servir et valoir ce que de droit.

SCP MAZE & J.C MOLINA, Huissiers de Justice
2, Pl. Bonaventure Leca, 92130 ISSY LES MOULINEAUX
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR COPIE CONFORME

PHOTOS

Société Civile Professionnelle
Pascal MAZE & Jean-Christophe MOLINA
Huissiers de Justice Associés
2, Place Bonaventure Leca
92130 Issy les Moulineaux
Tél : 01.46.44.94.25 – Fax : 01.46.44.03.32



1



2


Clichons
OCTOBRE Rose
BACCALAURÉAT
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Q-BIQ
3


PHARMACIE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
4


YAM SUZ
5


6


LEVALLOIS
RUE
J. JAURES
113 ↔ 115
P Centre Com
AFFICHAGE ADMINISTRATIF
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
01 41 49 00 00
7


Supermarché
L'APPEL DE LA TERRE
DU VENDREDI 7 AU DIMANCHE 23 OCTOBRE 2016

8


PEINT
Qualité professionnelle
TOLLENS
SALSAN

9


A LOUER
Orchidée
10


11



PHOTOS NUMEROS 1 à 12 ANNEXEES A MON PROCES-VERBAL DE CONSTAT EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2016

SCP P. MAZE & J-C MOLINA, Huissiers de Justice Associés
2, Pl. Bonaventure Leca, 92130 ISSY LES MOULINEAUX
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pascal MAZE
Jean-Christophe MOLINA

Huissiers de Justice Associés

REPUBLIQUE FRANCAISE

2, place Bonaventure Loca 92130 Issy Les Moulineaux

Tél. : 01 46 44 94 25 Fax : 01 46 44 03 32

E-mail : maze.molina@orange.fr

Compétence territoriale sur l'ensemble du département des Hauts de Seine

Société Civile Professionnelle
Pascal MAZE & Jean-Christophe MOLINA
Huissiers de Justice Associés
2, Place Bonaventure Leca
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01.46.44.94.25 – Fax : 01.46.44.03.32

PREMIERE EXPEDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

Dressé le DIX-SEPT OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE

Par Maître Pascal MAZE, Huissier de Justice Associé au sein de la Société Civile Professionnelle Pascal MAZE et Jean-Christophe MOLINA, 2, Place Bonaventure Leca (92130) Issy-les-Moulineaux, soussigné.

A la demande du :

SYCTOM dont le siège social est situé 35, boulevard de Sébastopol (75001) PARIS.

Société Civile Professionnelle
Pascal MAZE & Jean-Christophe MOLINA
Huissiers de Justice Associés
2, Place Bonaventure Leca
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01.46.44.94.25 – Fax : 01.46.44.03.32

MOTIFS DU CONSTAT

Exposés à Me MAZE par Madame Virginie DOS SANTOS, Assistante juridique au sein du SYCTOM : Le SYCTOM estime avoir de nouveau intérêt à me faire constater dans le cadre d'une enquête publique la pose de l'affiche ci-après :



Aux adresses suivantes :

CLICHY : (1) A l'angle du Bd Victor Hugo et du Bd du Général Leclerc - (2) A la Mairie 80, Bd Jean-Jaurès - (3) A l'angle de la du Bd Jean Jaurès et de la rue Henri Barbusse - (4) Face au 52 rue Chance Milly - (5) A l'angle de la rue Chance Milly et de la rue des Cailloux - (6) A l'angle de la rue Jean Jaurès et de la porte de Clichy.

Levallois-Perret : (7) A l'angle de la rue Victor Hugo et de la rue Jean Jaurès (8) 54, rue Jean Jaurès - (9) 8, avenue du Président Wilson - (10) A la Mairie Place de la république - (11) Place du Général Leclerc - (12) A l'angle de la rue Louise Michel et de la rue Anatole France.

--oOo--

Société Civile Professionnelle
Pascal MAZE & Jean-Christophe MOLINA
Huissiers de Justice Associés
2, Place Bonaventure Leca
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01.46.44.94.25 – Fax : 01.46.44.03.32

CONSTATATIONS DE Me MAZE

Le 17 Octobre 2016, arrivé à Clichy à 16 h 00, je me suis successivement rendu aux adresses suivantes :

- (1) A l'angle du Bd Victor Hugo et du Bd du Général Leclerc,
- (2) A la Mairie 80, Bd Jean-Jaurès
- (3) A l'angle du Bd Jean Jaurès et de la rue Henri Barbusse,
- (4) Face au 52 rue Chance Milly,
- (5) A l'angle de la rue Chance Milly et de la rue des Cailloux,
- (6) A l'angle de la rue Jean Jaurès et de la porte de Clichy,

A chaque adresse, j'ai constaté que l'affiche reproduite dans l'exposé des motifs était bien affichée.

A chaque endroit j'ai pris une photographie que je joins au présent procès-verbal dans l'ordre des adresses ci-dessus.

Mes constatations terminées à Clichy, je me suis rendu à Levallois-Perret aux adresses suivantes :

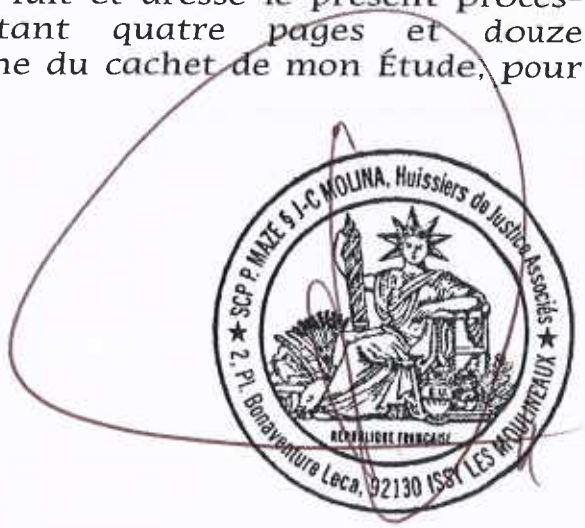
- (7) A l'angle de la rue Victor Hugo et de la rue Jean Jaurès,
- (8) 54, rue Jean Jaurès,
- (9) 8, avenue du Président Wilson,
- (10) A la Mairie Place de la république,
- (11) Place du Général Leclerc,
- (12) Angle rue Louise Michel et rue Anatole France,

Procédant de la même façon qu'à Clichy, j'ai à chaque adresse constaté la présence de la même affiche, prenant à chaque fois une photographie que j'ai numérotée dans l'ordre de mes constatations de 7 à 12.

Société Civile Professionnelle
Pascal MAZE & Jean-Christophe MOLINA
Huissiers de Justice Associés
2, Place Bonaventure Leca
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01.46.44.94.25 – Fax : 01.46.44.03.32

Mes constatations terminées à 17 h 30, j'ai ensuite regagné mon étude.

Et de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat, comportant quatre pages et douze photographies, revêtues chacune du cachet de mon Étude, pour servir et valoir ce que de droit.



PHOTOS

Société Civile Professionnelle
Pascal MAZE & Jean-Christophe MOLINA
Huissiers de Justice Associés
2, Place Bonaventure Leca
92130 Issy les Moulineaux
Tél : 01.46.44.94.25 – Fax : 01.46.44.03.32


EPINAY SEINE
CERGY PONTOISE

1


DADA
MERCI !
Le Spectacle
OCTOBRE Rose
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
J'aime ma ville
Je reste connecté
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
BLÉSILMPAH

2



SCP P.MAZE & J.C MOLINA, Huissiers de Justice Associés

3



4


GRANGER
5


YAM SUZ
6


ASNIERES
CLICHY
Complexe Sportif
Louison Bobet
Centre Commercial

7


decotric
decotric

8


UN NOUVEL ORGUE
Supermarché
POUR VOTER EN 2017

9


L'APPEL DE LA TERRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Escapades
Voyages
PARIS
LEVALLOIS

10


11


Centre C
JCDecaux
s pains
Artisan Boulanger
sandro
Presse
iPhone 7
12

PIECES JOINTES 4 : Parutions légales dans les journaux

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 75

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,45 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,24 €) - 78 (5,24 €) - 91 (5,24 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,24 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2015.

Avis d'Enquête Publique

publilégal
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.54

PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées
Application du code de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement Constructions Industrielles de la Méditerranée 27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème

La Préfecture de Police communique :
La société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) présente une demande d'autorisation d'exploiter une installation de tri de déchets implantée à PARIS 17ème – 27-41 boulevard de Douaumont - relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous les rubriques suivantes de la nomenclature :
2714-1 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papier/cartons… – **Autorisation**
Des informations peuvent être demandées à la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) sise 35 rue Bassano à Paris 8ème.
Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à une enquête publique
du jeudi 13 octobre au jeudi 17 novembre 2016 inclus.
Toute personne qui souhaite s'informer à ce sujet ou consulter les pièces du dossier peut, pendant toute la durée de l'enquête, se présenter au siège du commissaire enquêteur soit à la mairie du 17ème arrondissement - 16-20 rue des Batignolles, ainsi que dans les mairies où une permanence sera assurée et où seront déposés le dossier, et notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Administrative de l'Etat compétente en matière d'Environnement, et un registre d'enquête.*
Le Tribunal Administratif de Paris a désigné **Madame Marie-Claire Eustache**, architecte urbaniste programmiste, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard Radigois, géomètre expert foncier, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le commissaire enquêteur est chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore le registre à l'expiration du délai indiqué. Il recevra aux lieux, aux jours et heures suivants :

MAIRIE DU 17ÈME ARRONDISSEMENT :

Samedi	15 octobre	2016	de	9h00	à	12h00
Lundi	17 octobre	2016	de	14h00	à	17h00
Mercredi	9 novembre	2016	de	14h00	à	17h00
Mercredi	16 novembre	2016	de	14h00	à	17h00
Jeudi	17 novembre	2016	de	16h30	à	19h30

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE :

Jeudi	17 novembre	2016	de	9h00	à	12h00

MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET :

Samedi	5 novembre	2016	de	9h30	à	12h00

Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur, par écrit et pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante, siège de l'enquête : Madame la Commissaire Enquêteur du Centre de Tri de Paris 17 - Mairie du 17ème arrondissement de Paris, 16-20 rue des Batignolles 75017 Paris.
A l'issue de cette enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site de la Préfecture de police www.prefecturedepolice.fr et à la direction des transports et de la protection du public de la préfecture de police, 12 quai de Gesvres à PARIS 4ème.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement assortie du respect de prescriptions ou un refus, prise par le Préfet de police.

*** Horaires d'ouverture des mairies**
Mairie du 17ème arrondissement
16/20 rue des Batignolles - 75017 Paris
- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h00
- jeudi de 8h30 à 19h30
- samedi de 9h00 à 12h30

Mairie de Clichy-La-Garenne
80 boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy-La-Garenne
- lundi au vendredi de 8h à 18h
- samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Levallois-Perret
place de la République - 92300 Levallois-Perret
- lundi au mercredi de 8h30 à 18h00
- jeudi de 8h30 à 19h00
- vendredi de 8h30 à 18h00
- samedi de 9h30 à 12h00

EP 16-255
enquete-publique@publilegal.fr

Le Parisien PARTENAIRE DES MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS
CHEFS D'ENTREPRISES, ARTISANS,
DE NOUVEAUX MARCHÉS S'OFFRENT A VOUS !
INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT A NOTRE SERVICE D'ALERTES E-MAIL ! ET OPTIMISEZ VOTRE ACTIVITÉ
RENDEZ-VOUS SUR
htpp://avisdemarches.leparisien.fr

Avis Divers

publilégal
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.54

MAIRIE DE PARIS
Direction de l'Urbanisme
NORD PARIS EST

- AVIS -
CONCERTATION
Ouverte par la délibération 2016 DU 138 DEVE du Conseil de Paris en date des 13, 14 et 15 juin 2016, conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Projet d'aménagement Chapelle Charbon

LE FUTUR PARC DE PARIS NORD-EST

ATELIER
PARC CHAPELLE-CHARBON :
SON IDENTITE ET SON ACCESSIBILITE
Lundi 10 octobre 2016 à 19 heures
École élémentaire, 33-35 rue de l'Évangile, 75018 Paris

ATELIER
PARC CHAPELLE-CHARBON :
SES USAGES ET SES AMBIANCES
Jeudi 03 novembre 2016 à 19 heures
École élémentaire, 33-35 rue de l'Évangile, 75018 Paris

Retrouvez toutes les informations sur paris-nord-est.imaginons.paris

18e MAIRIE
ARC INNOVATION GRAND PARIS
EP16-251
enquete-publique@publilegal.fr

Divers société

WORLDISTRI
SARL Unipersonnelle
au capital de 50000 Euros
Siège social : 149 avenue du maine, 75014 Paris
539959809 R.C.S. Paris

Par décision en date du 22/09/2016, il a été décidé de transformer la société en SARL sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 22/09/2016.
La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Autres modifications :
-il a été pris acte de la nomination de Monsieur renjie WANG, demeurant 28 avenue marceau 92400 Courbevoie en qualité de nouveau Gérant, à compter du 22/09/2016 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur bertrand WALTZ, Gérant démissionnaire.
-il a été pris acte de modifier l'objet social comme suit : COMMERCE DE GROS DE PRODUITS ALIMENTAIRES A L EXPORTATION ET SUR LE MARCHE INTERIEUR
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

Suivant acte SSP en date du vendredi 23 septembre 2016

DOURO TAXI
SARL, au capital de : 19320 Euros, sise 75, Rue de Lourmel 75015 paris, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro : 324 445 261, a donné en location gérance à :

GRD TAXI
SARL au capital de : 100 euros, sise 49, Avenue du Maine 75014 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro : encours.
Un fonds de commerce : Autorisation de stationnement n° 1846 et du véhicule équipé taxi sis et exploité 75, Rue de Lourmel 75015 Paris pour une durée de 1 ans, à compter du samedi 01 octobre 2016, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

GROUPE SAWAD
SARL au capital de 75000 Euros
Siège social 57 Rue National 75013 PARIS
RCS 791675085 de PARIS

L' ÂGE du 31/05/2016 a décidé de réduire le capital d'une somme de 35.000 euros par décision des associés pour le porter à 40.000 euros.
Métions sera faite au RCS de PARIS.

SARL BRETON
SARL au capital de 42.888.458 Euros
Siège social :
3, Rue du Colonel Moll
75017 PARIS
RCS Paris 487 557 720

Le 22 aout 2016, l'associé unique a nommé Mme Alexandra CHEVALIER, 88, rue des Archives 75003 PARIS, cogérant, en remplacement de Mme Rita DAFINGER, démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de PARIS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GMSL BONNET
SCI au capital de 150 Euros
Siège social :
33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris
RCS N° : 538770892 de PARIS

L'AGE du 12 septembre 2016 a décidé de transférer le siège social au **9 bis rue Lucien Sampaix, 75010 Paris** à compter du **13 septembre 2016**.
Co-gérants : M Bonnet Laurent,demeurant 9 bis rue Lucien Sampaix 75010 Paris, et M Bonnet Stéphane,demeurant Résidence Ermelise 18 Rue De Chilly 91160 Longjumeau
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de PARIS.

RMS PREGO
SARL au capital de 8 000 Euros
56 Rue Balard
75015 PARIS
500 320 221 RCS PARIS

Par décisions de la gérance en date du 1er Août 2016, il a été décidé de transférer le siège social au 18 Rue Théodore Deck 75015 Paris ; l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

CAFE RESTAURANT FRANCO ESPAGNOL
EURL au capital de 7622,45 euros
Siège social : 14 Rue Denoyer 75020 PARIS
RCS N° : 712032598 de PARIS

L'AGE du 31 Aout 2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du **31 Aout 2016**, a été nommé liquidateur Mme COBO Montserrat, demeurant 14 rue Dénoyer 75020 PARIS.
Le siège de liquidation a été fixé au 14 rue Dénoyer 75020 PARIS
Mention sera faite au RCS de PARIS.

BATISAB
SARL au capital de 7 500 Euros
Siège social : 26, rue des Rigoles 75020 PARIS
RCS N° : 792 368 110 de PARIS

L'AGE du 20 Septembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du **20 Septembre 2016**, a été nommé liquidateur M. GHALY Moustafa, demeurant 12 rue des Ecoles 93300 AUBERVILLIERS.
Le siège de liquidation a été fixé au 26, rue des Rigoles 75020 PARIS
Mention sera faite au RCS de PARIS.

SEVEN SEVENTIE'S
SARL au capital de 7622,45 Euros
Siège social : 29 rue Beaurepaire 75010 PARIS
RCS N° : 430 093 575 de PARIS

L'AGE du 11 Juillet 2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du **11 Juillet 2016**, a été nommé liquidateur Mme ABERGEL Hélène, demeurant 29 rue des Vinaigriers 75010 Paris.
Le siège de liquidation a été fixé au 29 rue Beaurepaire 75010 Paris
Mention sera faite au RCS de PARIS.

SEVEN SEVENTIE'S
SARL au capital de 7622,45 Euros
Siège social : 29 rue Beaurepaire 75010 PARIS
RCS N° : 430 093 575 de PARIS

Suivant la délibération de L'AGE en date du 11 Juillet 2016:
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 11 Juillet 2016.
Mention sera faite au RCS de PARIS.

YPFG R-CONCEPT
SARL au capital de 600 Euros
Siège social :
28 place du marché Saint Honoré 75001 PARIS
RCS N° : 75001 PARIS de PARIS

L'AGE du 31/08/2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du **31/08/2016**, a été nommé liquidateur Fabrice GUEROUX, demeurant 10-12 rue Daubigny 75017 Paris.
Le siège de liquidation a été fixé au 28 place du marché Saint Honoré
Mention sera faite au RCS de PARIS.

YPFG R-CONCEPT
SARL au capital de 600 Euros
Siège social :
28 place du marché Saint-Honoré 75001 PARIS
RCS N° : 75001 PARIS de PARIS

Suivant la délibération de L'AGE en date du 31/08/2016:
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/08/2016.
Mention sera faite au RCS de PARIS.

LA BOUTIQUE PARIS
SAS au capital de 1000 Euros
Siège social :
47/49 rue du père Corentin 75014 PARIS
RCS N° : 537 422 321 de PARIS

L'AGE du 04/08/2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du **04/08/2016**, a été nommé liquidateur M. GUILLOT Jean-François demeurant 18 route de Quimper 29200 BREST.
Le siège de liquidation a été fixé au 47/49, rue du père Corentin 75014 PARIS
Mention sera faite au RCS de PARIS.

NS
SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 56 rue du Château Landon 75010 Paris
RCS N° : 484 801 568 de PARIS

L'AGE du 15 Septembre 2016 a décidé d'étendre l'objet social à Alimentation générale, produits exotiques, grains secs, fruits et légumes, produits de beauté et bazar..
Le reste sans changement.
Mention sera faite au RCS de PARIS.

Pour faire paraître vos ANNONCES LEGALES dans Le Parisien

L'OFFICE DES FORMALITÉS

Une seule adresse au cœur de Paris :
30-32 bd de Sébastopol
75004 Paris
(RER Châtelet Les Halles sortie Pierre Lescot)

Annonces judiciaires et légales sur toute la France
Formalités légales de création et modification de sociétés
Domiciliation commerciale

Tél. 01 44 54 54 52
Fax. 01 44 54 52 34
annonces.opa@wanadoo.fr
www.formalites.fr

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,45 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,24 €) - 78 (5,24 €) - 91 (5,24 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,24 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2015.

Constitution de société

Par acte SSP en date du 15 09 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

SERRURERIE GUETTA PERE ET FILS

Forme : SAS
Capital : 1 000 E
Siège Social : 1 rue des quatre cheminees, 92100 boulogne billancourt
Durée : 99 ans
Objet social : serrurerie
Président : M Alexander Guetta, demeurant 1 rue des 4 cheminees 92100 Boulogne-Billancourt
Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par acte SSP en date du 21 Septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

OMEGA TO ALPHA

Forme : SASU
Capital : 1.000 Euros
Siège Social : 39 rue Jules Ferry, 92400 Courbevoie
Durée : 99 ans
Objet social : PRESTATIONS DE SERVICES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE APPLIQUE A LA FINANCE
Cession d'actions et agréments : Les cessions d'actions sont soumises à agrément
Président : Monsieur BRACH Loic Yves Aurélien demeurant 39 rue Jules Ferry 92400 Courbevoie
Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par acte SSP en date du 10 Août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

READY GO

Forme : SARL
Capital : 4.500 Euros
Siège Social : 8 Domaine de la cote noire, 92500 REUIL MALMAISON
Durée : 99 Ans
Objet social : Transport routier de personnes avec véhicules n'excédant pas neuf places y compris le chauffeur
Gérant : MM LOUIS épouse BEN AOUIDA LAURENCE demeurant 8 domaine de la pointe noir 92500 REUIL-MALMAISON
Immatriculation au RCS de NANTERRE

Par acte SSP en date du 20/09/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

AFS SERVICES

Forme : SASU
Capital : 1000 Euros
Siège Social : 32 rue de l'égalité, 92700 Colombes
Durée : 99 ans
Objet social : Dépannage
Cession d'actions et agréments : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable due la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Président : GHORAB Faouzi, demeurant 32, rue de l'égalité 92700 Colombes.
Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Le Parisien
CONTACT COMMERCIAL
Tél : 01 40 10 51 51
par mail : legales@leparisien.fr

Par acte SSP en date du 20 juillet 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

SWIM AND DREAM

Forme : SAS
Capital : 2 000 Euros
Siège Social : 29 rue Henri Barbusse, 92230 Gennevilliers
Durée : 99 ans
Objet social : Création d'une plateforme d'annonces et de mise en relation pour la réservation de location de vacances pour une courte durée.
Président : M. Bridja Samyr, 29 rue Henri Barbusse 92230 Gennevilliers
Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par acte SSP en date du 12/09/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

PRINTER-REZO

Nom Commercial : PRINTER-REZO-VTC
Forme : SASU
Capital : 15000 E*
Siège Social : 102 route de la reine, 92100 Boulogne-Billancourt
Durée : 99 ans
Objet social : Conseil en communication Web & Print
Président : M TAIBAUD Norman, demeurant 20 rue Thiers 92100 Boulogne-Billancourt
Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Officiellement habilité à faire paraitre les annonces judiciaires et légales dans votre département

Divers société

MEILLERGHP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 618.000 euros
Siège social : 4, rue de Chevreloup 78150 ROCQUENCOURT
R.C.S. VERSAILLES 478 970 452

Aux termes d'une délibération du 1er septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes :
La nomination en qualité de gérant de Monsieur Patrick James CREAN, né le 17 mars 1963, à Dublin (Irlande), demeurant Acacia, Monastery Road, Enniskerry, County Wicklow, Irlande, en remplacement de Monsieur Holger ABELN, démissionnaire, avec effet à compter du 1er septembre 2015, La nomination en qualité de cogérant de Monsieur Laurent Thierry SALMON, né le 8 juillet 1963 à Paris (16ème), demeurant 7 rue des Murailles, 77700 Magny Le Hongre, avec effet à compter du 1er septembre 2015, Le transfert du siège social du 4, rue de Chèvreloup 78150 Rocquencourt au **56 Rue des Hautes Pâtures, 92000 Nanterre**, et ce à compter du 9 octobre 2015.
Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de Nanterre. Mention en sera faite au RCS de Versailles
La Gérance

---

770 TRANSPORT

SASU au capital de 30000 euros
Siège social : 88 Avenue du Gl Leclerc 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS N° : 815 141 015 de NANTERRE

L'AGE du 20 Septembre 2016 a décidé de nommer Président MR PHOJO Dominique demeurant Résidence le Vieux Lavoir 45, rue Haute 92500 RUEIL MALMAISON à compter du **20 SEPTEMBRE 2016**, en remplacement de MR TARTOUR Jacob démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

ESPACE CULTUREL MULTIMEDIA STANOIS

EURL au capital de 40 000 euros
Siège social : 4 Avenue Laurent Cely 92600 ASNIERES SUR SEINE
RCS N° : 528367550 de NANTERRE

L'AGO du 22 août 2016 a décidé de nommer gérant M BONPAERTS David, demeurant 2C Rue des Caboches 78270 Bonnières sur Seine à compter du **22 août 2016**, en remplacement de M GNAKABY ZEGUIBA Apollinaire démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

SAFILO FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 960 000 euros
Siège social : 24, Rue Jacques Ibert 92300 LEVALLOIS PERRET
347527350 RCS NANTERRE

Aux termes d'une délibération en date du 27 JUILLET 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
La Gérance

CAPITAL BIEN ETRE

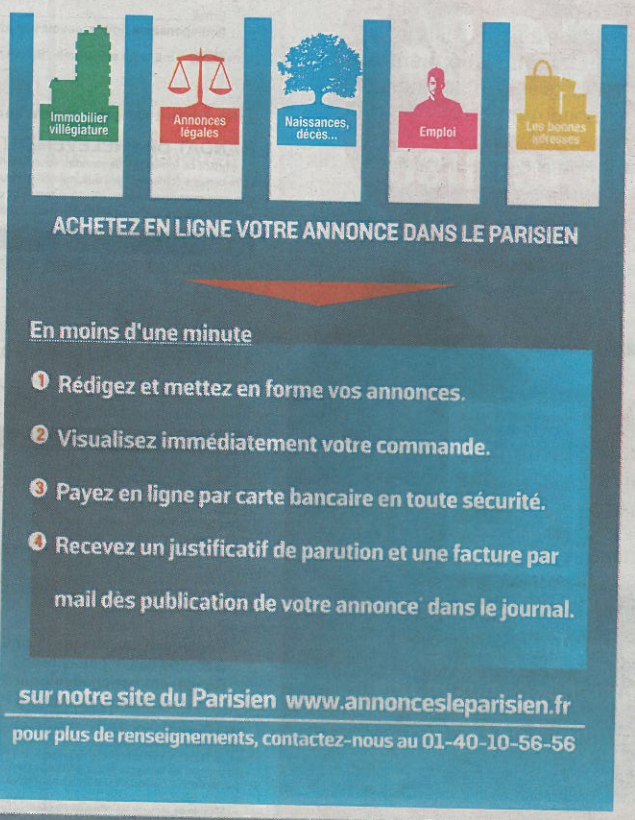
SARL au capital de 5 000 EUROS
Siège social :
26 RUE DU CAPITAINE FERBER 92130 ISSY LES MOULINEAUX
RCS N° : 509625703 de NANTERRE

Suivant la délibération de L'AGE en date du 31 juillet 2016:
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 juillet 2016.
Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

Rectificatif à l'annonce parue dans notre édition le 27/08/2016 et concernant la SARL

ALPHONSO RENOVATION

Il fallait lire pour le nom exact de la gérante : Mme MALEZA-NDUNDU ALPHONSINE épouse DIBALA. Pour avis.



Suivant acte SSP en date du jeudi 15 septembre 2016

BERNARD LEBEGUE

Demeurant : 7 Allée Claude Forbin 13100 Aix en Provence a donné en location gérance à :

HAMZA BEDDIAF

Demeurant : 6 Allée Jules Valles
92000 Nanterre
Un fonds de commerce : Location Licence de Taxi sis et exploité Commune de Sèvres 92310 pour une durée de 6 mois ans, à compter du samedi 01 octobre 2016, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

SARL FR'ANGE COIFFURE

SARL au capital de 41000 euros
Siège social :
230 Avenue Arsitide Briand 92220 BAGNEUX
RCS N° : 495 338 246 de NANTERRE

L'AGO du 15 septembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du **23 septembre 2016**, a été nommé liquidateur Mme Opperman Kemdjo Angèle 29 rue de Wissous 91320 WISSOUS.
Le siège de liquidation a été fixé au 29 rue de Wissous 91320 WISSOUS
Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

NEAR SOLUTION

EURL au capital de 2000 euros
Siège social : 62 rue Danton 92300 LEVALLOIS PERRET
RCS N° : NANTERRE B 820 820 603

L'AGO du 20 Septembre 2016 a décidé de transférer le siège social au **53 rue Jules Michelet, 92700 COLOMBES** à compter du **21 Septembre 2016**.
Gérant : M. BELFDIL Radouane Gérant, demeurant au 53, rue jules michelet 92700 Colombes.
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Rectificatif suite à l'annonce parue le 27/09/2016, concernant la société :

READY GO

Il fallait lire : 'SHUTTLE READY GO'

Avis d'Enquête Publique

publilégal
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.54

PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées
Application du code de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement Constructions Industrielles de la Méditerranée 27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème

La Préfecture de Police communique :
La société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) présente une demande d'autorisation d'exploiter une installation de tri de déchets implantée à PARIS 17ème – 27-41 boulevard de Douaumont - relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous les rubriques suivantes de la nomenclature :
2714-1 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papier/cartons... – **Autorisation**
Des informations peuvent être demandées à la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) sise 35 rue Bassano à Paris 8ème.
Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à une enquête publique
du jeudi 13 octobre au jeudi 17 novembre 2016 inclus.
Toute personne qui souhaite s'informer à ce sujet ou consulter les pièces du dossier peut, pendant toute la durée de l'enquête, se présenter au siège du commissaire enquêteur soit à la mairie du 17ème arrondissement - 16-20 rue des Batignolles, ainsi que dans les mairies où une permanence sera assurée et où seront déposés le dossier, et notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Administrative de l'Etat compétente en matière d'Environnement, et un registre d'enquête.*
Le Tribunal Administratif de Paris a désigné **Madame Marie-Claire Eustache**, architecte urbaniste programmiste, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard Radigois, géomètre expert foncier, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le commissaire enquêteur est chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore le registre à l'expiration du délai indiqué. Il recevra aux lieux, aux jours et heures suivants :

MAIRIE DU 17ÈME ARRONDISSEMENT :						
Samedi	15 octobre	2016	de	9h00	à	12h00
Lundi	17 octobre	2016	de	14h00	à	17h00
Mercredi	9 novembre	2016	de	14h00	à	17h00
Mercredi	16 novembre	2016	de	14h00	à	17h00
Jeudi	17 novembre	2016	de	16h30	à	19h30
MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE :						
Jeudi	17 novembre	2016	de	9h00	à	12h00
MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET :						
Samedi	5 novembre	2016	de	9h30	à	12h00

Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur, par écrit et pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante, siège de l'enquête : Madame la Commissaire Enquêteur du Centre de Tri de Paris 17 - Mairie du 17ème arrondissement de Paris, 16-20 rue des Batignolles 75017 Paris.
A l'issue de cette enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site de la Préfecture de police www.prefecturedepolice.fr et à la direction des transports et de la protection du public de la préfecture de police, 12 quai de Gesvres à PARIS 4ème.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement assortie du respect de prescriptions ou un refus, prise par le Préfet de police.

*** Horaires d'ouverture des mairies**
Mairie du 17ème arrondissement
16/20 rue des Batignolles - 75017 Paris
- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h00
- jeudi de 8h30 à 19h30
- samedi de 9h00 à 12h30

Mairie de Clichy-La-Garenne
80 boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy-La-Garenne
- lundi au vendredi de 8h à 18h
- samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Levallois-Perret
place de la République - 92300 Levallois-Perret
- lundi au mercredi de 8h30 à 18h00
- jeudi de 8h30 à 19h00
- vendredi de 8h30 à 18h00
- samedi de 9h30 à 12h00

EP 16-255
enquete-publique@publilegal.fr

Le Parisien PARTENAIRE DES MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS.
CHEFS D'ENTREPRISES, ARTISANS,
DE NOUVEAUX MARCHÉS S'OFFRENT A VOUS !
INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT A NOTRE SERVICE D'ALERTES E-MAIL ! ET OPTIMISEZ VOTRE ACTIVITÉ
RENDEZ-VOUS SUR htpp://avisdemarches.leparisien.fr

publilégal®
SARL au capital de 200 210 Euros - 808 001 611 RCS PARIS B
Siège : 23 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS
Etb Secondaire : 3 rue de l'Hôtel de Ville - 95300 PONTOISE
Tél. : 01 42 96 96 46 - Fax : 01 42 61 61 38

Les téléphériques urbains prennent leur essor

- Les projets de transport par câble fleurissent, notamment en Ile-de-France.
- Le coût de l'infrastructure est plus faible que celui d'un tramway, et les contraintes juridiques ont été allégées.

TRANSPORT

Lionel Steinmann
@lionelSteinmann

L'engouement des élus locaux pour les téléphériques urbains se confirme. Alors que Brest s'apprête à inaugurer le sien en octobre (lire ci-dessous), le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) a lancé lundi la concertation publique pour le projet de transport par câble reliant Créteil et Villeneuve-Saint-Georges via Limeil-Brévannes, dans le Val-de-Marne. Et la région ne devrait pas s'en tenir là, puisqu'elle a annoncé il y a deux mois « *une stratégie globale de développement du câble en Ile-de-France* ». Plus d'une dizaine de projets sont dans les cartons, notamment pour améliorer la desserte du plateau de Saclay, dans l'Essonne. Ailleurs, Toulouse ou Grenoble, pionnière en la matière avec son téléphérique de la Bastille inauguré en... 1934, peaufinent leurs études.

Une option crédible

Longtemps réservé aux skieurs et aux touristes en quête de vues imprenables, le téléphérique est désormais considéré par les autorités organisatrices comme une option crédible pour les transports en commun dans les villes. Il est particulièrement approprié pour franchir des barrières naturelles (fleuve, relief...) ou améliorer la desserte de quartiers enclavés par des faisceaux d'autoroutes ou de voies ferrées.

Selon ses promoteurs, les volumes de trafic peuvent rivaliser avec ceux d'un bus en site propre ou d'un tramway. La future ligne Créteil-Villeneuve-Saint-Georges, baptisée « Câble A », disposera par exemple de cabines de 10 places (toutes assises) qui se succéderont toutes les trente secondes environ. De quoi, selon les estimations de STIF, transporter de 700 à 1.800 voyageurs durant l'heure de pointe du matin à la vitesse de 22 kilomètres-heure.

Le coût de l'infrastructure est par ailleurs un peu inférieur à celui d'un tramway (celui de Câble A est évalué à 120 millions d'euros pour 4,5 kilomètres de ligne) et la phase de travaux perturbe nettement moins la circulation automobile. De surcroît, le recours à l'énergie électrique réduit l'impact sur l'environnement.

Surtout, le régime juridique du transport par câble vient d'être clarifié. Le texte qui s'appliquait auparavant, issu de lois remontant à 1941, supposait l'expropriation systématique des habitations survolées. Cela le rendait « *obsolète et inapplicable hors zone de montagne* », a pointé l'an dernier le ministère de l'Environnement. Il a instauré à la place des servitudes d'utilité publique, ce qui permet d'indemniser les propriétaires concernés sans nécessairement les exproprier.

Des oppositions locales

Cette perspective ne suffira pas forcément à amadouer les riverains. Les projets de téléphérique suscitent régulièrement des oppositions locales, qui dénon
atteintes au paysage ou la p
sonore. La consultation p
sur Câble A, qui doit s'ac
28 octobre, permettra d'
dre la mesure. Même si l
tants ne sont pas invités à v
non le projet sur son princi
à donner leur avis sur dif
variantes d'implantat
futures stations.

> « Moderne et écologique, ce moyen de transport améliorera la qualité de service offerte aux voyageurs. »
>
> LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ÎLE-DE-FRANCE

À NOTER
**Le projet de téléphériqu
pour améliorer la desse
du plateau de Saclay
fera l'objet d'une étude
spécifique du STIF
à l'automne 2017.**

Les projets de transport par câble recensés par la région Ile-de-France



«LES ÉCHOS» / SOU

annonces judiciaires & légales

PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées
Application du code de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème

La Préfecture de Police communique :
La société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) présente une demande d'autorisation d'exploiter une installation de tri de déchets implantée à PARIS 17ème – 27-41 boulevard de Douaumont - relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous les rubriques suivantes de la nomenclature :
2714-1 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papier/cartons... – **Autorisation**
Des informations peuvent être demandées à la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) sise 35 rue Bassano à Paris 8ème.
Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à une enquête publique
du jeudi 13 octobre au jeudi 17 novembre 2016 inclus.
Toute personne qui souhaite s'informer à ce sujet ou consulter les pièces du dossier peut, pendant toute la durée de l'enquête, se présenter au siège du commissaire enquêteur soit à la mairie du 17ème arrondissement - 16-20 rue des Batignolles, ainsi que dans les mairies où une permanence sera assurée et où seront déposés le dossier, et notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Administrative de l'Etat compétente en matière d'Environnement, et un registre d'enquête.*
Le Tribunal Administratif de Paris a désigné **Madame Marie-Claire Eustache**, architecte urbaniste programmiste, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard Radigois, géomètre expert foncier, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le commissaire enquêteur est chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore le registre à l'expiration du délai indiqué. Il recevra aux lieux, aux jours et heures suivants :

MAIRIE DU 17ème ARRONDISSEMENT :
Samedi 15 octobre 2016 de 9h00 à 12h00
Lundi 17 octobre 2016 de 14h00 à 17h00
Mercredi 9 novembre 2016 de 14h00 à 17h00
Mercredi 16 novembre 2016 de 14h00 à 17h00
Jeudi 17 novembre 2016 de 16h30 à 19h30
MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE :
Jeudi 17 novembre 2016 de 9h00 à 12h00
MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET :
Samedi 5 novembre 2016 de 9h30 à 12h00

Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur, par écrit et pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante, siège de l'enquête : Madame la Commissaire Enquêteur du Centre de Tri de Paris 17 - Mairie du 17ème arrondissement de Paris, 16-20 rue des Batignolles 75017 Paris.
A l'issue de cette enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site de la Préfecture de police www.prefecturedepolice.fr et à la direction des transports et de la protection du public de la préfecture de police, 12 quai de Gesvres à PARIS 4ème.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement assortie du respect de prescriptions ou un refus, prise par le Préfet de police.

*** Horaires d'ouverture des mairies**
Mairie du 17ème arrondissement
16/20 rue des Batignolles - 75017 Paris
- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h00
- jeudi de 8h30 à 19h30
- samedi de 9h00 à 12h30

Mairie de Clichy-La-Garenne
80 boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy-La-Garenne
- lundi au vendredi de 8h à 18h
- samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Levallois-Perret
place de la République - 92300 Levallois-Perret
- lundi au mercredi de 8h30 à 18h00
- jeudi de 8h30 à 19h00
- vendredi de 8h30 à 18h00

Brest relie deux quartiers avec un téléphérique

La ligne opérée par Keolis peut transporter jusqu'à 1.200 passagers par heure sur 420 mètres, pour un trajet de trois minutes.

Stanislas du Guerny
— Correspondant à Rennes

Les derniers réglages sont en cours. Le téléphérique urbain de Brest sera bien opérationnel fin octobre. « *Ce sera le premier du genre en France* », affirme-t-on, non sans fierté, à Brest Métropole. Géré par Keolis, filiale de la SNCF concessionnaire du réseau des transports publics de l'agglomération (tramway et bus), cet équipement relie deux quartiers de la ville distants de seulement 420 mètres, mais séparés par une rivière, la Penfeld, et une zone militaire où accostent des navires. Ce téléphérique composé de deux cabines aura coûté 19,1 millions d'euros. Il est équipé d'un nouveau type d'appareil, le SDMC (pour « saut-de-mouton à câble »). « *Les cabines ne se croisent pas l'une à côté de l'autre mais l'une au-dessus de l'autre, réduisant l'envergure du système et des stations et donc l'emprise au sol* », explique-t-on à Brest Métropole. Le chantier a été confié sur appel d'offres à un groupement composé de Bouygues Construction (mandataire) et de l'entreprise suisse Bartholet Maschinenbau (BMF), spécialiste des remontées mécaniques. L'installation des câbles revient à Mécamont Hydro.

19,1
MILLIONS D'EUROS
Le montant de l'investissement.

Une économie de coûts

Ce téléphérique va circuler tous les jours entre le nouveau quartier d'affaires et d'habitat des Capucins, situé sur un plateau, et le bas de la célèbre rue de Siam, laquelle s'ouvre sur le centre-ville et le château. Les 1.200 passagers par heure qu'il peut transporter vont bénéficier pendant ce court trajet de trois minutes à
70 mètres de haut d'une vu
nable sur la ville et la rade.
des cabines est vitrée à 360
François Cuillandre, le
Brest et président de la mé
n'a pas choisi au hasard
de déplacement. C'est l
coûteux. L'option pont t
deur aurait coûté 40 à 60
d'euros, celle du pont souti
entre 40 et 100 millions, ce
passerelle entre 25 et 30
L'énergie produite par les
en phase descendante est
dans des batteries de Blue S
(Bolloré) puis utilisée e
d'ascension. A Brest, où l
est parfois capricieuse, les
sont prévues pour fonc
jusqu'à un vent de 100 km/

Quand l'éclairage public charge les voitures électriques

SERVICES

Bouygues transforme les réverbères en bornes de recharge de véhicules.

Myriam Chauvot
mchauvot@lesechos.fr

Recharger sa voiture à un réverbère, envoyer ses courriels grâce à la lampe du salon, ce n'est qu'un aperçu des fonctions qu'aura l'éclairage dans la ville de demain. La Roche-sur-Yon (Vendée) vient ainsi d'inaugurer les premières bornes de recharge de véhicules électriques reliées au réseau d'éclairage tions chez la filiale de services énergétiques de Bouygues. *Si le retour est probant, nous commercialiserons la solution auprès des collectivités locales, voire des acteurs privés comme les hypermarchés avec des parkings éclairés.* »

Partage d'énergie

L'intérêt est d'utiliser le câble d'alimentation électrique des lampadaires existants pour densifier les centres-villes en bornes de recharge sans avoir à creuser de tranchées dans les trottoirs pour l'alimentation électrique. « *L'absence de génie civil réduit le coût*, souligne Michel Cozic. *Quand un point de charge classique des véhicules électriques coûte en moyenne 3.500 à 5.000 euros pose incluse, le coût de notre système*



*n'a pas vocation à équiper
réverbères, mais deux ou
rue* », poursuit le respon
La Roche-sur-Yon, l'impa
nouvel usage des réverbèr
réseau sera évalué par E
filiale de distribution d'él
d'EDF, partenaire de l'exp
et conditionnera la mis
marché de cette solution i
Autre première, le lu
LED li-fi (pour Light Fid
Lucibel transmet les don
la lumière et peut donc re
le wi-fi pour fournir un ac
fil à Internet, avec l'avanta
plus rapide que les ondes
impossible à pirater (« Les
du 23 septembre). Partena
l'industrialisation, Nexit
que la demande est au ren

Qui sont les incendiaires du futur centre pour SDF ?

N° 22431 — MARDI 18 OCTOBRE 2016

publilégal

1,20 €

Le Parisien.fr

SAS au Capital de 206 310 Euros - 562 091 611 RCS PARIS B
Siège : 23 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS
Ets Secondaire : 3 rue de l'Hôtel de Ville - 95300 PONTOISE
Tél. : 01 42 96 09 43 - Fax : 01 42 61 54 38



PUBLICITÉ

2ème insertion

CNIM-INSTALLATION DE TRI DE DECHETS
A PARIS 17

Page IX

… sont passés les profs ?

À L'ÉCOLE comme au collège ou au lycée, les enseignants non remplacés sont toujours trop nombreux. P. 2 ET 3



PHOTOPQR/L'EST RÉPUBLICAIN/NCY

Irak P. 4
Les enjeux de la bataille de Mossoul

Optique P. 10
Des lunettes plus vite, c'est possible

PSG P. 19
Silva, Matuidi et Cavani vont-ils prolonger ?



LP/MATTHIEU DE MARTIGNAC

« J'ai un problème avec les syndicats français »

JEAN-FRANÇOIS COPÉ Le candidat à la primaire, à la peine dans les sondages, défend un programme de « droite décomplexée ». P. 6 ET 7



SIPA

Théâtre P. 32 ET 33
Ce qu'il faut aller voir… ou éviter

ARGENT **Emprunts** P. 16 ET 17
Comment éviter le surendettement

R 20174 - 1018 - 1,20€

www.leparisien.fr publilégal®

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 92

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 69 (4,45 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,24 €) - 78 (5,24 €) - 91 (5,24 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,24 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2015.

SAS au Capital de 200 000 Euros 382 801 917 RCS PARIS B
Siège : 23 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS
Ets Secondaire : 3 rue de l'Hôtel de Ville - 95300 PONTOISE
Tél. : 01 42 96 69 43 - Fax : 01 42 61 54 38

Avis divers

publilégal AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.54

PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées
Application du code de l'environnement

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème

La Préfecture de Police communique :
La société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) présente une demande d'autorisation d'exploiter une installation de tri de déchets implantée à PARIS 17ème – 27-41 boulevard de Douaumont - relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous les rubriques suivantes de la nomenclature :
2714-1 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papier/cartons… **– Autorisation**
Des informations peuvent être demandées à la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) sise 35 rue Bassano à Paris 8ème.
Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à une enquête publique
du jeudi 13 octobre au jeudi 17 novembre 2016 inclus.
Toute personne qui souhaite s'informer à ce sujet ou consulter les pièces du dossier peut, pendant toute la durée de l'enquête, se présenter au siège du commissaire enquêteur soit à la mairie du 17ème arrondissement - 16-20 rue des Batignolles, ainsi que dans les mairies où une permanence sera assurée et où seront déposés le dossier, et notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Administrative de l'Etat compétente en matière d'Environnement, et un registre d'enquête.*
Le Tribunal Administratif de Paris a désigné **Madame Marie-Claire Eustache**, architecte urbaniste programmiste, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard Radigois, géomètre expert foncier, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le commissaire enquêteur est chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore le registre à l'expiration du délai indiqué. Il recevra aux lieux, aux jours et heures suivants :

MAIRIE DU 17ème ARRONDISSEMENT :						
Samedi	15 octobre	2016	de	9h00	à	12h00
Lundi	17 octobre	2016	de	14h00	à	17h00
Mercredi	9 novembre	2016	de	14h00	à	17h00
Mercredi	16 novembre	2016	de	14h00	à	17h00
Jeudi	17 novembre	2016	de	16h30	à	19h30
MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE :						
Jeudi	17 novembre	2016	de	9h00	à	12h00
MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET :						
Samedi	5 novembre	2016	de	9h30	à	12h00

Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur, par écrit et pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante, siège de l'enquête : Madame la Commissaire Enquêteur du Centre de Tri de Paris 17 - Mairie du 17ème arrondissement de Paris, 16-20 rue des Batignolles 75017 Paris.
A l'issue de cette enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site de la Préfecture de police www.prefecturedepolice.fr et à la direction des transports et de la protection du public de la préfecture de police, 12 quai de Gesvres à PARIS 4ème.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement assortie du respect de prescriptions ou un refus, prise par le Préfet de police.

*** Horaires d'ouverture des mairies**
Mairie du 17ème arrondissement
16/20 rue des Batignolles - 75017 Paris
- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h00
- jeudi de 8h30 à 19h30
- samedi de 9h00 à 12h30

Mairie de Clichy-La-Garenne
80 boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy-La-Garenne
- lundi au vendredi de 8h à 18h
- samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Levallois-Perret
place de la République - 92300 Levallois-Perret
- lundi au mercredi de 8h30 à 18h00
- jeudi de 8h30 à 19h00
- vendredi de 8h30 à 18h00
- samedi de 9h30 à 12h00

EP 16-255 enquete-publique@publilegal.fr

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
PARIS OUEST
LA DEFENSE

APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

DE LA VILLE DE SURESNES

Par délibération du 29 septembre 2016, le Conseil de Territoire a approuvé la révision du Règlement Local de Publicité de la ville de Suresnes.

Le RLP approuvé est tenu à la disposition du public, au siège de l'établissement public à Nanterre, à l'hôtel de ville de Suresnes, aux jours et horaires habituels d'ouverture. Il sera également consultable et téléchargeable sur le site www.suresnes.fr.

Le Président,
Jacques KOSSOWSKI

Enquête publique

publilégal AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.54

REPUBLIQUE FRANCAISE
PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des Elections et des Libertés Publiques

COMMUNES D'ANTONY, CHATENAY-MALABRY, LE PLESSIS-ROBINSON ET CLAMART

Arrêté DRE/BELP N° 2016-174 du 11 octobre 2016 portant :
- déclaration d'utilité publique, emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Antony, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart, du projet de réalisation du tramway T10 Croix de Berny (Antony) – place du Garde (Clamart) sur le territoire des communes d'ANTONY, de CHÂTENAY-MALABRY, du PLESSIS-ROBINSON et de CLAMART
- cessibilité des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet
- transfert de gestion des parcelles nécessaires à la réalisation du projet

ARTICLE 1er : Est déclarée d'utilité publique, au profit du Département des Hauts-de-Seine et du STIF, la réalisation du projet de tramway T10 Croix de Berny (Antony) – place du Garde (Clamart) sur le territoire des communes d'Antony, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart.
Un plan général des travaux est annexé au présent arrêté.
Conformément à l'article L.122-1 du code de l'expropriation, le présent arrêté est accompagné d'un document qui expose les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération.
Ce document, ainsi que le plan général des travaux, sont tenus à la disposition du public à la préfecture des Hauts-de-Seine (Direction de la réglementation et de l'environnement – Bureau des élections et des libertés publiques – Section enquêtes publiques et actions foncières).
L'ensemble de ces pièces sera également consultable dans chacune des 4 communes concernées par l'opération (Antony, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Clamart) et téléchargeable sur le site du projet à l'adresse suivante : www.tramway-t10.fr

ARTICLE 2 : La présente déclaration d'utilité publique emporte mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Antony, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart, conformément aux dossiers annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 122-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, la déclaration d'utilité publique du projet emporte retrait de l'emprise expropriée des parcelles cadastrées section AC N°188, sise 2 rue du Président Roosevelt à Clamart, AN N°43 (lot N°3), sise 18 avenue de la Division Leclerc, AN N°78, sise 42 avenue de la Division Leclerc, AN N°75 et 79, sises 44 avenue de la Division Leclerc, AN N°73, sise 46 avenue de la Division Leclerc, AN N°74, sise 48 avenue de la Division Leclerc, AQ N°7, sise 137 avenue de la Division Leclerc, et AQ N°8, sise 135 avenue de la Division Leclerc à Châtenay-Malabry de la copropriété initiale.

ARTICLE 4 : Sont déclarées immédiatement cessibles pour cause d'utilité publique au profit du Département des Hauts-de-Seine et du STIF, les parcelles nécessaires à la réalisation du projet de tramway T10 Croix de Berny (Antony) – place du Garde (Clamart) sur le territoire des communes d'Antony, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart, telles que désignées sur les plans et états parcellaires annexés au présent arrêté.

ARTICLE 5 : Font l'objet d'un transfert de gestion, au profit du Département des Hauts-de-Seine et du STIF, les parcelles nécessaires à la réalisation du projet de tramway T10 Croix de Berny (Antony) – place du Garde (Clamart) sur le territoire des communes d'Antony, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart, telles que désignées sur les plans et états parcellaires annexés au présent arrêté.

ARTICLE 6 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

ARTICLE 7 : Conformément à l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme, le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture et publié dans un journal d'annonces judiciaires et légales diffusé dans le département par les soins et aux frais des maîtres d'ouvrage.
Le présent arrêté sera, en outre, affiché pendant un mois dans les 4 mairies concernées par le projet ainsi qu'au sein de l'EPT Vallée Sud Grand Paris. L'accomplissement de cette mesure incombera aux maires et au président de l'EPT et sera certifié par eux.

ARTICLE 8 :
- M. le secrétaire général de la préfecture,
- M. le président du Département des Hauts-de-Seine,
- Mme la présidente du Syndicat des Transports d'Ile-de-France,
- M. le maire d'Antony,
- M. le maire de Châtenay-Malabry,
- M. le maire du Plessis-Robinson,
- M. le maire de Clamart
- M. le président de l'EPT Vallée Sud Grand Paris

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 11 octobre 2016
Le Préfet,

EP 16-275 enquete-publique@publilegal.fr

Le Parisien
Officiellement habilité à faire paraitre les annonces judiciaires et légales dans votre département

---

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

VALLEE SUD - GRAND PARIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.) VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES

Du Mardi 8 novembre 2016 au Mardi 13 décembre 2016

Par arrêté n° 87/2016 du 11 octobre 2016, le Président de l'établissement public territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a décidé de l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la commune de Fontenay-aux-Roses valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) prescrit le 14 novembre 2014 par le conseil municipal de la ville et arrêté le 12 juillet 2016 par le conseil de territoire de Vallée Sud - Grand Paris.
Le projet de PLU de Fontenay-aux-Roses a notamment pour objectifs de garantir un développement maîtrisé et mesuré de la ville, à travers une logique de projets et de renouvellement urbain, tout en permettant de répondre aux objectifs règlementaires et légaux imposés par l'Etat en matière de densification. Ces objectifs s'articulent autour de trois grands axes déclinés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et retranscrits comme suit :
1. Un territoire équilibré, au service de ses habitants ;
2. Une richesse paysagère constitutive d'une qualité de vie privilégiée ;
3. Un projet porteur de modernité.

A l'issue de l'enquête publique, le PLU sera soumis à l'approbation du conseil de territoire, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête.

Les demandes d'information relatives à ce dossier peuvent être adressées auprès de la personne responsable du projet Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris par l'intermédiaire de la Direction des Services Techniques Municipaux de la commune de Fontenay-aux-Roses, au 8 place du Château Sainte-Barbe, 92260 Fontenay-aux-Roses.

Monsieur Jean-Jacques LAFITTE, Ingénieur Général des ponts des eaux et des forêts en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Louis PERROT, Directeur Général de collectivité locale en retraite, en qualité de suppléant, par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

L'enquête publique se déroulera à la Direction des Services Techniques Municipaux - 8, place du Château Sainte-Barbe – **du mardi 8 novembre au mardi 13 décembre 2016** inclus :
* du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
* le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à16h30,
* le mardi 13 décembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h,

et pendant les permanences du commissaire enquêteur.
Toute personne à mobilité réduite peut contacter le service urbanisme de la Direction des Services Techniques Municipaux au 01.41.13.52.17, aux horaires d'ouverture du service afin de lui garantir un accès optimal.

Le Commissaire Enquêteur assurera des permanences à la Direction des Services Techniques Municipaux pour y recueillir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public les jours suivants :
* **le mardi 8 novembre de 9h à 12h,**
* **le vendredi 25 novembre de 16h à 20h,**
* **le mercredi 7 décembre de 9h à 12h,**
* **le mardi 13 décembre de 14h à 17h.**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le PLU arrêté :
* Sur le registre d'enquête disponible à la Direction des Services Techniques Municipaux – 8, place du Château Sainte-Barbe à Fontenay-aux-Roses (92260).
* par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Direction des Services Techniques Municipaux – 8, place du Château Sainte-Barbe à Fontenay-aux-Roses (92260).
* par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur sur le site de la ville dédié au PLU www.fontenay-aux-roses.fr/plu par le biais d'un formulaire de contact mis à disposition du mardi 8 novembre 2016 à 9h jusqu'au 13 décembre 2016 à12h.

Le dossier est consultable pendant la durée de l'enquête à Direction des Services Techniques Municipaux et sur le site de la ville dédié au PLU www.fontenay-aux-roses.fr/plu. Il comprend une note de présentation, le projet de PLU arrêté, le porter à connaissance transmis par l'Etat, le bilan de la concertation, les avis des personnes publiques associées et consultées, et la décision du préfet dispensant la ville de réaliser une évaluation environnementale.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture, au siège administratif de Vallée Sud - Grand Paris - 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses (92260) - et à la Direction des Services Techniques Municipaux - 8, place du Château Sainte-Barbe à Fontenay-aux-Roses (92260) - aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant le délai d'un an, à compter de la clôture de l'enquête publique et sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses www.fontenay-aux-roses.fr.

Le Président
Jean-Didier BERGER

Constitution de société

Par acte SSP en date du 14 octobre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

ALPC TAXI

Forme : SASU
Capital : 100 euros
Siège Social : 8 impasse des Luaps, 92000 Nanterre
Durée : 99 ans
Objet social : exploitation d'autorisation de stationnement de taxi par acquisition, location, gestion ou prise en location gérance
Cession d'actions et agréments : cessions libres sans agrément
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : tout associé peut y participer, une action égale une voix
Président : M. Antonio Luis PIMENTEL CORDEIRO, demeurant 8 impasse des Luaps 92000 Nanterre
Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par acte SSP en date du 14/10/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

MINGAO CONSULTING

Forme : SASU
Capital : 1000 euros
Siège Social : 50 rue d'Erevan, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Durée : 99 ans
Objet social : Conseil en informatique
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales
Président : M AUGUSTE Benjamin 50 rue d'Erevan 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Divers société

RIP

SAS au capital de 26 970 €
Siège social:
5 Rue du Mont Valérien
92150 SURESNES
452 522 071 RCS NANTERRE

L'AGE du 30/04/2016 a :
- nommé en qualité de président CPN SARL au capital de 100 euros siège social : 39 Rue du Val d'Or 92210 SAINT-CLOUD RCS NANTERRE 815 149 265 en remplacement de Monsieur COATANOAN Jean-Yves.
- pris acte du départ sans remplacement du Directeur Général, Monsieur Vincent HAM.

Modification au RCS de NANTERRE

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,45 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,24 €) - 78 (5,24 €) - 91 (5,24 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,24 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2015.

Constitution de société

Par acte SSP en date du 12 Octobre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

GIS DESIGN

Nom Commercial : GIS DESIGN
Forme : SARL
Capital : 10 000 €
Siège Social : 38, rue de la Glacière, 75013 PARIS
Durée : 99 ans
Objet social : rénovation intérieure, électricité, plomberie, tous travaux de bâtiment
Gérant : M.GUEBLAOUI Imed Eddine, demeurant 44 rue Lavoisier, 77000 MELUN
Immatriculation au RCS de PARIS

Suivant acte S.S.P du 19/09/2016 il a été constitué une **SCI** dénommée :

SCI KING DAVID

Objet social : Acquisition, vente, mise en valeur, administration et location d'immeuble.
Siège social : 18 rue Saint Ferdinand 75017 Paris
Capital: 1800 Euros divisé en 180 parts de 10 Euros.
Durée : 99 ans.
Gérance : Monsieur PARIENTI David demeurant 18 rue Saint Ferdinand 75017 Paris
Immatriculation : au RCS de Paris.

Par acte SSP en date du 01 septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

AD2L

Forme : SAS
Capital : 5 000 Euros
Siège Social : 8 rue Leriche, 75015 PARIS
Durée : 99 ans
Objet social : Expertise comptable
Président : M. ARTIER Jean-Michel, demeurant au 32 boulevard de Vaugirard, Bâtiment le Dome, 75015 Paris
Commissaire aux comptes titulaire :
M. TALONI Fabrice, demeurant au 56 rue de Passy 75016 Paris
Commissaire aux comptes suppléant :
Mme PECCI LEGRIS Alexia, demeurant au 22 rue André et Marie-Louise Roure 92250 La Garenne Colombes
Immatriculation au RCS de PARIS.

Par acte SSP en date du 14 Octobre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

CLAYMORE FILMS

Forme : SASU
Capital : 2 000 Euros
Siège Social : 128 rue Lecourbe, 75015 Paris
Durée : 99 ans
Objet social : La production et la réalisation de films de courts métrages ou toute production audiovisuelle (publicités, clips, longs métrages, reportages etc...) Les activités connexes a la production de ces films (développement, écriture et acquisition de scénarios, storyboard, prise de son, musique, montage, effets spéciaux etc...)
Président : M. DELERUE Jonathan, demeurant 128 rue Lecourbe 75 015 Paris
Immatriculation au RCS de PARIS.

Enquête publique

publilégal
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.54

PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées
Application du code de l'environnement

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème

La Préfecture de Police communique :
La société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) présente une demande d'autorisation d'exploiter une installation de tri de déchets implantée à PARIS 17ème – 27-41 boulevard de Douaumont - relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous les rubriques suivantes de la nomenclature :
2714-1 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papier/cartons... – **Autorisation**
Des informations peuvent être demandées à la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) sise 35 rue Bassano à Paris 8ème.
Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à une enquête publique
du jeudi 13 octobre au jeudi 17 novembre 2016 inclus.
Toute personne qui souhaite s'informer à ce sujet ou consulter les pièces du dossier peut, pendant toute la durée de l'enquête, se présenter au siège du commissaire enquêteur soit à la mairie du 17ème arrondissement - 16-20 rue des Batignolles, ainsi que dans les mairies où une permanence sera assurée et où seront déposés le dossier, et notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Administrative de l'Etat compétente en matière d'Environnement, et un registre d'enquête.*
Le Tribunal Administratif de Paris a désigné **Madame Marie-Claire Eustache**, architecte urbaniste programmiste, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard Radigois, géomètre expert foncier, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le commissaire enquêteur est chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore le registre à l'expiration du délai indiqué. Il recevra aux lieux, aux jours et heures suivants :

MAIRIE DU 17ème ARRONDISSEMENT :

Samedi	15 octobre	2016	de	9h00	à	12h00
Lundi	17 octobre	2016	de	14h00	à	17h00
Mercredi	9 novembre	2016	de	14h00	à	17h00
Mercredi	16 novembre	2016	de	14h00	à	17h00
Jeudi	17 novembre	2016	de	16h30	à	19h30

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE :

Jeudi	17 novembre	2016	de	9h00	à	12h00

MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET :

Samedi	5 novembre	2016	de	9h30	à	12h00

Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur, par écrit et pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante, siège de l'enquête : Madame la Commissaire Enquêteur du Centre de Tri de Paris 17 - Mairie du 17ème arrondissement de Paris, 16-20 rue des Batignolles 75017 Paris.
A l'issue de cette enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site de la Préfecture de police www.prefecturedepolice.fr et à la direction des transports et de la protection du public de la préfecture de police, 12 quai de Gesvres à PARIS 4ème.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement assortie du respect de prescriptions ou un refus, prise par le Préfet de police.

*** Horaires d'ouverture des mairies**
Mairie du 17ème arrondissement
16/20 rue des Batignolles - 75017 Paris
- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h00
- jeudi de 8h30 à 19h30
- samedi de 9h00 à 12h30

Mairie de Clichy-La-Garenne
80 boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy-La-Garenne
- lundi au vendredi de 8h à 18h
- samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Levallois-Perret
place de la République - 92300 Levallois-Perret
- lundi au mercredi de 8h30 à 18h00
- jeudi de 8h30 à 19h00
- vendredi de 8h30 à 18h00
- samedi de 9h30 à 12h00

EP 16-255 enquete-publique@publilegal.fr

Le Parisien
PARTENAIRE DES MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS.
CHEFS D'ENTREPRISES, ARTISANS...
DE NOUVEAUX MARCHÉS S'OFFRENT A VOUS !

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT A NOTRE SERVICE D'ALERTES E-MAIL !
ET OPTIMISEZ VOTRE ACTIVITÉ
RENDEZ-VOUS SUR htpp://avisdemarches.leparisien.fr

Divers société

MAISON MERE

SARL au capital de 5000 €
Siège social : 12 rue du fb st denis, 6 passage du prado
75010 PARIS
RCS N° : 819 782 707 de PARIS

L'AGE du 03 octobre 2016 a décidé de nommer Gérant Mme BADOT CINTHIA FATOU, demeurant 32 rue du gabon 75012 paris à compter du 03 OCTOBRE 2016, en remplacement de M. THIAM MAMADOU démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de PARIS.

WISELY

SARL au capital de 8 000,00 Euros
Siège social :
94 Avenue de Clichy
75017 PARIS
504 079 062 RCS PARIS

Le 01 mai 2016, L'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Mme Liping YANG, 8 avenue Georges Sand - appt A302 - 93210 SAINT DENIS a été nommée liquidateur. Le siège de liquidation est fixé à l'adresse personnelle du liquidateur.

Le 31 mai 2016, L'AGO a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Mention faite au RCS de PARIS

Additif à l'annonce parue le 27 Septembre 2016, concernant la société :

484801568

Il fallait rajouter : 'Alimentation générale, produits exotiques, grains secs, fruits et légumes, produits de beauté et bazar.'

SARL UNLTD ARTELIER

Capital : 8000 Euros
Siège social :
18 avenue Parmentier
75011 Paris
RCS Paris: 752 546 440

L'AGE en date du 31 décembre 2015 - A décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2015 et sa Mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Madame TAN Florence épouse WANG demeurant 31 rue Saint Ambroise 75011 Paris. Le siège de liquidation est fixé à l'adresse du siège social. Le lieu ou la correspondance doit être adressé et ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé à : 18 avenue Parmentier 75011 Paris. Mention sera faite au RCS de Paris.

Le liquidateur.

SARL UNLTD ARTELIER

Capital : 8000 Euros
Siège social :
18 avenue Parmentier
75011 Paris
RCS Paris : 752 546 440

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame TAN Florence épouse WANG de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris en annexe au RCS.

Le liquidateur

E.D.V INFORMATIQUE

SAS au capital de 60 000 Euros
Siège social : 10, Rue de la Paix
75002 PARIS
RCS N° : 337 992 432 de PARIS

Suivant la délibération de L'AGE en date du 30/09/2016:
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 17/10/2016.
Mention sera faite au RCS de PARIS.

AZFAR CREATION

EURL au capital de 1500 €
Siège social : 47 Boulevard Davout
75020 PARIS
RCS N° : 810 035 022 de PARIS

L'AGE du 30/09/2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du **30/09/2016**, a été nommé liquidateur Mme AZFAR Khadija, demeurant au 109 avenue Dhuys -93170 BAGNOLET.
Le siège de liquidation a été fixé au 109 avenue Dhuys 93170 BAGNOLET.
Mention sera faite au RCS de PARIS.

LIANGDA 88

SARL au capital de 8.000 Euros
Siège social :
33 rue de Bagnolet
75020 PARIS
821 361 805 RCS PARIS

Le 01 octobre 2016, l'AGE a décidé de nommer en qualité de gérant M. BAI Hongmian, 6 rue des Ouvriers Pivereuses 93300 AUBERVILLIERS, en remplacement de Mme WU épouse LI Xiaomei, démissionnaire.

Mention faite au RCS de PARIS

GENERATION SECURITE PROTECTION

SARL au capital de 10000
Siège social : 5 RUE ALPHONSE LAVERAN
91000 EVRY
RCS N° : 793 417 783 de EVRY

L'AGE du 13/10/2016 a décidé de transférer le siège social au **38 RUE DE LA GLACIÈRE, 75013 paris** à compter du **13/10/2016.**
Gérant : M. GUEDDOUCHE Jugurta, gérant, demeurant 57 rue de Strasbourg, 93200 ST DENIS, est nommé nouveau gérant à compter du 13/10/2016 en remplacement de M. BOUHADDA Mouloud démissionnaire.
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de PARIS.

SARL ZOOM PC MOBILE

au capital de 5 000 Euros
siège social :
86, rue des Rigoles
75020 PARIS
RCS PARIS 809 702 673

Rectificatif à l'annonce parue le 24 septembre 2016, il y avait lieu de lire : "Mme BEGUM HAMIDA remplace M. KHALIL DIN ISLAM et non KHAN POLASH. Mention au RCS de PARIS.

Officiellement habilité à faire paraitre les annonces judiciaires et légales dans votre département

SHIVAS

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue des Perdonnet
75010 PARIS
RCS N° : 813 523 412 de PARIS

L'AGE du 10 octobre 2016 a décidé de nommer gérant M SIVASUBRAMANIAM Kirubaragan demeurant 05 Rue Honore de Baizac 95140 Garges les Gonesse à compter du **10 octobre 2016**, en remplacement de M PERINOANAYAGAM Sasikaran démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de PARIS.

CHANTAL

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social :
37 rue du Chemin Vert
75011 PARIS
810 492 413 RCS PARIS

Le 01 octobre 2016, l'AGE a décidé de transférer le siège social au **45 avenue Victor Hugo Bâtiment 255 Lot E- 93300 AUBERVILLIERS** En conséquence la société sera immatriculée au RCS de BOBIGNY

INSTITUT DU PRP

SAS au capital de 1000 euros
Siège social : 15 rue Albert Roussel
75017 PARIS
RCS N° : 808 893 184 de PARIS

L'AGE du 29 août 2016 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 9000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 10 000 euros.
Mention sera faite au RCS de PARIS.

Insertions diverses

Les associés ayant décidé **LA DISSOLUTION DE LA SOCIETE COAB 84 quai de JEMMAPES 75 010 PARIS RCS : 520753237 SOCIETAIRE N° 47593 G** la garantie dont il bénéficiait :
au titre des **TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE** depuis le 21/04/2015.
accordé par GALIAN – Société de Caution Mutuelle - 89 rue La Boétie 75008 PARIS pour l'activité ci-dessus indiquée, visée par la loi du 2 Janvier 1970, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de GALIAN, 89 rue La Boétie, Paris 8ème, dans les trois mois de cette insertion.

La COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, dont le siège est sis 16, rue Hoche - Tour Kupka B - La Défense cedex (92919), RCS de Nanterre, N° 382 506 079, fait savoir que suite à la fusion de la

SAS CABINET BERNARD FAJON

au profit de la SAS SERGIC (RCS 428 748 909 – LILLE METROPOLE) société absorbante, les garanties dont bénéficiait la SAS CABINET BERNARD FAJON sise 6 rue Konrad Adenauer 59290 WASQUEHAL ayant des établissements secondaires sis : 45 rue de Courcelles 75008 PARIS – 45 rue de Lourmel 75015 PARIS – 6 rue du 8 mai 1945 75010 PARIS, RCS 692 026 986, accordée pour les opérations de **GESTION IMMOBILIERE ET ACTIVITE DE SYNDIC DE COPROPRIETE**, visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cesseront trois jours francs après la publication du présent avis.
Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS dans les trois mois de cette insertion.

publilegal® Siège : 23 rue des Jeûneurs – 75002 PARIS
SAS Capital de 200 310 Euros – 562 091 611 RCS PARIS B
Ets Secondaire : 9, rue de l'Hôtel de Ville - 95300 PONTOISE
Tél : 01 42 96 09 43 - Fax : 01 42 61 54 38

Les Echos

LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE // MARDI 18 OCTOBRE 2016 // LESECHOS.FR

CYRUS conseil
Gestion de Fortune - Family Office
Cyrus Conseil
@CyrusConseil
www.cyrusconseil.fr



Bertrand Guay /AFP

Paris Hidalgo s'ouvre au commerce dominical // P. 2

publilégal®
SAS au Capital de 206 310 Euros - 562 091 611 RCS PARIS B
Siège : 23 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS
Ets Secondaire : 3 rue de l'Hôtel de Ville - 95300 PONTOISE
Tél. : 01 42 96 09 43 - Fax : 01 42 61 54 38

2ème insertion

CNIM-INSTALLATION DE TRI DE DECHETS
A PARIS 17

Page 22

HOLLANDE CÉLÈBRE LE « RENOUVEAU » DE FLORANGE
En déplacement sur le site mosellan pour la troisième fois du quinquennat, le chef de l'Etat a tenté lundi d'en refaire un symbole positif. // P. 5

GRANDEUR ET DÉCADENCE DE LA DEUTSCHE BANK
Pendant plus d'un siècle, la banque berlinoise a régné sur le capitalisme rhénan. Le virage, pris à la fin des années 1980, a été une véritable révolution culturelle. // L'ENQUÊTE P. 13

ENTREPRISES & MARCHÉS



Pierre-Emmanuel Rastoin

Télé Ces animateurs stars que les chaînes s'arrachent // P. 21

LA CONSTRUCTION EN BOIS PREND DE LA HAUTEUR
24 sites d'immeubles de grande hauteur en bois ont été désignés dans le cadre d'un appel à projets inédit. // P. 16

CONSTELLIUM : LES PROJETS DU NOUVEAU PATRON
Le spécialiste de l'aluminium inaugure ce mardi une nouvelle ligne en Alsace. Son nouveau dirigeant, Jean-Marc Germain, explique ses priorités. // P. 18

DONNÉES CLIENTS : CRÉDIT AGRICOLE SE DOTE DE RÈGLES
Le groupe met en place une charte à partir du 1er janvier 2017 dans laquelle il s'engage à protéger les données personnelles de ses clients et à être transparent sur leur utilisation. // P. 28

CARNET // P. 35

voltalia
PRODUCTEUR D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
INVESTISSEZ DANS UN CHAMPION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
retrouvez-nous pages 36-37

M 00104 - 1018 - F: 2,30 €

L'Arabie dite forcée de s'ouvrir aux capitaux étrangers

- Riyad lance un emprunt de plusieurs milliards de dollars auprès des investisseurs internationaux.
- Une opération transparence pour le royaume.

C'est une page de l'histoire de l'Arabie saoudite qui se tourne. Le royaume, qui a vécu dans la position confortable de créancier vis-à-vis du reste du monde grâce aux pétrodollars, va emprunter des milliards de dollars sur les marchés internationaux cette semaine. La chute des cours de l'or noir a grandement fragilisé les finances publiques et oblige à repenser complètement l'avenir. Pour la monarchie pétrolière, cette révolution suppose de modifier ses pratiques et sa culture. L'émission de dette s'apparente à une véritable opération de transparence pour le pays. // PAGE 30

Exclusif : les entreprises où les stagiaires sont heureux



CLASSEMENT Qualité des missions, ambiance de travail, rémunérations, CDI à la clef : zoom sur les entreprises, petites et grandes – lauréates de l'enquête HappyTrainees 2016 –, aux petits soins pour leurs stagiaires. 1.500 employeurs ont été évalués par le site Meilleures-entreprises.com.
// NOTRE SUPPLÉMENT « ÉCHOS START » DE 12 PAGES

Nouvelle vague de départs chez Peugeot

AUTOMOBILE Le constructeur veut se séparer de plus de 2.000 salariés en 2017, sans licenciements secs.



Depuis 2013, PSA supprime 2.000 emplois par an.
Photo Sébastien Bozon / AFP

Trois ans après avoir frôlé la faillite, le groupe automobile veut à nouveau réduire ses effectifs en France l'an prochain pour abaisser son coût de production et trouver les moyens d'investir dans de nouveaux métiers. Fort du soutien de ses syndicats, le groupe devrait s'épargner une polémique comme celle que vient de connaître Alstom. Le constructeur a aussi annoncé lundi son intention d'acquérir la majorité du capital d'AramisAuto, un vendeur de voitures d'occasion sur Internet. // PAGE 17

Le Nobel et la fuite des talents européens

Chronique par
Jean-Marc Vittori

Sur les sept lauréats du Nobel 2016 vivant aux Etats-Unis, Bob Dylan est le seul à y être né. Les autres, brillants chercheurs, sont nés en Eu-



PIAGET POLO S

E-boutique piaget.fr
01 58 18 14 15

PIAGET

INTERVIEW // **MATT BRITTIN** Directeur des opérations de Google pour la zone Emea

« Google n'oblige personne à préinstaller ses applications »

- Google défend son système Android face aux accusations de Bruxelles.
- Il explique comment l'intelligence artificielle lui permet d'innover plus vite.



Propos recueillis par

Quelle est la place de la France dans cet écosystème Android ?

Il y a aujourd'hui 172.000 emplois en France liés à Android, directement ou indirectement. Nous travaillons avec des centaines d'entreprises. Gameloft, Wiko ou Crosscall, par exemple, ont pu croître à partir d'Android.

Comment Android intègre-t-il de l'intelligence artificielle ?

C'est grâce au « machine learning ». Quand on pose une question, il comprend le contexte en fonction de la question précédente. Et, pour chaque question, il apporte une seule réponse. L'intelligence qui est derrière tout cela a beaucoup changé. On peut être plus précis avec moins de données et on a besoin de moins de puissance dans le téléphone.

Google oblige-t-il les constructeurs de smartphones à préinstaller ses applications ?

Non. Nous ne forçons personne à préinstaller les applications Google sur son terminal et celles-ci peuvent être supprimées très simplement. En 30 secondes, il est possible de changer de navigateur, par exemple.

Mais cela n'a pas toujours été le cas, notamment au moment de prendre des parts de marché.

Il y a toujours un décalage entre la technologie

Un nouveau projet de loi taxant les plates-formes vidéo est en discussion en France. Votre réaction ?

La France ne serait pas la France sans ces taxes ! Le projet est encore loin d'être adopté, mais il faut arrêter avec cette manie de vouloir toujours protéger le passé. YouTube du droit d'auteur.

Bruxelles a demandé à Apple de rembourser à l'Irlande 13 milliards d'euros. Son offensive touchera-t-elle tous les géants du Net, vous compris ?

Nous payons toutes les taxes dont nous sommes redevables dans chaC'est vrai, néanmoins, que le système fiscal international s'appliquant aux multinationales n'est pas immédiatement compréhensible pour quelqu'un qui paie l'impôt sur le revenu, et nous appelons à sa réforme. Nous voulons en tout cas continuer à investir en Europe, et en France en particulier. ■

publilégal®

SAS au Capital de 206 310 Euros - 562 091 611 RCS PARIS B
Siège : 23 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS
Ets Secondaire : 3 rue de l'Hôtel de Ville - 95300 PONTOISE
Tél. : 01 42 96 09 43 - Fax : 01 42 61 54 38

annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANCAISE
PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des Elections et des Libertés Publiques

COMMUNES D'ANTONY, CHATENAY-MALABRY, LE PLESSIS-ROBINSON ET CLAMART

Arrêté DRE/BELP N° 2016-174 du 11 octobre 2016 portant :
- déclaration d'utilité publique, emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Antony, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart, du projet de réalisation du tramway T10 Croix de Berny (Antony) – place du Garde (Clamart) sur le territoire des communes d'ANTONY, de CHÂTENAY-MALABRY, du PLESSIS-ROBINSON et de CLAMART
- cessibilité des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet
- transfert de gestion des parcelles nécessaires à la réalisation du projet

ARTICLE 1er : Est déclarée d'utilité publique, au profit du Département des Hauts-de-Seine et du STIF, la réalisation du projet de tramway T10 Croix de Berny (Antony) – place du Garde (Clamart) sur le territoire des communes d'Antony, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart.
Un plan général des travaux est annexé au présent arrêté.
Conformément à l'article L.122-1 du code de l'expropriation, le présent arrêté est accompagné d'un document qui expose les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération.
Ce document, ainsi que le plan général des travaux, sont tenus à la disposition du public à la préfecture des Hauts-de-Seine (Direction de la réglementation et de l'environnement – Bureau des élections et des libertés publiques – Section enquêtes publiques et actions foncières).
L'ensemble de ces pièces sera également consultable dans chacune des communes concernées par l'opération (Antony, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Clamart) et téléchargeable sur le site du projet à l'adresse suivante : www.tramway-t10.fr

ARTICLE 2 : La présente déclaration d'utilité publique emporte mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Antony, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart, conformément aux dossiers annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 122-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, la déclaration d'utilité publique du projet emporte retrait de l'emprise expropriée des parcelles cadastrées section C N°188, sise 2 rue du Président Roosevelt à Clamart, AN N°43 (lot N°3), sise 1 avenue de la Division Leclerc, AN N°78, sise 42 avenue de la Division Leclerc, AN N°75 et 79, sises 44 avenue de la Division Leclerc, AN N°73, sise 46 avenue de la Division Leclerc, AN N°74, sise 48 avenue de la Division Leclerc, AQ N°7, sise 137 avenue de la Division Leclerc, et AQ N°8, sise 135 avenue de la Division Leclerc à Châtenay-Malabry de la copropriété initiale.

ARTICLE 4 : Sont déclarées immédiatement cessibles pour cause d'utilité publique au profit du Département des Hauts-de-Seine et du STIF, les parcelles nécessaires à la réalisation du projet de tramway T10 Croix de Berny (Antony) – place du Garde (Clamart) sur le territoire des communes d'Antony, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart, telles que désignées sur les plans et états parcellaires annexés au présent arrêté.

ARTICLE 5 : Font l'objet d'un transfert de gestion, au profit du Département des Hauts-de-Seine et du STIF, les parcelles nécessaires à la réalisation du projet de tramway T10 Croix de Berny (Antony) – place du Garde (Clamart) sur le territoire des communes d'Antony, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart, telles que désignées sur les plans et états parcellaires annexés au présent arrêté.

ARTICLE 6 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

ARTICLE 7 : Conformément à l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme, le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture publié dans un journal d'annonces judiciaires et légales diffusé dans le département par les soins et aux frais des maîtres d'ouvrage.
Le présent arrêté sera, en outre, affiché pendant un mois dans les 4 mairies concernées par le projet ainsi qu'au sein de l'EPT Vallée Sud Grand Paris. L'accomplissement de cette mesure incombera aux maires et au président de l'EPT et sera certifié par eux.

ARTICLE 8 :
Le secrétaire général de la préfecture,
le président du Département des Hauts-de-Seine,
Mme la présidente du Syndicat des Transports d'Ile-de-France,
le maire d'Antony,
le maire de Châtenay-Malabry,
le maire du Plessis-Robinson,
le maire de Clamart
le président de l'EPT Vallée Sud Grand Paris
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 11 octobre 2016
Le Préfet,

16-275 enquete-publique@publilegal.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

VALLEE SUD - GRAND PARIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.) VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES

Du Mardi 8 novembre 2016 au Mardi 13 décembre 2016

Par arrêté n° 87/2016 du 11 octobre 2016, le Président de l'établissement public territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a décidé de l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la commune de Fontenay-aux-Roses valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) prescrit le 14 novembre 2014 par le conseil municipal de la ville et arrêté le 12 juillet 2016 par le conseil de territoire de Vallée Sud - Grand Paris.
Le projet de PLU de Fontenay-aux-Roses a notamment pour objectifs de garantir un développement maîtrisé et mesuré de la ville, à travers une logique de projets et de renouvellement urbain, tout en permettant de répondre aux objectifs règlementaires et légaux imposés par l'Etat en matière de densification. Ces objectifs s'articulent autour de trois grands axes déclinés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et retranscrits comme suit :
1. Un territoire équilibré, au service de ses habitants ;
2. Une richesse paysagère constitutive d'une qualité de vie privilégiée ;
3. Un projet porteur de modernité.

A l'issue de l'enquête publique, le PLU sera soumis à l'approbation du conseil de territoire, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête.

Les demandes d'information relatives à ce dossier peuvent être adressées auprès de la personne responsable du projet Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris par l'intermédiaire de la Direction des Services Techniques Municipaux de la commune de Fontenay-aux-Roses, au 8 place du Château Sainte-Barbe, 92260 Fontenay-aux-Roses.
Monsieur Jean-Jacques LAFITTE, Ingénieur Général des ponts des eaux et des forêts en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Louis PERROT, Directeur Général de collectivité locale en retraite, en qualité de suppléant, par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

L'enquête publique se déroulera à la Direction des Services Techniques Municipaux - 8, place du Château Sainte-Barbe - du mardi 8 novembre au mardi 13 décembre 2016 inclus :
- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à16h30,
- le mardi 13 décembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h,

et pendant les permanences du commissaire enquêteur.
Toute personne à mobilité réduite peut contacter le service urbanisme de la Direction des Services Techniques Municipaux au 01.41.13.52.17, aux horaires d'ouverture du service afin de lui garantir un accès optimal.

Le Commissaire Enquêteur assurera des permanences à la Direction des Services Techniques Municipaux pour y recueillir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public les jours suivants :
- le mardi 8 novembre de 9h à 12h,
- le vendredi 25 novembre de 16h à 20h,
- le mercredi 7 décembre de 9h à 12h,
- le mardi 13 décembre de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le PLU arrêté :
- Sur le registre d'enquête disponible à la Direction des Services Techniques Municipaux - 8, place du Château Sainte-Barbe à Fontenay-aux-Roses (92260).
- Par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Direction des Services Techniques Municipaux - 8, place du Château Sainte-Barbe à Fontenay-aux-Roses (92260).
- Par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur sur le site de la ville dédié au PLU www.fontenay-aux-roses.fr/plu par le biais d'un formulaire de contact mis à disposition du mardi 8 novembre 2016 à 9h jusqu'au 13 décembre 2016 à12h.

Le dossier est consultable pendant la durée de l'enquête à Direction des Services Techniques Municipaux et sur le site de la ville dédié au PLU www.fontenay-aux-roses.fr/plu. Il comprend une note de présentation, le projet de PLU arrêté, le porter à connaissance transmis par l'Etat, le bilan de la concertation, les avis des personnes publiques associées et consultées, et la décision du préfet dispensant la ville de réaliser une évaluation environnementale.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture, au siège administratif de Vallée Sud - Grand Paris - 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses (92260) - et à la Direction des Services Techniques Municipaux - 8, place du Château Sainte-Barbe à Fontenay-aux-Roses (92260) - aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant le délai d'un an, à compter de la clôture de l'enquête publique et sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses www.fontenay-aux-roses.fr.

Le Président
Jean-Didier BERGER

PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées
Application du code de l'environnement

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Constructions Industrielles de la Méditerranée
27- 41 boulevard de Douaumont PARIS 17ème

La Préfecture de Police communique :
La société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) présente une demande d'autorisation d'exploiter une installation de tri de déchets implantée à PARIS 17ème – 27-41 boulevard de Douaumont - relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous les rubriques suivantes de la nomenclature :
2714-1 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papier/cartons… – **Autorisation**
Des informations peuvent être demandées à la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) sise 35 rue Bassano à Paris 8ème.
Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à une enquête publique
du jeudi 13 octobre au jeudi 17 novembre 2016 inclus.
Toute personne qui souhaite s'informer à ce sujet ou consulter les pièces du dossier peut, pendant toute la durée de l'enquête, se présenter au siège du commissaire enquêteur soit à la mairie du 17ème arrondissement - 16-20 rue des Batignolles, ainsi que dans les mairies où une permanence sera assurée et où seront déposés le dossier, et notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Administrative de l'Etat compétente en matière d'Environnement, et un registre d'enquête.*
Le Tribunal Administratif de Paris a désigné **Madame Marie-Claire Eustache**, architecte urbaniste programmiste, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard Radigois, géomètre expert foncier, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le commissaire enquêteur est chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore le registre à l'expiration du délai indiqué. Il recevra aux lieux, aux jours et heures suivants :

MAIRIE DU 17ème ARRONDISSEMENT :

Samedi	15 octobre	2016	de	9h00	à	12h00
Lundi	17 octobre	2016	de	14h00	à	17h00
Mercredi	9 novembre	2016	de	14h00	à	17h00
Mercredi	16 novembre	2016	de	14h00	à	17h00
Jeudi	17 novembre	2016	de	16h30	à	19h30

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE :

Jeudi	17 novembre	2016	de	9h00	à	12h00

MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET :

Samedi	5 novembre	2016	de	9h30	à	12h00

Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur, par écrit et pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante, siège de l'enquête : Madame la Commissaire Enquêteur du Centre de Tri de Paris 17 - Mairie du 17ème arrondissement de Paris, 16-20 rue des Batignolles 75017 Paris.
A l'issue de cette enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site de la Préfecture de police www.prefecturedepolice.fr et à la direction des transports et de la protection du public de la préfecture de police, 12 quai de Gesvres à PARIS 4ème.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement assortie du respect de prescriptions ou un refus, prise par le Préfet de police.

*** Horaires d'ouverture des mairies**

Mairie du 17ème arrondissement
16/20 rue des Batignolles - 75017 Paris
- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h00
- jeudi de 8h30 à 19h30
- samedi de 9h00 à 12h30

Mairie de Clichy-La-Garenne
80 boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy-La-Garenne
- lundi au vendredi de 8h à 18h
- samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Levallois-Perret
place de la République - 92300 Levallois-Perret
- lundi au mercredi de 8h30 à 18h00
- jeudi de 8h30 à 19h00
- vendredi de 8h30 à 18h00
- samedi de 9h30 à 12h00

EP 16-255 enquete-publique@publilegal.fr

PIECES JOINTES 5 : Mesures de publicité complémentaires

syctom
l'agence métropolitaine des déchets ménagers



Projet de centre de tri de collecte sélective à Paris XVII

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 13 OCTOBRE AU 17 NOVEMBRE 2016

Demain, un nouveau centre de tri à Paris

En 2019, un nouveau centre de tri de collecte sélective verra le jour dans la capitale, réalisé par le Syctom, service public de traitement des déchets ménagers. Implanté boulevard de Douaumont, dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles, cet équipement « dernier-cri » traitera les déchets à recycler produits par les habitants des arrondissements du nord-est de Paris et de plusieurs communes voisines. De quoi renforcer les capacités de tri du territoire et répondre aux objectifs de la loi sur la transition énergétique.



Un centre « nouvelle génération » adapté aux nouveaux enjeux

La création de ce nouveau centre de tri parisien, après celui de Paris XV en 2011, entend répondre aux besoins croissants des collectivités en matière de recyclage des déchets. Car la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en 2015, a réaffirmé l'extension des consignes de tri en vue du recyclage : d'ici 2022, les habitants trieront tous les emballages plastiques et les emballages métalliques. Et le centre de tri à Paris XVII, de par sa grande capacité et ses équipements ultra-modernes, sera à même d'accueillir et de traiter ces nouveaux flux dans les meilleures conditions.

Un outil de traitement au plus près des besoins

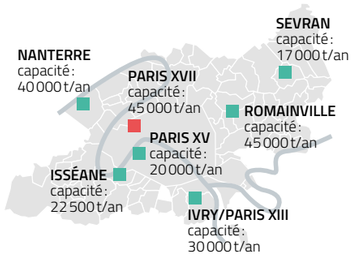
Le centre de tri à Paris XVII viendra compléter le dispositif du Syctom, en faveur d'un maillage territorial équilibré et d'un traitement des déchets au plus près des lieux de production. Cette nouvelle installation est ainsi destinée à traiter les déchets pré-triés par les habitants de 10 arrondissements de Paris (1er, 2e, 3e, 4e, 8e, 9e, 10e, 16e, 17e et 18e) et de communes proches comme Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Clichy-la-Garenne et Saint-Ouen. Elle réceptionnera en outre les déchets recyclables du terminal de collecte pneumatique de la Ville de Paris implanté à proximité.

Un site pleinement intégré à son environnement

Connecté au périphérique et à la voie ferrée, le centre de tri à Paris XVII s'implante dans un secteur de 54 ha en plein développement : la ZAC Clichy-Batignolles. Un éco-quartier qui demain accueillera logements, bureaux, équipements de loisirs… et dont les objectifs environnementaux sont ambitieux. Le futur centre de tri s'en fera l'écho, avec des surfaces végétalisées, des consommations d'eau et d'énergie limitées ou encore l'utilisation de matériaux de construction renouvelables.

UN OUTIL CLÉ DANS UN DISPOSITIF DE TRI EN PLEINE ÉVOLUTION

La création du centre de tri à Paris XVII s'inscrit dans une dynamique de hausse des capacités et d'adaptation de l'outil industriel à l'extension des consignes de tri effective en 2022 sur l'ensemble du territoire. Demain, tous les centres de tri du Syctom seront ainsi configurés pour trier l'ensemble des emballages plastiques et des emballages métalliques.





Le premier centre de tri construit par le Syctom sur le territoire parisien, dans le 15e arrondissement.



CENTRE DE TRI À PARIS XVII

Capacité de tri : **45 000 T/AN**

Provenance des déchets : **10 ARRONDISSEMENTS** parisiens et **4 COMMUNES** voisines

Près de **900 000 HABITANTS** desservis

Superficie du site : **11 026 M²**

2 ANS de travaux

Coût du projet : **67M€**

LES ÉTAPES CLÉS

JUIN 2013
Lancement de l'appel d'offres public

MAI 2015
Désignation du groupement d'entreprises chargé de la conception-construction-exploitation du nouveau centre

SEPTEMBRE 2015
Lancement des études de conception

MAI 2016
Dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter et du dossier de permis de construire

13 OCTOBRE 17 NOVEMBRE 2016
Enquête publique

NOVEMBRE 2016
Date estimative d'obtention du permis de construire

FÉVRIER 2017
Date estimative d'obtention des services de l'État de l'autorisation d'exploiter le futur centre de tri

MARS 2017
Démarrage des travaux de construction du centre de tri

MARS-MAI 2017
Investigation et confortement des sols / préparation du chantier

MAI-JUILLET 2017
Réalisation des fondations profondes

JUILLET 2017-FÉVRIER 2019
Travaux de Génie civil (gros œuvre et corps d'état secondaires)

JUILLET 2018-MARS 2019
Installation du process de tri

JUILLET-DÉCEMBRE 2018
Installation des panneaux photovoltaïques

MARS 2019
Mise en service du centre de tri à Paris XVII

LES ACTEURS DU PROJET

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, maître d'ouvrage du projet qui assure depuis plus de 30 ans le service public de traitement des déchets ménagers de 84 communes, soit près de 6 millions d'habitants. Chaque année, plus de 2 millions de tonnes de déchets sont traitées et valorisées dans ses installations.

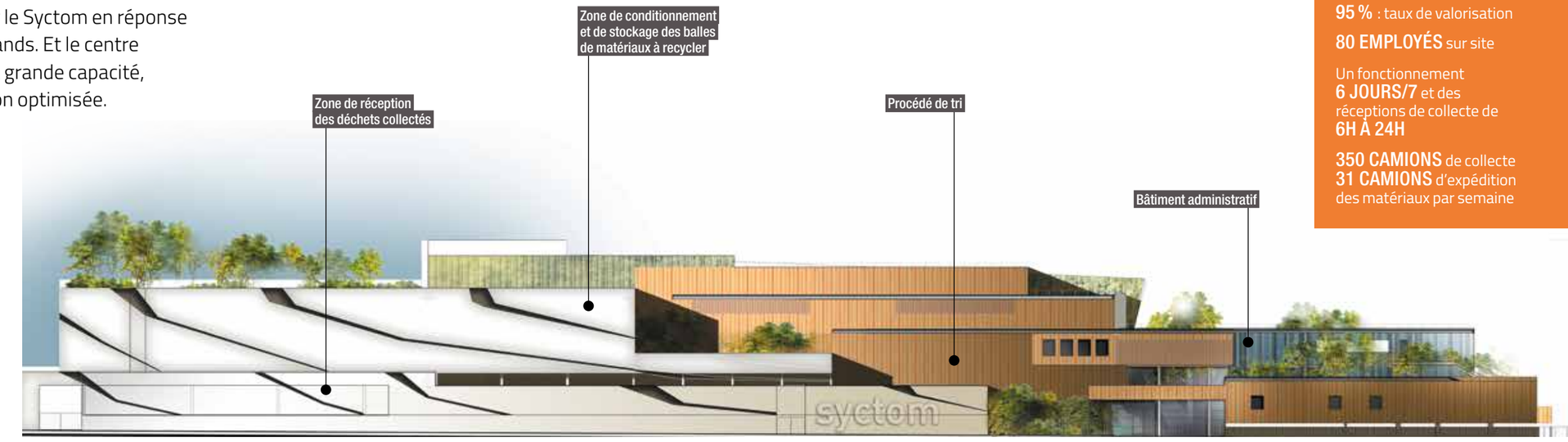
La Ville de Paris et la mairie du 17e arrondissement

Le groupement d'entreprises chargé de la conception-construction-exploitation du centre : CNIM, Ateliers Monique LABBÉ, URBAINE DE TRAVAUX, ARVAL, INGEROP Conseil et ingénierie, SEGIC ingénierie

Paris Batignolles Aménagement, aménageur de l'éco-quartier Clichy-Batignolles

Un tri optimal de la collecte sélective

Trier toujours plus et mieux : tel est le cap fixé par le Syctom en réponse à des enjeux environnementaux toujours plus grands. Et le centre de tri à Paris XVII y répond pleinement, grâce à sa grande capacité, des équipements performants et une organisation optimisée.



15 TONNES de déchets triées par heure

13 MACHINES de tri optique et séparateurs balistiques

95 % : taux de valorisation

80 EMPLOYÉS sur site

Un fonctionnement **6 JOURS/7** et des réceptions de collecte de **6H À 24H**

350 CAMIONS de collecte
31 CAMIONS d'expédition des matériaux par semaine

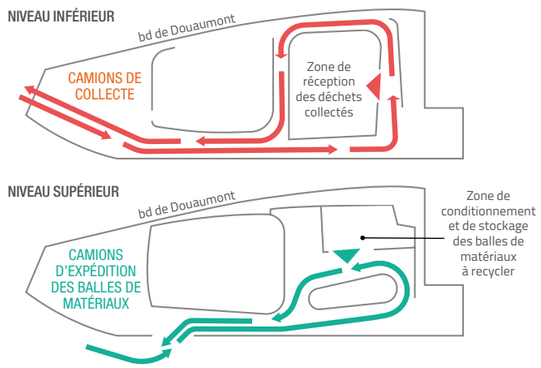
Un centre de tri à la pointe

Avec une capacité d'exploitation de 45 000 tonnes/an et un taux de valorisation annoncé de 95 % de la partie valorisable, le centre de tri à Paris XVII offrira des performances industrielles de premier plan. Équipement de tri granulométrique, machines de tri optique, séparateurs balistiques… le futur centre sera équipé des dernières technologies en date. L'intégration du procédé innovant Recyfilms®, permettra en outre de capter et traiter les films plastiques, que les habitants pourront jeter dans le bac de tri dans le cadre de la consigne élargie. En complément de ce process entièrement automatisé, le tri manuel sera consacré à des opérations de contrôle qualité des produits finaux.

Des flux optimisés

La livraison des déchets issus de la collecte sélective se fera par le boulevard de Douaumont. Un trafic de 50 à 80 camions benne/jour est estimé, empruntant une voie réservée, avec barrière de contrôle de la pesée. Les déchets réceptionnés seront ensuite momentanément stockés, pour un traitement par ordre d'arrivée. À l'aval du process de tri, les camions d'expédition des balles de matériaux à recycler vers les filières de recyclage accèderont, eux, au site par une voie située à l'arrière du bâtiment. On prévoit 25 à 30 expéditions par voie routière/semaine pour les plastiques, les métaux et les cartons. Quant aux balles de papier, elles seront transportées par train, évitant chaque semaine la circulation de 12 camions.

Deux niveaux de circulation



La sécurité, une priorité

Au delà du respect de la réglementation en vigueur, la prévention de tous les risques liés à l'activité du centre a fait l'objet de la plus grande attention. Les circulations sur le site sont ainsi séparées entre véhicules légers, camions entrants et sortants, pour éviter tout accident. En outre, la sécurité incendie est garantie sur l'ensemble de la chaîne, depuis la zone de stockage amont, équipée d'un dispositif de détection et protection incendie, jusqu'à la zone de stockage aval, coupe-feu. Pour le personnel de tri, une vigilance particulière a été apportée à l'ergonomie des postes de tri manuel et au traitement de l'air dans les cabines de tri. Toutes les mesures sont mises en œuvre pour assurer le confort thermique, acoustique, visuel et olfactif des agents.

UN CENTRE DE TRI, COMMENT ÇA MARCHE ?

Un centre de tri réceptionne la collecte sélective issue du tri des habitants et assure la préparation des déchets recyclables. Triés, séparés par type de matériaux et conditionnés, ils rejoignent ensuite les filières de recyclage.

Les grandes étapes du process de tri



1 Déversement du contenu des bennes de collecte dans la zone de stockage amont.



2 Chargement sur la trémie d'alimentation des lignes de tri.



3 Séparation automatique des différents types de déchets (tri magnétique, granulométrique, balistique et optique).



4 Contrôle de la qualité du tri par les agents.



5 Conditionnement des matériaux en balles.



6 Stockage aval avant transport vers les filières de recyclage

DES CONSIGNES DE TRI ÉLARGIES

D'ici 2022, les consignes de tri seront élargies à l'ensemble des emballages plastiques et des emballages métalliques. De quoi simplifier le tri des habitants et intensifier le recyclage des matières.

Les consignes de tri s'appliquent aujourd'hui aux déchets suivants :



Tous les papiers



Cartons et briques alimentaires



Emballages métalliques



Bouteilles et flacons en plastique

Demain, de nouveaux emballages dans la boucle du tri :



Barquettes, opercules, capsules, tubes, plaquettes de médicaments…



Pots, barquettes, blisters, sacs et films souples…

Un modèle d'exemplarité environnementale

Au-delà de ses performances techniques, le projet poursuit une ambition d'exemplarité environnementale. Si le nouveau centre de tri, de par son activité en faveur du recyclage des déchets, participe à la préservation des ressources naturelles, il a aussi été conçu pour limiter au maximum tout impact sur son environnement.

Un site en pleine harmonie avec son quartier

Le projet de centre de tri poursuit un objectif de pleine intégration urbaine et architecturale dans le quartier Clichy-Batignolles. Le bâtiment se caractérise par de grandes surfaces végétalisées, avec des jardins et terrasses suspendus et par une large utilisation de matériaux renouvelables, tels que le bois. Implanté dans un éco-quartier aux multiples usages (logements, bureaux, loisirs…), il en respecte les objectifs environnementaux : exemplarité en matière d'énergie, de confort thermique, de cycle de l'eau, de construction et matériaux, de confort acoustique, de qualité de l'air et d'aménagements extérieurs.

Des consommations d'eau et d'énergie maîtrisées

Isolation performante du bâtiment, éclairage naturel privilégié, luminaires à détecteurs de présence systématisés… les besoins énergétiques du bâtiment seront modérés. Mieux, le centre produira lui-même de l'énergie grâce à l'installation en toiture de près de 1 500 m² de panneaux photovoltaïques dont la production sera revendue au réseau d'électricité. La fourniture de chaleur, elle, sera assurée par le réseau de la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain), à 85 % de source renouvelable. En matière de consommation d'eau enfin, un prétraitement des eaux rejetées est prévu, ainsi qu'une récupération des eaux de pluie.

Le transport ferroviaire privilégié

Connecté aux voies ferrées, le projet offre pour le Syctom l'opportunité de poursuivre le développement des transports alternatifs à la route, et ainsi de réduire le trafic et d'améliorer la qualité de l'air. Ici, plus de la moitié des balles produites sera ainsi évacuée par fret ferroviaire vers les filières de recyclage.



Équipées de panneaux photovoltaïques, les toitures offrent un paysage de cours d'eau utilisant une grande variété d'essences, en faveur d'un milieu bio-diversifié.

Une installation photovoltaïque intégrée de **250 KWC,** pour environ 1500 m² de panneaux

12 790 TONNES de CO_2 évitées grâce à la valorisation des déchets

2 400 M² de toiture végétalisée, soit près de 50 % de la toiture totale

Le trafic lié à l'activité du site représentera moins de **1 %** du trafic du quartier (hors période de travaux)

12 CAMIONS en circulation évités/semaine grâce au transport ferroviaire des balles de papier

81 000 M³/H : capacité de débit d'extraction de l'installation de dépoussiérage

Une énergie à **85 %** renouvelable pour chauffer le bâtiment, fournie par le réseau de la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain)



Réduire les nuisances à leur minimum

Les nuisances générées par le nouveau centre de tri seront limitées au maximum, y compris durant la phase de construction (voir encadré). En phase d'exploitation, les poussières générées seront directement aspirées par un système de dépoussiérage interne. Par ailleurs, la configuration des voies de circulation à l'intérieur du site permettra de fluidifier le trafic et de limiter les manœuvres des camions. À l'extérieur, la façade nord du bâtiment a été conçue pour limiter la réverbération acoustique et absorber le bruit généré par la circulation des véhicules sur le périphérique et le boulevard de Douaumont.

La façade nord du centre bénéficie d'un traitement spécifique pour limiter la réverbération du bruit des circulations, avec des « vides » créés pour piéger les sons et un absorbant acoustique disposé sur les parties en béton et le bardage en bois.



UN CHANTIER RESPONSABLE

Un dialogue continu avec les riverains

Durant le chantier, les riverains et acteurs locaux seront informés par affichage, tant sur la démarche de qualité environnementale que sur les différentes phases de travaux. Un système de registres permettra en outre de recueillir les questions et réclamations et d'apporter des réponses dans les meilleurs délais. Ce dispositif d'information et de dialogue sera complémentaire à celui mis en place par Paris Batignolles Aménagement, auquel le Syctom participe par ailleurs en présentant son projet dans les outils d'information et en participant à des rencontres avec le public.

Une charte « Chantier vert »

Ce document contractuel vise à limiter les nuisances pour l'environnement, les riverains et le personnel évoluant sur le chantier. Signé par l'ensemble des intervenants, il fixe plusieurs objectifs : limiter les nuisances visuelles, acoustiques, liées au trafic ou encore les rejets dans l'air, assurer la propreté du chantier et la gestion des déchets générés, préserver la qualité de l'eau, limiter les consommations électriques, ainsi que les risques pour la santé du personnel. Pour s'assurer du respect de ces engagements, des bilans et audits mensuels seront réalisés et tout manquement devra donner lieu à une action corrective.

L'enquête publique

DU 13 OCTOBRE AU 17 NOVEMBRE 2016

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

Une enquête publique est une procédure administrative visant à recueillir l'avis du public et à l'informer sur les différentes caractéristiques d'un projet, l'organisation des travaux de construction et les impacts sur l'environnement.

Pourquoi une enquête publique sur le projet de centre de tri à Paris XVII ?

Ce projet consiste en la réalisation d'un centre de tri de déchets ménagers au 27-41 boulevard de Douaumont dans le quartier Clichy-Batignolles. Cette installation, dans laquelle transiteront des déchets, est considérée comme pouvant présenter des inconvénients pour le voisinage et l'environnement. Aussi est-elle appelée « installation classée pour la protection de l'environnement » (ICPE). Conformément au code de l'environnement, ce projet nécessite d'obtenir une autorisation d'exploiter délivrée par le préfet. Et la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement prévoit que la demande d'autorisation d'exploiter dont il fait l'objet soit soumise à une enquête publique.

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur est chargé de conduire l'enquête publique. Il assure la bonne information du public en toute indépendance et garantit le bon déroulement de la procédure. À l'issue de la consultation, il rédige un rapport décrivant le déroulement de l'enquête et rapportant les observations du public et ses conclusions dans lesquelles il donne son avis personnel et motivé.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur Marie-Claire Eustache, architecte urbaniste programmiste, se tient à votre disposition pour recevoir vos observations :

Lors de ses permanences :

Mairie du 17e arrondissement
Samedi 15 octobre de 9h à 12h
Lundi 17 octobre de 14h à 17h
Mercredi 9 novembre de 14h à 17h
Mercredi 16 novembre de 14h à 17h
Jeudi 17 novembre de 16h30 à 19h30

Mairie de Clichy-la-Garenne
Jeudi 17 novembre de 9h à 12h

Mairie de Levallois-Perret
Samedi 5 novembre de 9h30 à 12h

Par écrit, à l'adresse suivante :

Madame le Commissaire enquêteur du centre de tri à Paris XVII
Mairie du 17e arrondissement
16-20 rue des Batignolles
75017 Paris

Les moyens d'information et d'expression

Pour vous informer et donner votre avis, plusieurs documents sont mis à votre disposition pendant l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique comprenant :
- la demande d'autorisation d'exploiter le futur centre de tri de déchets à Paris XVII ;
- la description des installations, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de dangers et la notice d'hygiène et de sécurité ;
- l'avis de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France (DRIEE), en qualité d'autorité de l'État compétente en matière d'environnement ;
- la charte de « Chantier vert » portant sur la construction du futur centre.

Le registre d'enquête publique pour y consigner vos avis et observations.

Les autres documents d'information :
un film de présentation du projet, une plaquette d'information et un guide d'aide à la lecture du dossier.

Ces documents sont disposés dans les lieux suivants :

Mairie du 17e arrondissement
16-20 rue des Batignolles, 75017 Paris
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h, jeudi de 8h30 à 19h30 et samedi de 9h à 12h30

Mairie de Clichy-la-Garenne
80 boulevard Jean Jaurès, 92110 Clichy-la-Garenne
Du lundi au vendredi de 8h à 18h et samedi de 9h à 12h

Mairie de Levallois-Perret
Place de la République, 92300 Levallois-Perret
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 18h, jeudi de 8h30 à 19h et samedi de 9h30 à 12h.

Pour en savoir plus

Retrouvez le dossier d'enquête publique sur les sites de la préfecture de Police
www.prefecturedepolice.fr
et de la préfecture des Hauts-de-Seine
www.hauts-de-seine.gouv.fr

Rendez-vous sur le site du Syctom
www.syctom-paris.fr

Conception : atelierdesgiboulées ▪ ©Photos : Kréaction / Les Ateliers Monique Labbé, architectes ; Studiosezz-Vectuel-PBA ; Syctom / Thierry Dehesdin ; Black Euphoria ; Eco-Emballages ▪ Imprimé par L'Artésienne sur papier 100 % recyclé ▪ Octobre 2016

Enquête publique portant sur le projet de centre de tri de collecte sélective du Syctom dans le quartier Clichy-Batignolles à Paris XVII

Du 13 octobre au 17 novembre, informez-vous et donnez votre avis !

Qu'est ce qu'une enquête publique ?

Une enquête publique est une procédure administrative visant à recueillir l'avis du public et à l'informer sur les différentes caractéristiques d'un projet, l'organisation des travaux de construction et les impacts sur l'environnement.

Pourquoi une enquête publique sur le projet de centre de tri de collecte sélective du Syctom dans le quartier Clichy-Batignolles à Paris XVII ?

Ce projet consiste en la réalisation d'un centre de tri de déchets ménagers au 27-41 boulevard de Douaumont dans le 17e arrondissement de Paris. S'agissant d'une installation dans laquelle transiteront des quantités importantes de déchets, celle-ci est considérée comme pouvant présenter des inconvénients pour le voisinage et l'environnement et, par conséquent, est appelée « **installation classée pour la protection de l'environnement » (ICPE)**. Conformément au code de l'environnement, ce projet nécessite d'obtenir une autorisation d'exploiter. Et la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement prévoit que la demande d'autorisation d'exploiter dont il fait l'objet soit soumise à une enquête publique.

Quels documents sont à votre disposition ?

Pour vous informer et donner votre avis, le dossier d'enquête publique, le registre d'enquête publique et d'autres documents d'information (un film de présentation du projet, une plaquette d'information et un guide d'aide à la lecture du dossier) sont mis à votre disposition pendant l'enquête publique, **du 13 octobre au 17 novembre 2016.**

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur les sites de la Préfecture de police **www.prefecturedepolice.fr** et de la Préfecture des Hauts-de-Seine **www.hauts-de-seine.gouv.fr**

Le commissaire enquêteur

Il est chargé par les textes de conduire l'enquête publique. Son rôle consiste à s'assurer de la bonne information du public en toute indépendance et de garantir le bon déroulement de la procédure. A l'issue de la consultation, il rédige un rapport décrivant le déroulement de l'enquête et rapportant les observations du public et, d'autre part, rédige ses conclusions dans lesquelles il donne son avis personnel et motivé. **Mme Marie-Claire Eustache**, architecte urbaniste programmiste, est désignée commissaire enquêteur.

Où consulter le dossier de l'enquête publique ?

Ils sont disposés dans les lieux suivants :

➔ **Mairie du 17e arrondissement**, 16-20 rue des Batignolles, 75017 Paris.
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h00, jeudi de 8h30 à 19h30 et samedi de 9h00 à 12h30.

➔ **Mairie de Clichy-la-Garenne**, 80 boulevard Jean Jaurès, 92110 Clichy-la-Garenne.
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et samedi de 9h00 à midi.

➔ **Mairie de Levallois-Perret**, place de la République, 92300 Levallois-Perret.
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 18h00, jeudi de 8h30 à 19h00 et samedi de 9h30 à midi.

Par ailleurs, **Mme Marie-Claire Eustache** se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations au cours des permanences suivantes :

➔ **Mairie du 17e arrondissement,** samedi 15 octobre (9h à 12h), lundi 17 octobre (14h à 17h), mercredi 9 novembre (14h à 17h), mercredi 16 novembre (14h à 17h) et jeudi 17 novemnbre (16h30 à 19h30).

➔ **Mairie de Clichy-la-Garenne**, jeudi 17 novembre (9h à 12h).

➔ **Mairie de Levallois-Perret**, samedi 5 novembre (9h30 à 12h).

Le public peut également adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête :

Madame le Commissaire enquêteur du centre de tri à Paris XVII
Mairie du 17e arrondissement
16-20 rue des Batignolles
75017 Paris

Vous disposez de peu de temps ?

En moins de 30 minutes :

➔ **La lettre de demande (1) :** préambule (pièce 1 - 1), la localisation du futur centre de tri (pièce 1 - 4.1) et la motivation environnementale (pièce 1 - 5.1) et économique (pièce 1 - 5.2) du Syctom.
➔ **L'étude d'impact (5) :** les impacts sur le paysage et patrimoine (pièce 5 - 4.1), les impacts sur le trafic routier (pièce 5 - 4.9) et les impacts acoustiques sur la résidence Olympe (pièce 5 - 4.17).

Pendant la période de chantier :

➔ **Les impacts liés à la période de chantier (5 - 4.19).**
➔ **La charte de « Chantier vert » (document associé au dossier d'enquête publique se trouvant dans la couverture).**

Entre 30 minutes et 1 heure :

➔ **L'étude d'impact (5) :** le résumé non-technique (pièce 5 - 1).
➔ **L'étude de dangers (9) :** le résumé non-technique (pièce 9 - 1).

Vous recherchez des informations spécifiques ?

➔ **Le projet et ses caractéristiques :** pièce 1.
➔ **La description des installations :** pièce 4.
➔ **Les impacts directs et indirects du projet sur l'environnement :** pièce 5 - 4.
➔ **Les mesures envisagées pour supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients de l'installation :** pièce 5 - 6 et la charte de chantier vert.
➔ **La mise en compatibilité avec les documents d'urbanisme :** pièce 5 - 8.
➔ **La notice d'hygiène et de sécurité :** pièce 12.

Pendant la période de chantier :

➔ **Le phasage des travaux :** pièce 4 - 3.4.
➔ **Limitation des nuisances du chantier pendant la construction :** charte

Vous pouvez également consulter sur place **le sommaire détaillé du dossier d'enquête publique** et retrouver l'essentiel des informations sur le projet dans **la plaquette d'information** mise à votre disposition et dans **le film de présentation du projet**.

syctom
l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Maître d'ouvrage et porteur du projet :
Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

Conception / réalisation / exploitation :
Groupement CNIM / Ateliers Monique LABBE / URBAINE DE TRAVAUX /Ar-Val / INGEROP Conseil et SEGIC ingénierie.

Et pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du Syctom : **www.syctom-paris.fr**

Enquête publique portant sur le projet de centre de tri de collecte sélective du Syctom dans le quartier Clichy-Batignolles à Paris XVII

Sommaire détaillé du dossier d'enquête publique à consulter sur place

1 - LETTRE DE DEMANDE

1 - Préambule
2 - Identification des responsables
2.1 - Identification du propriétaire
2.2 - Identification du demandeur
2.3 - Identification du responsable de l'étude
2.4 - Acteurs du dossier de la demande d'autorisation d'exploiter
3 - Capacités techniques et financières
3.1 - Capacités techniques
3.2 - Politique environnementale
3.3 - Capacités financières
3.4 - Garanties financières
4 - Localisation du futur centre de tri Paris XVII
4.1 - Localisation du site
5 - Motivation du Syctom pour la présente demande
5.1 - Motivation environnementale
5.2 - Motivation économique
6 - Objet de la présente demande
6.1 - Classement ICPE du projet
6.2 - Classement au titre de la directive IED
6.3 - Communes concernées par le rayon d'affichage
6.4 - Permis de construire
6.5 - Textes règlementaires associés
6.6 - Loi sur l'eau
6.7 - Compatibilité de l'exploitation avec les documents d'urbanisme
7 - Procédure d'instruction de la demande

2 - ANNEXE A LA LETTRE DE DEMANDE : CALCUL GARANTIES FINANCIERES

1 - Contexte règlementaire
2 - Description du calcul
3 - ME : mesure de gestion des produits dangereux et des déchets
4 - MI : neutralisation des cuves
5 - MC : limitation accès au site
6 - MS : montants des diagnostics
7 - Gardiennage du site

3 - ANNEXE A LA LETTRE DE DEMANDE : PLANS, PLAN CADASTRAL ET PLU

1 - Plan cadastral
2 - Plan 1/25000
3 - Plan 1/2500
4 - Plan 1/500
5 - Caractère de la zone de grands services urbains (PLU)
6 - Atlas général du PLU, plan de zonage
7 - CE 02

4 - DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

1 - Préambule
2 - Présentation générale
2.1 - Superficies
2.2 - Voisinage
2.3 - Exploitation du site
3 - Description des activités du site
3.1 - Description du procédé
3.2 - Utilités
3.3 - Description des bâtiments
3.4 - Phasage des travaux

5 - ETUDE D'IMPACT

Préambule
1 - Résumé non technique
2 - Géoréférencement du site
3 - Analyse de l'état initial du site et de son environnement
3.1 - Sites et paysages
3.2 - Caractéristiques naturelles du milieu naturel terrestre
3.3 - Caractéristiques du milieu naturel aquatique
3.4 - Caractéristiques climatiques
3.5 - Qualité de l'air
3.6 - Caractéristiques de l'environnement : faune et flore
3.7 - Environnement socio-économique
3.8 - Biens matériels et patrimoine culturel et archéologique
3.9 - Réseaux de transports
3.10 - Environnement sonore
3.11 - Interactions entre les différents milieux
3.12 - Synthèse des enjeux environnementaux
4 - Effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement
4.1 - Impacts sur le paysage et le patrimoine
4.2 - Impacts sur le milieu naturel terrestre
4.3 - Impacts sur le milieu naturel aquatique
4.4 - Impacts sur le climat
4.5 - Impacts sur la qualité de l'air
4.6 - Impacts sur l'environnement faunistique et floristique
4.7 - Impacts sur l'environnement socio-économique
4.8 - Impacts sur la santé
4.9 - Impacts sur le transport
4.10 - Impacts sur les biens matériels et archéologiques
4.11 - Impacts de l'éclairage du projet sur l'environnement
4.12 - Impacts sur l'environnement olfactif
4.13 - Impacts sur la gestion des déchets
4.14 - Impacts sur la consommation énergétique
4.15 - Impacts sur la sécurité publique
4.16 - Impacts sur l'hygiène et la salubrité publique
4.17 - Impacts sur l'environnement sonore
4.18 - Impacts sur les vibrations
4.19 - Impacts liés à la période de chantier
4.20 - Addition et interactions entre les différents milieux impactés
5 - Etude des effets cumulés avec d'autres projets connus
5.1 - Projets connus dans l'aire étude
5.2 - Présentation du programme d'aménagement du secteur Clichy-Batignolles
6 - Mesures envisagées pour supprimer, limiter, et si possible, compenser les inconvénients de l'installation ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes
6.1 - Mesures pour limiter les effets sur le paysage et le patrimoine
6.2 - Mesures pour limiter les effets sur le milieu naturel terrestre
6.3 - Mesures pour limiter les effets sur le milieu naturel aquatique
6.4 - Mesures pour limiter les effets sur la qualité de l'air
6.5 - Mesures pour limiter les effets sur la faune et la flore
6.6 - Mesures pour limiter les effets sur le transport
6.7 - Mesures pour limiter les effets sur l'environnement lumineux
6.8 - Mesures pour limiter les effets sur l'environnement olfactif
6.9 - Mesures pour limiter les effets sur la gestion des déchets
6.10 - Mesures pour limiter la consommation énergétique
6.11 - Mesures pour limiter les effets sur l'environnement sonore
6.12 - Synthèse des mesures prises pour supprimer, limiter ou compenser les effets
7 - Remise en état du site après exploitation
7.1 - Evacuation des produits dangereux
7.2 - Démantellement des installations et des bâtiments
7.3 - Dépollution des sols et des eaux souterraines éventuellement polluées
7.4 - Insertion du site dans son environnement
8 - Compatibilité du projet avec l'affectation des sols définie par le document d'urbanisme opposable, et articulation avec les plans, schémas et programmes
8.1 - Compatibilité du projet avec l'affectation des sols définie par le PLU
8.2 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
8.3 - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
8.4 - Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)
8.5 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
8.6 - Compatibilité du centre de tri avec le PREDMA
8.7 - Plan Régional d'Elimination des Déchets de Chantier (PREDEC)
8.8 - Plan de prévention des risques d'inondation
8.9 - Schéma Régional Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3RENR)
8.10 - Schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris
8.11 - Plan de déplacement urbain (PDU)
9 - Raisons du choix du site
9.1 - Rappel des intérêts de la localisation du site de Paris XVII
9.2 - Les autres alternatives envisagées
10 - Présentation des méthodes utilisées
10.1 - Caractéristiques de l'état initial
10.2 - Etudes d'impact
10.3 - Liste des bureaux d'études intervenants
11 - Description des difficultées rencontrées
11.1 - Etat initial
11.2 - Evaluation des risques sanitaires

6 – ANNEXE ETUDE D'IMPACT : DIAGNOSTIC DE POLLUTION

1 - Pollution des sols - Rapport EUROFINS
2 - Diagnostic environnemental initial en milieu souterrain
3 - Pollution des sols - Diagnostic de sol ATI ZONE 2
4 - Pollution des sols - Diagnostic de pollution des sols

7 – ANNEXE ETUDE D'IMPACT : MESURES DE BRUIT AVANT CONSTRUCTION

1 - Contexte de l'étude
2 - Généralités sur le bruit
3 - Contexte règlementaire
4 - Mesures acoustiques
5 - Conclusion
6 - Annexes

8 – ANNEXE ETUDE D'IMPACT : DONNEES METEOROLOGIQUES

1 - Fiche climatologique Paris-Montsouris
2 - Normales de rose de vent Paris-Montsouris

9 – ETUDE DE DANGERS

Préambule
1 - Résumé non technique
1.1 - Présentation du site
1.2 - Enseignements tirés du retour d'expérience des accidents et incidents représentatifs
1.3 - Analyse préliminaire des risques
1.4 - Quantification des scénarios retenus
1.5 - Analyse détaillée des risques
2 - Description du site et de son environnement
3 - Caractérisation des éléments agresseurs
3.1 - Elements agresseurs d'origine naturelle
3.2 - Elements agresseurs d'origine humaine
3.3 - Synthèse des dangers
4 - Identification, caractérisation et quantification des potentiels de dangers
4.1 - Produits utilisés et mise en œuvre
4.2 - Risques liés aux produits
4.3 - Risques liés aux poussières combustibles
4.4 - Réduction des potentiels de dangers
5 - Enseignements tirés du retour d'expérience des accidents et incidents représentatifs
5.1 - Méthodologie
5.2 - Sélection d'accidents impliquant une activité de récupération de déchets triés
5.3 - Analyse de l'accidentologie du secteur d'activité
6 - Analyse préliminaire des risques
6.1 - Description de la méthode
6.2 - Cotation du niveau de probabilité
6.3 - Cotation du niveau de gravité
6.4 - Grille de criticité
6.5 - Tableau d'analyse préliminaire des risques
6.6 - Synthèse de l'analyse préliminaire des risques
6.7 - Scénarios retenus
7 - Quantification des scénarios retenus
7.1 - Zones d'effets modelisés
7.2 - Methodes d'évaluation des conséquences de la libération des potentiels de dangers
7.3 - Methodes d'évaluation des conséquences de la dispersion des produits de combustion
7.4 - Modelisation des scénarios retenus
7.5 - Analyse des effets dominos
8 - Analyse détaillée des risques
8.1 - Objectifs
8.2 - Cotation de la gravité
8.3 - Cotation de la probabilité
8.4 - Positionnement dans la grille MMR
9 - Description détaillée des moyens de prévention, de protection et d'intervention
9.1 - Mesures préventives
9.2 - Organisation de la sécurité
10 - Conclusion

10 – ANNEXE ETUDE DE DANGERS : ANALYSE DU RISQUE FOUDRE

1 - Analyse du risque foudre selon NF EN 62305-2
2 - Etude technique foudre
3 - Notice de vérification de maintenance

11 – ANNEXE ETUDE DE DANGERS : ACCIDENTOLOGIE

1 - Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

12 – NOTICE D'HYGIENE ET DE SECURITE

1 - Préambule
2 - Contexte règlementaire
2.1 - Dispositions législatives et règlementaires
2.2 - Règlement intérieur
2.3 - Convention collective
2.4 - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
3 - Personnel
3.1 - Effectif et rythme d'activités
3.2 - Formation du personnel
3.3 - Surveillance médicale
3.4 - Evaluation des risques
3.5 - Intervention d'entreprises extérieures
4 - Hygiène et aménagement des lieux de travail
4.1 - Eclairage
4.2 - Aération, assainissement
4.3 - Ambiance thermique
4.4 - Ambiance sonore
4.5 - Vestiaires et installations sanitaires
4.6 - Restauration, repas, boissons, repos
4.7 - Hygiène et nettoyage des locaux
5 - Sécurité du personnel
5.1 - Risques pour les travailleurs
5.2 - Signalisations et affichage
5.3 - Equipements de protection
5.4 - Sécurité des installations
5.5 - Registres
5.6 - Mesures contre l'incendie
5.7 - Secours
6 - Inspections
6.1 - Inspections du travail
6.2 - DRIEE

La **charte de « chantier vert »** est un document associé au dossier d'enquête publique.

Vous la trouverez dans la couverture du dossier.

Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
Direction de la communication - Octobre 2016

PIECES JOINTES 6 : Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage et ses annexes

Mémoire en réponse au procès-verbal de fin d'enquête

L'enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sise au 27-41 bd de Douaumont Paris 17e, présentée par les Constructions Industrielles de la Méditerranée s'est achevée jeudi 17 novembre 2016.

Le commissaire enquêteur a réceptionné les registres d'enquête à sa clôture, les 17 et 18 novembre 2016.

Le dossier d'enquête était tenu à disposition du public en mairies du 17e arrondissement de Paris, de Clichy-La-Garenne et de Levallois-Perret, aux jours et horaires habituels, assorti d'un registre d'enquête pour y déposer toute remarque ou observation. Des courriers pouvaient également m'être adressés en mairie du 17e arrondissement, désignée siège de l'enquête

Le commissaire enquêteur a reçu le public lors de 7 permanences qui se sont déroulées, conformément à l'arrêté de la Préfecture de police de Paris du 21/09/2016 :

- ✓ En mairie du 17e arrondissement de Paris :
  - o samedi 15/10/2016 de 9h à 12h ;
  - o lundi 17/10/2016 de 14h à 17h ;
  - o mercredi 09/11/2016 de 14h à 17h ;
  - o mercredi 16/11/2016 de 14h à 17h ;
  - o et jeudi 17/11/2016 de 16h30 à 19h30.
- ✓ En mairie de Clichy-La-Garenne :
  - o jeudi 17/11/2016 de 9h à 12h.
- ✓ En maire de Levallois-Perret :
  - o samedi 05/11/2016 de 9h à 12h.

Le dossier était également disponible sur le site Internet de la Préfecture de police de Paris.

Durant ces permanences, le commissaire enquêteur a eu la visite de cinq personnes, venues s'informer et déposer. Les registres, à leur clôture, comprenaient un total de 7 observations, dont 5 sur celui de la mairie du 17e et 2 sur celui de Clichy.

4 courriers sont arrivés après la clôture de l'enquête et n'ont donc pas pu être pris en compte.

1 association et 1 collectif sont venus déposer.

Même si un découpage « pour » ou « contre » le projet n'a pas de réel sens eu égard à l'objet de l'enquête, mais juste une valeur informative, il convient de noter que sur 7 avis déposés, 4 se déclarent expressément favorables à l'implantation du centre de tri, même si 6 des 7 avis redoutent de forts impacts sur la circulation environnante.

Les observations déposées par le public ont fait l'objet d'un dépouillement exhaustif joint en annexe du procès-verbal permettant ainsi de dégager des thématiques récurrentes.

Les questions posées dans ce procès-verbal regroupent, à la fois celles exprimées par le public, tant à l'oral qu'à l'écrit, pendant l'enquête publique (sur le registre, lors des permanences) et celles du commissaire enquêteur, sur des thématiques qui n'ont pas été abordées par le public et qui permettent d'avoir un éclairage complet sur le dossier soumis à enquête.

- Thème 1 : Les impacts sur le trafic routier ;
- Thème 2 : Le fret ferroviaire ;
- Thème 3 : Accessibilité par les transports en commun et les circulations douces ;

- Thème 4 : Les impacts sonores et liés aux vibrations ;
- Thème 5 : Organisation des flux internes
- Thème 6 : Les travaux: le phasage, le calendrier prévisionnel, les impacts temporaires (évacuation des déchets, les impacts sonores, vibratiles, sur la circulation, le stationnement), les mesures d'accompagnement, l'information... ;
- Thème 7 : Les risques potentiels liés à l'activité : le risque incendie, les fumées, la fermentation

Ce découpage thématique permet de développer des réponses plus complètes, sans redondances inutiles. Les observations présentées et les questions posées permettent d'aborder les différents points soulevés.

Si certaines questions, liées directement à l'exploitation du futur centre de tri, concernent le pétitionnaire, d'autres, en revanche, dépassent ses compétences et capacités d'action, et nécessitent d'interroger l'aménageur de la ZAC et les services de la Ville ou de la Préfecture de Police de Paris compétents en la matière.

Thème 1 : Les impacts sur le trafic routier

La zone Nord de la ZAC Clichy-Batignolles accueillera, à terme, outre le futur centre de tri, une base logistique urbaine ferroviaire, la centrale à béton, le Pôle Régional de la Police judiciaire, le Palais de justice et un parking pour autocars.
Le projet de centre de tri de collecte sélective, dont l'accès se situe boulevard du Douaumont, recevra des déchets de 10 arrondissements parisiens et de 4 communes voisines par camions bennes qui seront traités puis réexpédiés par balles de matériaux à recycler dans des camions ou par fret ferroviaire.

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête complétées par celles du commissaire enquêteur

Les impacts de ces flux aux abords du site, sur le quartier, et plus largement sur l'arrondissement et les communes limitrophes, ont été questionnés par la quasi-totalité des personnes venues déposées lors de l'enquête publique, et en particulier pour les quartiers situés à l'Ouest du faisceau ferré ou à Clichy. L'association des Résidents de la Porte d'Asnières a plus particulièrement détaillé les aspects les préoccupant en venant impacter leur quartier, rejoints par le collectif Résidactif, des résidents riverains et des habitants de Clichy-la-Garenne. L'étude d'impact du dossier est jugée incomplète au niveau des effets cumulés des différents équipements prévus sur une circulation déjà saturée.

L'association des Résidents de la Porte d'Asnières demande que l'étude de trafic intégrant les évolutions de la programmation de la zone Nord de la ZAC (TGI, cité du théâtre, PJ, centre de tri, centrale à béton, parking autocars et centre de fret logistique), soit enfin réalisée. Elle a été demandée en 2007 (lors de l'enquête publique portant sur la ZAC Clichy-Batignolles), alors que le palais de justice n'était pas prévu et que le trafic du centre de tri était estimé à la moitié de ce qui est annoncé en 2016. Elle est d'autant plus d'actualité maintenant, en y incluant les conséquences de la livraison du T3.
Les questions suivantes ont été posées, dans leur quasi-totalité, par l'association des Résidents de la Porte d'Asnières, puis reprises par les autres déposants.

Questions :

1. *Selon l'Association des Résidents de la Porte d'Asnières (obs 2, registre mairie du 17e), l'étude d'impact ne parle à aucun moment de la capacité du croisement av de la Porte d'Asnières/périphérique puis bd du Fort de Vaux/Bd de Douaumont et enfin carrefour av de la Porte de Clichy/périphérique à traiter le trafic lié à la zone nord de Clichy Batignolles. Or cet axe va desservir le centre de tri et la situation des carrefours du bd Berthier avec les av de la porte de Clichy et d'Asnières n'est pas évoquée, alors qu'une partie du trafic lié au centre de tri devra y passer. Ce besoin d'études de trafic précises sur le secteur Nord de Clichy Batignolles avait été identifié en 2007 (lors de l'enquête publique portant sur la ZAC Clichy-Batignolles), la Ville de Paris ayant comptabilisé le trafic sur la future zone logistique et ceux des cars de touristes au niveau du bd de Douaumont ; la commission d'enquête de 2007 avait alors recommandé qu'une étude de trafic soit menée sur ce secteur (avant que viennent s'y implanter le FPJP et la Police Judiciaire). Quelles réponses peuvent être faites sur ces différents points ?*
2. *Pouvez-vous identifier les points d'entrée dans la zone pour les bennes venant des arrondissements parisiens: passeront-elles toutes par le carrefour Berthier/Malesherbes, hormis pour le 16e qui arriveront par le périphérique?*
3. *Pour les points de sorties, les bennes passeront-elles par les carrefours Berthier Clichy ou Berthier Malesherbes pour rentrer dans Paris? Quelles sont celles qui devront passer par le Bd du Douaumont pour rejoindre Levallois, Neuilly ou le 16e, en l'absence de tout accès au périphérique extérieur Porte de Clichy?*
4. *Par ailleurs, l'association demande que les études de trafic, sollicitées en 2007, soient enfin menées en prenant en compte tous les trafics générés dans la zone Nord de la ZAC (FPJP, Police Judiciaire, centre de tri, centrale à béton, base logistique Fret, cité du théâtre), les capacités de traitement du trafic automobile aux 4 carrefours encadrant le secteur, les besoins de fluidité du trafic exprimés par le FPJP pour ses fourgons cellulaires...*

5. *Le besoin de fluidité pour le bon fonctionnement du futur palais de justice et de la direction régionale de la police judiciaire pourrait-il rouvrir le dossier d'un accès au périphérique extérieur Porte de Clichy ?*
6. *Les bd Fort de Vaux/du Douaumont seront-ils élargis, comme évoqués en 2007? Et dans l'affirmative, quel sera le trafic qui y entrera Porte d'Asnières et qui en sortira Porte de Clichy par les bd Sud dans le sens Ouest-Est (et l'inverse dans le sens Est-Ouest les bd Nord) ?*
7. *Les impacts sur la circulation sont jugés particulièrement importants en sortie du périphérique à la porte de Clichy. Et si les camions empruntent le bd de Douaumont, la situation va empirer. Il apparait donc préférable d'utiliser les nouvelles voies accessibles de l'av de Clichy et du Bd Berthier par la rampe actuellement créée (ce qui semble être le cas, selon ce que montre le film de présentation lors des permanences) (obs 2 M Caracotta, registre de Clichy) : quelle réponse pouvez-vous apporter à cette proposition alternative ?*

Réponse et commentaires techniques du pétitionnaire

1. *Selon l'Association des Résidents de la Porte d'Asnières (obs 2, registre mairie du 17e), l'étude d'impact ne parle à aucun moment de la capacité du croisement av de la Porte d'Asnières/périphérique puis bd du Fort de Vaux/Bd de Douaumont et enfin carrefour av de la Porte de Clichy/périphérique à traiter le trafic lié à la zone nord de Clichy Batignolles. Or cet axe va desservir le centre de tri et la situation des carrefours du bd Berthier avec les av de la porte de Clichy et d'Asnières n'est pas évoquée, alors qu'une partie du trafic lié au centre de tri devra y passer.*
   Ce besoin d'études de trafic précises sur le secteur Nord de Clichy Batignolles avait été identifié en 2007 (lors de l'enquête publique portant sur la ZAC Clichy-Batignolles), la Ville de Paris ayant comptabilisé le trafic sur la future zone logistique et ceux des cars de touristes au niveau du bd de Douaumont ; la commission d'enquête de 2007 avait alors recommandé qu'une étude de trafic soit menée sur ce secteur (avant que viennent s'y implanter le FPJP et la Police Judiciaire). Quelles réponses peuvent être faites sur ces différents points ?

Afin de préciser le contexte du projet de création du centre de tri et ses impacts sur la circulation, un historique des études trafics menées dans le cadre de la création de la ZAC est rappelé ci-après.

En 2007, suite à l'approbation du dossier de création de ZAC par le Conseil de Paris, la commission d'enquête chargée d'émettre un avis sur ce projet a mis en exergue la nécessité de réaliser une étude spécifique au niveau des circulations des poids lourds liées aux installations logistiques implantées au nord de la ZAC, afin de quantifier l'impact des nuisances générées par la circulation accrue des camions (centre de tri et centrale béton) et autocars (parking).

La société EGIS Mobilité a donc été sollicitée en 2008 pour la réalisation d'une étude des circulations liées aux futures installations logistiques dans le nord de la ZAC Clichy Batignolles. Cette étude intégrait le projet de construction du centre de tri de déchets avec une hypothèse de capacité de 30 000 t/an.

Suite à l'évolution du projet de ZAC et notamment à l'intégration du FPJP et de la DRPJ au périmètre de la zone, une étude complète de circulation a été reprise en 2009 et 2010 par le bureau d'étude ETC Philippe Massé. Le projet de centre de tri de déchets n'ayant pas évolué entre 2008 et 2010, les données d'entrée utilisées pour cette étude ont été reprises de l'étude de circulation produite par EGIS Mobilité en 2008.

Enfin, cette évolution du projet de ZAC a également nécessité une mise à jour de l'étude d'impact de la ZAC. Une étude d'impact a donc été produite en mars 2011 intégrant notamment les conclusions de l'étude de circulation réalisée par le bureau d'étude ETC Philippe Massé.

Ainsi, au fil de ces différentes études les données de base utilisées pour l'étude réalisée en 2008 par EGIS Mobilité sont restées la référence pour l'étude des impacts de la création du centre de tri sur la circulation. Le projet de centre de tri ayant évolué en termes d'organisation, d'origine des déchets et de capacité, un comparatif de la situation projetée en 2008 par EGIS Mobilité et de la situation projetée dans l'étude d'impact du centre de tri de déchets est proposé ci-après.

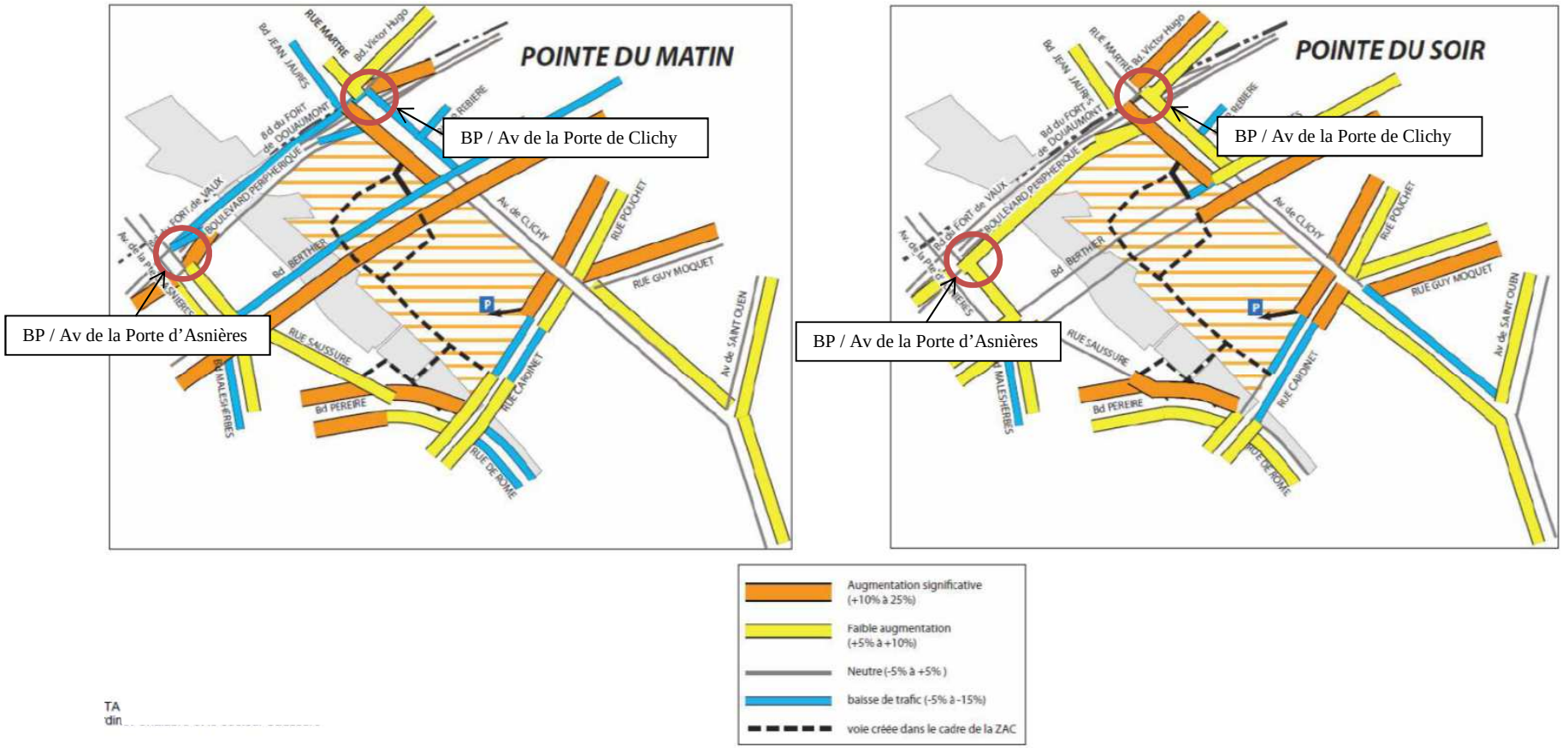
	Situation projetée en 2008 – EGIS Mobilité	**Situation projetée dans l'étude d'impact du centre de tri de déchets**
Capacité du centre de tri	30 000 t/an	45 000 t/an
Origine des déchets	1er, 2ème, 3ème, 4ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 17ème et 18ème	1er, 2ème, 3ème, 4ème, 8ème, 9ème, 10ème, 16ème, 17ème, 18ème, Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Clichy, Saint-Ouen
Jours de collecte	Mardi et jeudi	Du lundi au samedi
Evacuation par le fer	45%	45% au minimum
Trafic généré	*Expédition des déchets triés et des refus :* 10 porteurs par jour entre 22h et 17h. ➔ 10 PL / jour, soit 1 PL/heure en émission et attraction *Collecte des déchets :* 115 bennes par jour entre 6h et 11h30 puis 17h et 23h. ➔ 115 VU/jour, soit 12 VU/heure en émission et attraction *Personnel et visiteurs :* 10 véhicules particuliers par jour pour le personnel et 5 véhicules pour les visiteurs ➔15 VP/jour, soit 15 VP en HPM (attraction) et 15 VP en HPS (émission)	*Expédition des déchets triés:* 7 porteurs par jour entre 06h et minuit sur 5 jours. ➔ 7 PL / jour, soit au maximum 1 PL/heure en émission ou en attraction en heures de pointe (durée de chargement d'environ 1h). *Expédition des refus:* 3 porteurs par jour entre 06h et minuit. ➔ 3 PL / jour, soit au maximum 1 PL/heure en émission et attraction en heures de pointe. *Collecte des déchets et TCPOM:* Le trafic est variable selon les jours de la collecte. Au maximum, 80 bennes par jour entre 6h et 00h. La collecte TCPOM génère quant à elle un trafic moyen de 1 camion par jour. ➔ 81 VU/jour, soit au maximum 9 VU/heure en émission et attraction *Personnel et visiteurs :* 20 véhicules particuliers par jour pour le personnel et 5 véhicules pour les visiteurs ➔25 VP/jour. Le personnel travaillant en 2x7 (le matin de 6h15 à 13h30, l'après-midi de 15h00 à 22h15 avec une période de maintenance de 1h30 entre ces deux périodes) les aller/retour seront décalés par rapport aux heures de pointe. Seuls les véhicules des visiteurs seront donc comptés sur les heures de pointe, soit 5 VP en HPM (attraction) et 5 VP en HPS (émission).
Impact sur le trafic en heures de pointe	*HPM :* 41 véhicules - 28 véhicules entrants - 13 véhicules sortants *HPS :* 39 véhicules - 12 véhicules entrants - 27 véhicules sortants	*HPM :* 31 véhicules - 16 véhicules entrants - 15 véhicules sortants *HPS :* 31 véhicules - 15 véhicules entrants - 16 véhicules sortants

Malgré une capacité augmentée de 15 000 t/an par rapport aux projections initiales, l'organisation des collectes sur 6 jours au lieu de 2 et le fonctionnement en 2x7 des équipes permet d'obtenir un impact du projet sur le trafic inférieur aux prévisions réalisées lors de définition de la ZAC et utilisées pour l'étude d'impact de celle-ci.

Bien que légèrement inférieure par rapport à la situation initialement projetée en heures de pointes, les prévisions de trafics issue de l'étude d'impact du centre et présentées ci-dessus restent du même ordre de grandeur. L'évolution du trafic sur le secteur de la ZAC présentée dans l'étude d'impact de mars 2011 reste donc valable. Cette étude intègre notamment les carrefours Avenue de la Porte d'Asnières / Boulevard Périphérique et Avenue de la Porte de Clichy / Boulevard Périphérique.

En conclusion, la recommandation de 2007 a été suivie d'effets puisque l'étude d'impact de 2011 tient compte des nouveaux équipements (DRPJ, TGI), et les données globales de circulation utilisées dans l'étude d'impact du centre de tri de Paris 17 sont mises à jour à partir :

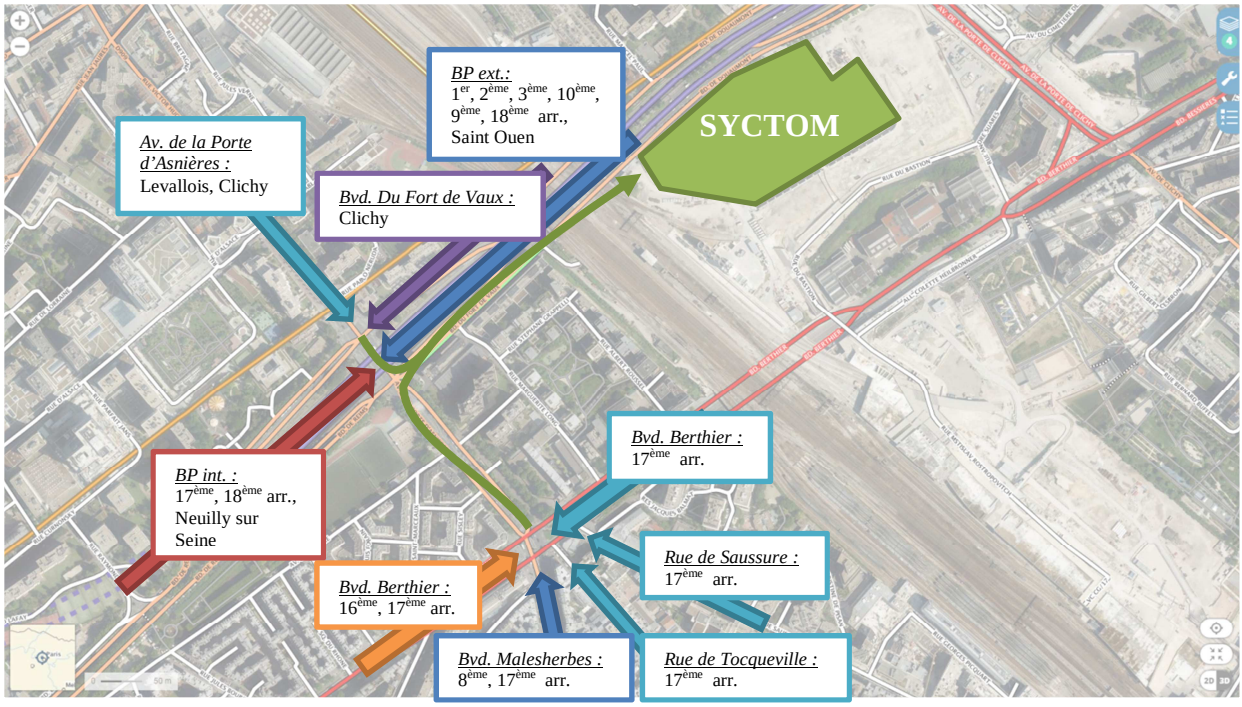
- Des données du projet SYCTOM actuelles
- Des données autres projets que celui du SYCTOM de 2011 (données restant d'actualité en 2016)



Carte d'évolution entre la situation de référence sans ZAC et la situation avec ZAC réalisée (source : étude d'impact de la ZAC – Mars 2011)

2. *Pouvez-vous identifier les points d'entrée dans la zone pour les bennes venant des arrondissements parisiens: passeront-elles toutes par le carrefour Berthier/Malesherbes, hormis pour le 16e qui arriveront par le périphérique?*

La figure ci-dessous présente les points d'entrée dans la zone pour chacun des arrondissements et communes collectées.



3. *Pour les points de sorties, les bennes passeront-elles par les carrefours Berthier Clichy ou Berthier Malesherbes pour rentrer dans Paris? Quelles sont celles qui devront passer par le Bd du Douaumont pour rejoindre Levallois, Neuilly ou le 16e, en l'absence de tout accès au périphérique extérieur Porte de Clichy?*

Après avoir déchargé les déchets, les camions peuvent repartir en tournée de collecte ou rentrer au remisage. Dans le premier cas, une estimation des différents trajets susceptibles d'être emprunter par les camions selon leur destination est proposée ci-dessous. La répartition de ces trajets n'est à ce jour toutefois pas précisément connue.



Dans le cas où les camions repartent au remisage après leur tournée, ils devront emprunter le périphérique extérieur et passeront donc par le boulevard de Douaumont (côté Clichy) pour regagner la Porte d'Asnières.

4. *Par ailleurs, l'association demande que les études de trafic, sollicitées en 2007, soient enfin menées en prenant en compte tous les trafics générés dans la zone Nord de la ZAC (FPJP, Police Judiciaire, centre de tri, centrale à béton, base logistique Fret, cité du théâtre), les capacités de traitement du trafic automobile aux 4 carrefours encadrant le secteur, les besoins de fluidité du trafic exprimés par le FPJP pour ses fourgons cellulaires...*

Comme précisé dans la réponse à la question 1, suite à l'approbation du dossier de création de ZAC par le Conseil de Paris, la commission d'enquête chargée d'émettre un avis sur ce projet a mis en exergue la nécessité de réaliser une étude spécifique au niveau des circulations des poids lourds liées aux installations logistiques implantées au nord de la ZAC, afin de quantifier l'impact des nuisances générées par la circulation accrue des camions (centre de tri et centrale béton) et autocars (parking).
La réponse à la question 1 détaille les différentes études réalisées suite à la demande de la commission d'enquête et aux évolutions du projet. Un comparatif entre les trafics issus de ces différentes études et les trafics retenus pour l'étude d'impact du centre est également présenté dans cette réponse.

5. *Le besoin de fluidité pour le bon fonctionnement du futur palais de justice et de la direction régionale de la police judiciaire pourrait-il rouvrir le dossier d'un accès au périphérique extérieur Porte de Clichy ?*

<u>Réponse formulée par la Ville de Paris :</u>

« L'ouverture d'une nouvelle bretelle n'est pas à l'ordre du jour. Le fonctionnement du carrefour de la porte de Clichy est étudié par la Ville de Paris, le CD 92 en liaison avec la Préfecture de Police. Sur le principe, la reprise de la géométrie au Nord du Boulevard Périphérique devrait soulager le fonctionnement de la porte de Clichy avec l'aménagement d'une liaison directe reprenant la sortie du BP extérieur vers les avenues Victor Hugo et du 8 mai 1945 à Clichy »

6. *Les bd Fort de Vaux/du Douaumont seront-ils élargis, comme évoqués en 2007? Et dans l'affirmative, quel sera le trafic qui y entrera Porte d'Asnières et qui en sortira Porte de Clichy par les bd Sud dans le sens Ouest-Est (et l'inverse dans le sens Est-Ouest les bd Nord) ?*

Réponse formulée par la Ville de Paris :

« Le Bd du Fort de Vaux sera élargi dans l'opération au profit des circulations douces (piétons et vélos). L'étude d'impact de la ZAC réalisée en 2011 avait montré que l'évolution du trafic à l'horizon de l'achèvement de l'opération (évolution entre une situation de référence sans ZAC et la situation avec ZAC réalisée) sur cet axe prévoyait une baisse de trafic à l'heure de pointe du matin et une évolution neutre à l'heure de pointe du soir sur les deux parties Nord et Sud du Boulevard de Douaumont. Plus précisément, à l'horizon de la ZAC achevée, l'étude globale de circulation réalisée en 2010 (support de cette étude d'impact) prévoyait sur le boulevard de Douaumont, à l'heure de pointe du matin 379 UVP dans le sens Porte d'Asnières – Porte de Clichy et 908 UVP dans le sens inverse, et à l'heure de pointe du soir 608 UVP et 1206 UVP. Une réactualisation a été effectuée par la société CODRA dans le contexte de réalisation du prolongement du T3 et de diminution tendancielle du trafic. Ainsi sur le boulevard de Douaumont, on devrait obtenir : à l'heure de pointe du matin 330 UVP dans le sens Porte d'Asnières – Porte de Clichy et 908 UVP dans le sens inverse, et à l'heure de pointe du soir respectivement 350 UVP et 904 UVP. »

7. *Les impacts sur la circulation sont jugés particulièrement importants en sortie du périphérique à la porte de Clichy. Et si les camions empruntent le bd de Douaumont, la situation va empirer. Il apparait donc préférable d'utiliser les nouvelles voies accessibles de l'av de Clichy et du Bd Berthier par la rampe actuellement créée (ce qui semble être le cas, selon ce que montre le film de présentation lors des permanences) (obs 2 M Caracotta, registre de Clichy) : quelle réponse pouvez-vous apporter à cette proposition alternative ?*

Réponse formulée par la Ville de Paris :

« La rampe évoquée n'a pas vocation à recevoir le trafic du centre de tri du SYCTOM ni celui de la base Fret mais seulement celui de la cimenterie, les véhicules de celle-ci ressortant de la zone de services urbains par cette même rampe sur le boulevard de Douaumont. En effet, une circulation débouchant vers le Sud le long des façades de la Direction Régionale de la Police Judiciaire est apparue trop problématique sur le plan de la sureté du site et ne sera permise qu'à titre exceptionnel. En revanche, cette rampe participera à fluidifier les flux en les divisant et en évitant le franchissement des voies ferrées ce qui aura un impact positif sur la circulation en amont sur le boulevard de Douaumont. »

Thème 2 : Le fret ferroviaire

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête, complétées par celles du commissaire enquêteur

Une base logistique urbaine ferroviaire sera implantée entre le futur centre de tri et la Direction Régionale de la Police Judiciaire.
Cette base fret permettra au futur centre de tri d'expédier chaque semaine par train les balles de papier recyclées dans le centre de tri.
L'organisation des flux liés à cette activité fret n'est pas clairement présentée dans le dossier.
Par ailleurs, le calendrier de réalisation de cette infrastructure est repoussé, laissant présager un fonctionnement différé des expéditions, et donc le report sur des expéditions par camions.
L'accès à cette base fret depuis le boulevard du Douaumont est commun à celui du futur centre de tri et de la centrale à béton, nécessitant une organisation globale de ces différents flux pour limiter les impacts sur le boulevard.

Questions :

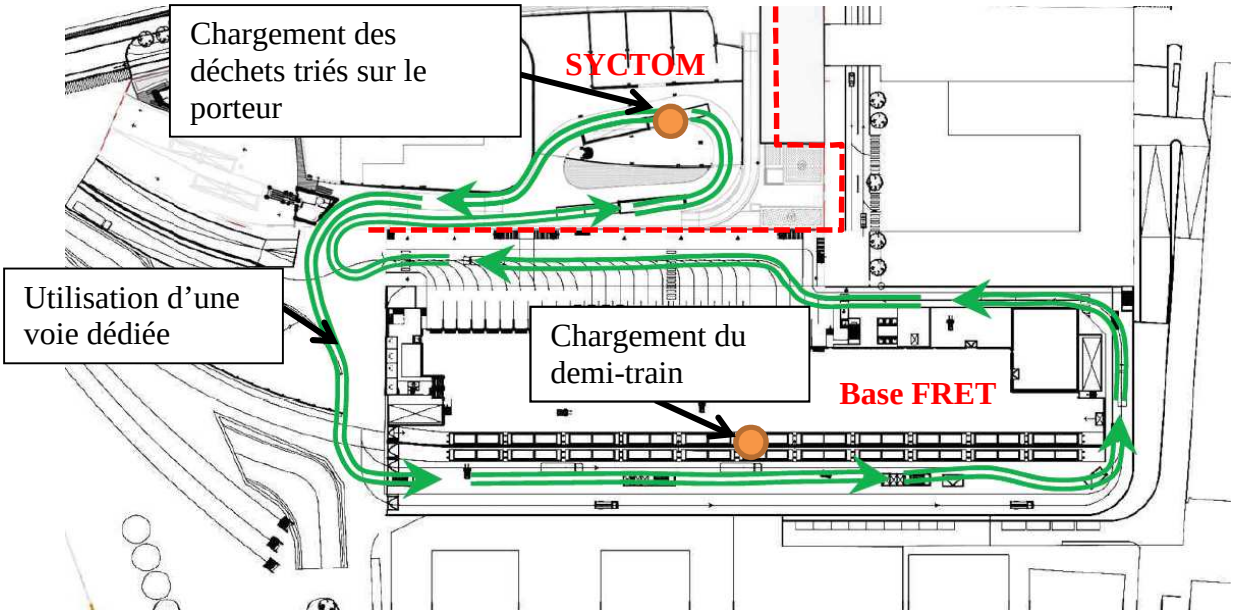
1. *Le rôle et le fonctionnement des voies ferrées de fret n'est pas clair: quel est leur rôle? (obs 1, M Piciotto, registre de la mairie du 17e et obs 2 M Caracotta, registre de Clichy) Pouvez-vous présenter les flux liés à cette activité entre le centre de tri et la base fret ?*
2. *Cette base fret n'est pas exclusivement réservée à l'activité du futur centre de tri. Pouvez-vous préciser les volumes traités et les circuits empruntés par les camions et les trains et leur impact au niveau de l'accès au niveau du Bd de Douaumont ?*
3. *La centrale à béton empruntera également l'accès commun depuis le boulevard du Douaumont. Pouvez-vous préciser l'aménagement envisagé afin d'organiser les différents flux sans pénaliser la circulation sur le boulevard ?*
4. *Pourquoi le centre de tri, le FPJP et la base logistique fret sont-ils soumis à la règlementation ICPE et pas la centrale à béton? Une étude sur les conséquences de cette installation pour les riverains aurait été justifiée et avait été annoncée par la mairie de Paris en 2007 (obs 2, Association des Résidents de la Porte d'Asnières) registre mairie du 17e).*
5. *Quel planning de réalisation est annoncé pour la base de fret, dont l'installation devait précéder celle du centre de tri ? Si le calendrier de réalisation de la base fret est décalé, quel fonctionnement sera mis en place et quels impacts seront attendus ?*

Réponse et commentaires techniques du pétitionnaire

1. *Le rôle et le fonctionnement des voies ferrées de fret n'est pas clair: quel est leur rôle? (obs 1, M Piciotto, registre de la mairie du 17e et obs 2 M Caracotta, registre de Clichy) Pouvez-vous présenter les flux liés à cette activité entre le centre de tri et la base fret ?*

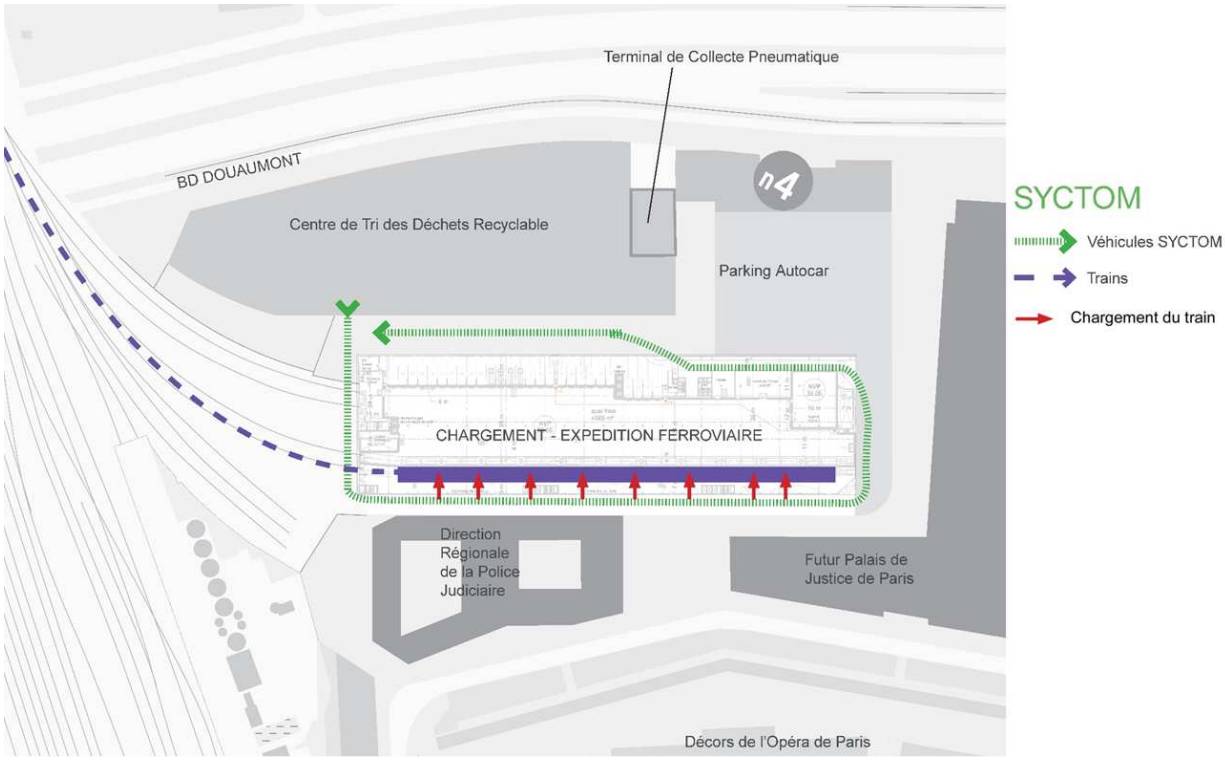
Comme indiqué dans l'étude d'impact du centre de tri de déchets, l'expédition des déchets type *Journaux, Revues, Magazines (JRM)* se fera par train à raison d'un demi-train par semaine (7 wagons, soit 350 tonnes) soit 13 200 tonnes. A termes, à ces déchets de type JRM, viendront également s'ajouter les déchets fibreux. La part de déchets triés expédiés par fret ferroviaire sera donc supérieure à 45%.
De manière à optimiser les flux, une voie dédiée sera utilisée par un porteur effectuant la liaison entre le centre de tri et la base fret. Ce porteur sera chargé au niveau 3 du centre de tri, à proximité des cellules de stockage de déchets triés. Une fois chargé, il empruntera une voie menant à un quai de la base fret dédié au chargement du demi-train. Ainsi, les déchets expédiés par fret ferroviaire n'emprunteront à aucun moment les voies routières.

Les flux de circulation entre le centre de tri et la base fret sont représentés sur le plan suivant.



2. *Cette base fret n'est pas exclusivement réservée à l'activité du futur centre de tri. Pouvez-vous préciser les volumes traités et les circuits empruntés par les camions et les trains et leur impact au niveau de l'accès au niveau du Bd de Douaumont ?*

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, à terme la quantité de déchets triés expédiée par voies ferrées sera supérieure à 45%, soit environ 20 000 tonnes par an.
Les flux de circulation entre le centre de tri et la base fret et les arrivées de train sont représentés sur la figure ci-dessous. Le chargement des trains par porteur n'utilisant que des voie internes, il n'impactera pas le trafic au niveau du boulevard de Douaumont.

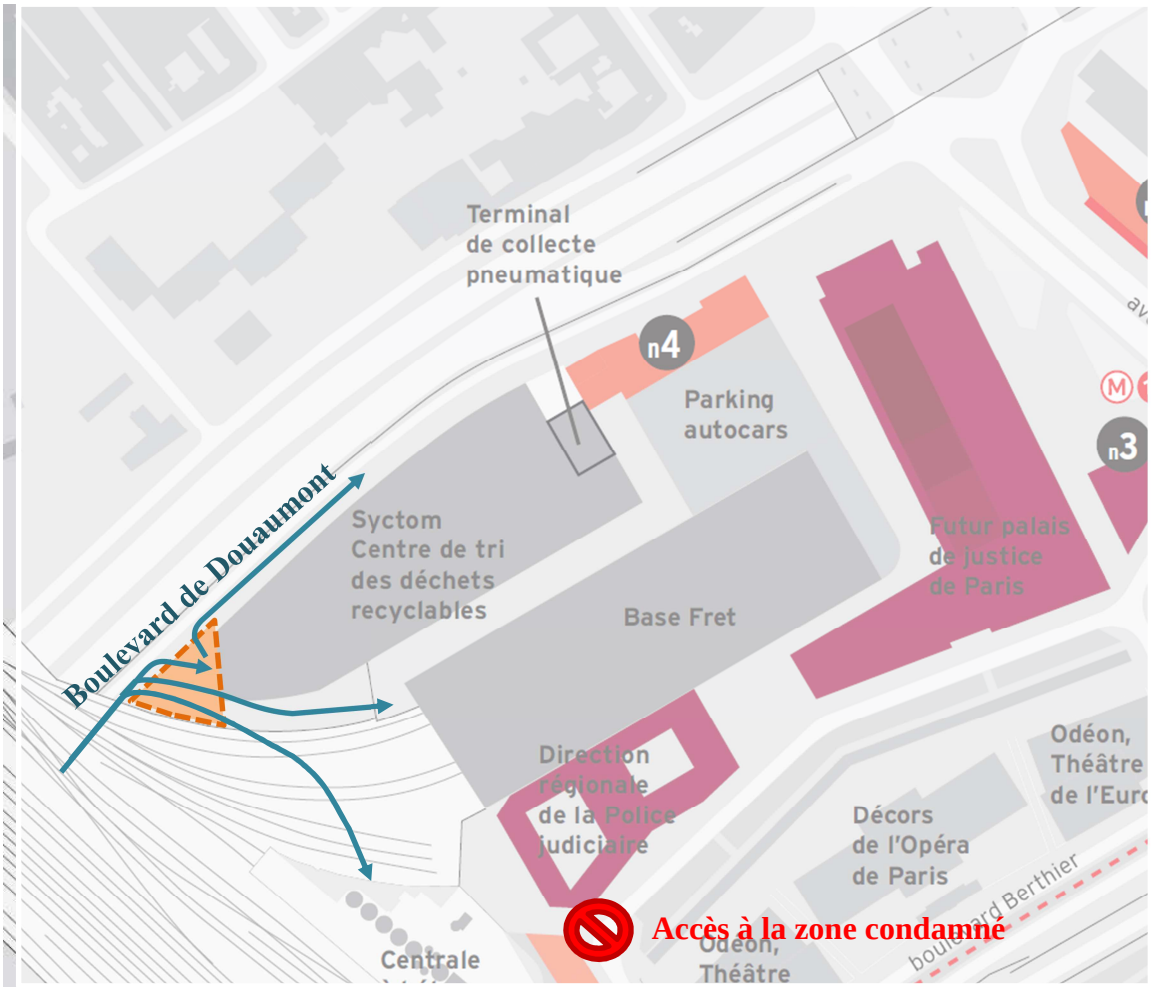


Source : Paris Batignolles Aménagement

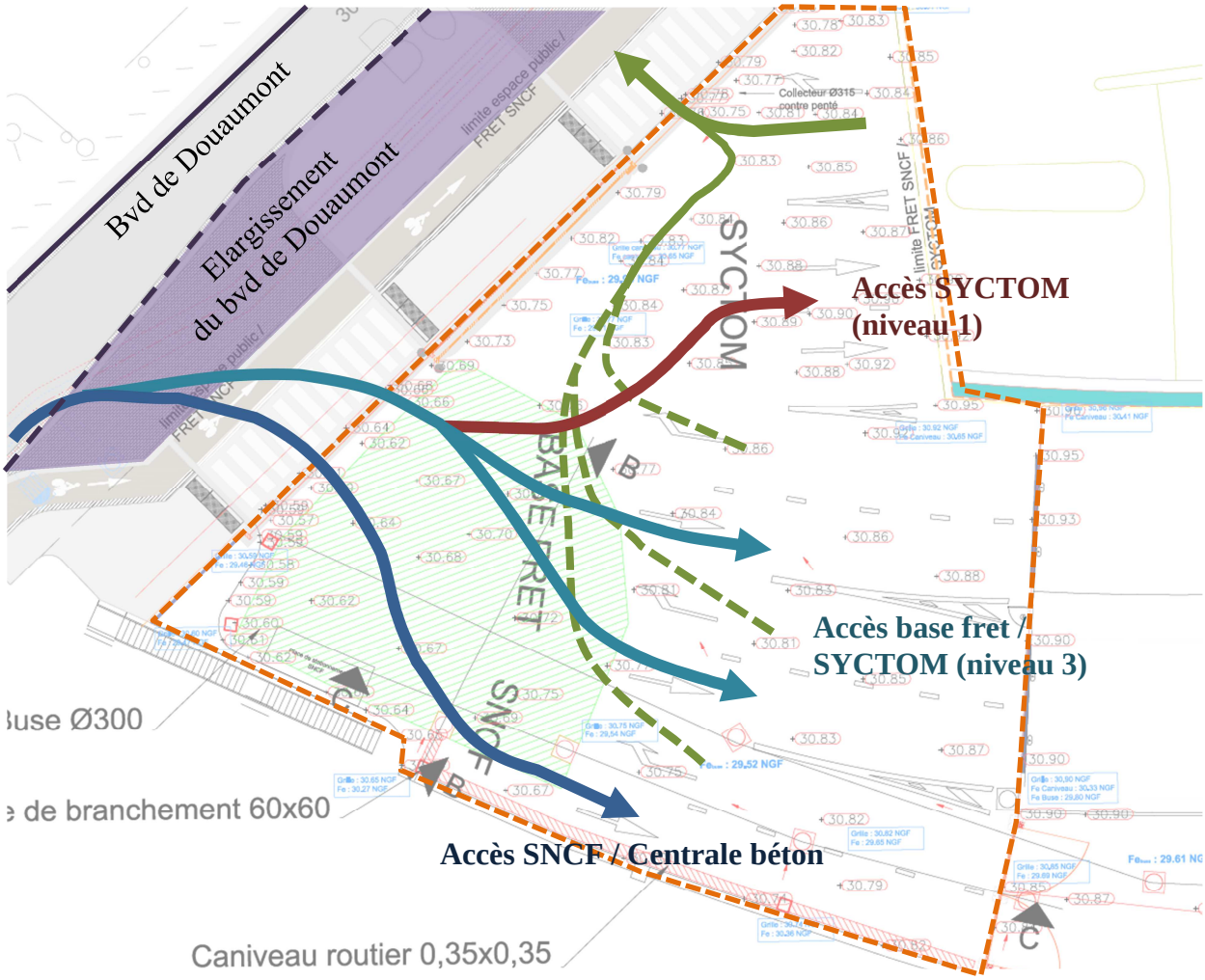
En l'état actuel du dossier, les trafics totaux projetés liés à la base fret ne sont pas connus pas le pétitionnaire. Une étude d'impact de ce projet est par ailleurs en cours d'instruction.
De la même manière que pour le centre de tri, on peut cependant se référer en première approche à l'étude réalisée par EGIS Mobilité en 2008. Cette étude projetait pour l'activité de logistique légère un trafic de 1 à 2 trains par jour et 50 véhicules de livraisons de petit gabarit en émission répartis entre 6h et 9h du matin et 50 véhicules en attraction répartis de 10h à 19h. Par ailleurs, lors de la réunion « Atelier citoyen » du 22 mars 2016, cette estimation de trafic a été réévaluée à environ 80 camions par jour.
Les circuits d'accès et de départ à la base logistique sont présentés dans la question suivante.

3. *La centrale à béton empruntera également l'accès commun depuis le boulevard du Douaumont. Pouvez-vous préciser l'aménagement envisagé afin d'organiser les différents flux sans pénaliser la circulation sur le boulevard ?*

La placette créée à l'entrée de la zone sur le boulevard de Douaumont sera l'unique accès au centre de tri, et à la centrale à béton. Les accès à la base fret se feront pour les véhicules utilitaires depuis cette placette et pour les véhicules légers depuis un second passage sous porche, situé plus à l'est sur le bd de Douaumont.
L'accès à la zone située au sud sera quant lui condamné pour sécuriser les accès à la DRPJ.
Cette placette permettra de séparer les différents flux et de rendre la circulation la plus fluide possible.



Le schéma suivant illustre la répartition des flux au niveau de la placette.



4. *Pourquoi le centre de tri, le FPJP et la base logistique fret sont-ils soumis à la règlementation ICPE et pas la centrale à béton? Une étude sur les conséquences de cette installation pour les riverains aurait été justifiée et avait été annoncée par la mairie de Paris en 2007 (obs 2, Association des Résidents de la Porte d'Asnières) registre mairie du 17e).*

Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

- **Déclaration** : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire
- **Enregistrement** : conçu comme une autorisation simplifiée visant des secteurs pour lesquels les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues et standardisées. Ce régime a été introduit par l'ordonnance n°2009-663 du 11 juin 2009 et mis en œuvre par un ensemble de dispositions publiées au JO du 14 avril 2010.
- **Autorisation** : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement.

La centrale à béton fait l'objet d'un classement ICPE au titre de la rubrique *2518. Installation de production de béton prêt à l'emploi équipée d'un dispositif d'alimentation en liants hydrauliques mécanisé.* Les régimes associés à cette rubrique sont des régimes d'enregistrement ou de déclaration selon la capacité de malaxage de

l'installation. Ces régimes définis pour ces rubriques en aout 2011 (arrêtés du 8 aout 2011) pour l'enregistrement et mis à jour en novembre 2011 pour la déclaration (arrêtés du 26/11/2011) n'impliquent pas de procédure d'enquête publique.

Complément apporté par la Ville de Paris :

« Lors de la rédaction de la première étude d'impact de la ZAC en 2007, la règlementation alors en vigueur classait les ICPE en deux catégories (déclaration et autorisation) et, sans que cela ait pu être vérifié du fait de l'ancienneté du dossier, il est probable que la nécessité affirmée d'une étude d'impact pour la future centrale à béton était liée au fait que le projet rentrait dans la catégorie « autorisation ». Il n'a toutefois pas été possible de retrouver les caractéristiques du projet de l'époque permettant de le vérifier. Mais lorsque le permis de construire de la centrale à béton a été instruit en 2011, l'installation était bien soumise à une simple demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2518 de la nomenclature des installations classées. Celle-ci a été déposée le 23 septembre 2011 pour une capacité totale de malaxage de 6,5 m3 ainsi qu'en atteste le document joint [en annexe du présent mémoire]. Cette demande a ensuite fait l'objet d'un avis favorable de la Préfecture de Police en date du 15/11/2011. »

5. *Quel planning de réalisation est annoncé pour la base de fret, dont l'installation devait précéder celle du centre de tri ? Si le calendrier de réalisation de la base fret est décalé, quel fonctionnement sera mis en place et quels impacts seront attendus ?*

Initialement, le calendrier de réalisation de la base fret ferroviaire prévoyait un démarrage de chantier au 4ème trimestre 2016 pour une livraison au 4ème trimestre 2018. A ce jour, l'instruction du permis de construire ayant pris du retard, le planning prévisionnel des travaux de la base fret laisse envisager un décalage d'environ 6 mois entre la mise en exploitation du centre de tri et celle de la base fret. Ainsi, en cas de fonctionnement sans expédition par fret ferroviaire, le nombre de poids lourd supplémentaire serait de l'ordre de 3 camions par jour. Comme indiqué dans les réponses du Thème 1, l'organisation envisagée pour le centre de tri permet de conserver des trafics en accord avec la circulation projetée lors de la définition du projet de ZAC. Un fonctionnement sans fret ferroviaire ajoutera donc temporairement un trafic supplémentaire tout en restant conforme à la capacité de trafic dimensionnée pour la ZAC.
Selon la Ville de Paris, le planning prévisionnel envisagé à ce jour permettrait une livraison de la base fret à l'horizon 2019.

Thème 3 : L'accessibilité par les transports en commun et les circulations douces

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête, complétées par celles du commissaire enquêteur

(Obs 2, association Les Résidents de la Porte d'Asnières, registre de la mairie du 17e) : Le centre de tri va ouvrir début 2018. Plusieurs nouveaux moyens de transport en commun sont en cours de réalisation aux abords de la ZAC. Toutefois, contrairement à ce qu'indique le dossier d'étude d'impact, les calendriers de réalisation s'étant décalés, ils ne permettront pas aux futurs employés de les emprunter, les obligeant à utiliser leur véhicule personnel

- Création en septembre 2018 de nouvelles lignes de bus (28, 163) qui amélioreront la desserte du quartier dans le cadre du Projet Grand Paris des Bus ;
- Livraison du T3 à la fin de l'année 2018 (au lieu de fin 2017) ;
- Livraison de la ligne de métro 14 en 2019 ou 2020 (si les problèmes d'inondation de la future station Porte de Clichy perdurent) au lieu de 2017.

Questions :

1. *Les futurs employés devront recourir à l'utilisation de véhicules particuliers de manière plus importante dans l'attente de la mise en service des moyens de transport indiqués ci-dessus. Le projet prévoit il un stationnement suffisant pour les véhicules légers ?*

2. *La création anticipée des nouvelles lignes de bus allant desservir Clichy Batignolles, sans attendre 2018, est-elle envisageable ?*

Réponse et commentaires techniques du pétitionnaire

1. *Les futurs employés devront recourir à l'utilisation de véhicules particuliers de manière plus importante dans l'attente de la mise en service des moyens de transport indiqués ci-dessus. Le projet prévoit-il un stationnement suffisant pour les véhicules légers ?*

La mise en exploitation du centre de tri est prévue pour mars 2019. Les lignes de bus 28 et 163 et la ligne de tram T3 seront donc en exploitation. La mise en exploitation de la prolongation de la ligne de métro 14 doit intervenir dans le courant de l'année 2019, soit possiblement quelques mois après ouverture du centre de tri. La station de métro Porte de Clichy desservie par la ligne de métro 13 et de la ligne de RER C située à environ 10 minutes de marche du centre de tri sera toutefois disponible.
Le retour d'expérience du SYCTOM et de CNIM montre que le personnel en poste dans les centres de tri utilise prioritairement les transports en commun même si les accès sont situés à plus de 15 minutes de marche.
Par ailleurs, le projet intègre 20 places de parking pour le personnel et les visiteurs auxquelles s'ajoutent 10 places pour les véhicules 2 roues motorisés et un local pour environ 10 vélos.

2. *La création anticipée des nouvelles lignes de bus allant desservir Clichy Batignolles, sans attendre 2018, est-elle envisageable ?*

Réponse formulée par la Ville de Paris :

« Le STIF, la RATP, la Ville de Paris et son aménageur travaillent actuellement sur ces questions. Toutefois, compte tenu de la création du nouveau terminus de bus sur la rue André Suarès, qui ouvrira au mieux à partir de fin 2017, ainsi que des nombreux travaux de construction des immeubles le long de la voie Mstislav Rostropovitch encore dite « voie Nord-Sud » (nouvelle voie qui maille la rue Cardinet au Bd Berthier et à l'avenue de la Porte de Clichy), un renforcement provisoire des lignes de bus, dans l'attente de la livraison du T3, ne semble envisageable que dans le courant de l'année 2018. »

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et complété par celles du commissaire enquêteur

(Obs1, M Gladin, registre de Clichy) : Aucune circulation douce n'est prévue pour les piétons et les cycles entre Porte d'Asnières et Porte de Clichy pour relier Clichy-Levallois et Paris 17e. Et l'implantation des bâtiments va entériner cette coupure infranchissable... alors même que la réalisation de la ZAC avait dans ses objectifs d'améliorer les circulations et le tissu urbain.

Question :

1. *Ne serait-il pas opportun de prévoir un cheminement en passerelle au-dessus du périphérique, en longeant l'emprise ferroviaire, ou encore en-dessous du périphérique, en prolongeant la rue de Paris en prévoyant également une voie de l'autre côté? Cette décision doit intervenir avant que l'implantation n'interdise cette option.*
2. *Comment s'organisent les circulations douces aux abords du site (Bd du Douaumont…) ?*

Réponse et commentaires techniques du pétitionnaire

1. *Ne serait-il pas opportun de prévoir un cheminement en passerelle au-dessus du périphérique, en longeant l'emprise ferroviaire, ou encore en-dessous du périphérique, en prolongeant la rue de Paris en prévoyant également une voie de l'autre côté? Cette décision doit intervenir avant que l'implantation n'interdise cette option.*

Réponse formulée par la Ville de Paris :

« Un des objectifs poursuivis dans l'opération était dès le départ une amélioration des liaisons, ce qui a été fait là où c'était possible. Compte tenu du nivellement du terrain ferroviaire en remblai par rapport au sol naturel, le boulevard périphérique passe sous le réseau Saint Lazare mais au-dessus de l'avenue de la Porte de Clichy et tout nouveau franchissement serait irréaliste du point de vue urbain car présentant un dénivelé trop important. En revanche, un accent particulier a été mis sur le traitement de l'avenue de la Porte de Clichy et son réaménagement au droit du boulevard périphérique en privilégiant les liaisons douces et l'urbanité du franchissement (élargissement des espaces piétons, circulations douces plus confortables avec des traversées piétonnes plus directes, requalification de l'éclairage piéton…). »

2. *Comment s'organisent les circulations douces aux abords du site (Bd du Douaumont…) ?*

Réponse formulée par la Ville de Paris :

« En dehors de l'effort particulier, évoqué dans la réponse précédente, sur les liaisons douces entre Paris et Clichy, il est prévu une piste cyclable sur la portion du Boulevard de Douaumont côté sud du périphérique, qui prolongera l'existante depuis la Porte d'Asnières vers la Porte de Clichy. De plus, les études en cours sont en train de vérifier la possibilité d'intégrer, sur ce boulevard, un contre-sens cyclable entre la Porte de Clichy et le pont ferroviaire afin de pouvoir desservir l'ensemble des activités prévues sur ce boulevard (immeuble tertiaire et services urbains). Toutefois, compte tenu du gabarit réduit de la voie et du trottoir sous le pont ferroviaire, il apparaîtrait trop dangereux de poursuivre le contre sens cyclable sous ce pont. Aussi, pour rejoindre la Porte d'Asnières depuis la Porte de Clichy, les vélos devront emprunter les boulevards de Douaumont et Fort de Vaux dans leurs portions situées au Nord du boulevard périphérique. »

Thème 4 : Les impacts sonores et liés aux vibrations

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête, complétées par celles du commissaire enquêteur

(Obs 2, association Les Résidents de la Porte d'Asnières, registre de la mairie du 17e) : Concernant l'environnement sonore, le dossier (partie 3.10) oublie de mentionner le trafic ferroviaire qui génère bruits et vibrations (alors que le dossier d'enquête du futur palais de justice le mentionne, bien qu'étant plus éloigné).
Par ailleurs, certains immeubles de la Sablière (164 rue de Saussure) et des Hauts de Malesherbes/ZAC de la Porte d'Asnières (2 à 26 rue A Roussel et 17 rue S Grappelli) avaient été identifiés dans l'enquête publique de 2007 sur Clichy Batignolles comme étant situés en zone noire, avec un bruit en façade supérieur à 70 dB le jour et 65 dB la nuit (chp4 10 2 de l'étude d'impact).

- Pourquoi ne sont-ils pas en ZER alors que seules les voies SNCF (créant aussi bruits et vibrations) les séparent du centre de tri?
- Par ailleurs, la centrale à béton était identifiée en 2007 comme source de bruit potentiel importante, avec un impact qui pouvait atteindre 55 dB sur les immeubles des Hauts de Malesherbes. Enfin, la réalisation de Clichy Batignolles sans le FPJP, entrainait une augmentation du bruit pour les habitants de ces immeubles, hausse inférieure à 1% provoquée par une réflexion supérieure du bruit des trains, malgré une baisse de la réflexion du bruit des voitures sur le périphérique. Le dossier d'enquête du centre de tri s'est logiquement penché sur les conséquences de sa création sur l'immeuble Olympe et a proposé la construction d'un mur anti-bruit pour empêcher un phénomène de réflexion du bruit du périphérique.
- En revanche, pourquoi le dossier oublie les voies ferrées comme source de bruit et donc leur impact sur les immeubles situés à l'Ouest du faisceau St-Lazare. Il ignore également les conséquences éventuelles de la création du Palais de justice eu du pôle judiciaire sur la réflexion des bruits générés par la centrale à béton, le centre de tri et les voies ferrées vers ces immeubles.

Question :

1. *Quel est l'impact sonore du centre de tri pour les immeubles situés à l'Ouest du faisceau ferré ?*
2. *Pourquoi le dossier d'étude d'impact omet l'existence des voies ferrées comme source de bruit ? A la fois ayant un impact sur le centre de tri, mais également sur les immeubles situés à l'Ouest du faisceau ferré Saint-Lazare.*
3. *Il en va de même pour les vibrations ?*
4. *L'association demande que l'impact de toutes les constructions réalisées ou à réaliser sur Clichy-Batignolles sur les immeubles situés à l'Ouest du faisceau ferré soit étudié dans leur ensemble et non isolément et que des mesures correctives nécessaires soient mises en œuvre pour empêcher toute hausse du bruit sur tous les immeubles des Hauts de Malesherbes et de la rue de Saussure déjà très exposés, au-delà des seuils d'alerte (70 dB le jour et 65 dB la nuit) . Quelles sont les conséquences éventuelles de la création du Palais de Justice et du Pôle Judiciaire sur la réflexion des bruits générés par la Centrale à béton, le centre de tri et les voies ferrées vers ces immeubles ?*

Réponse et commentaires techniques du pétitionnaire

1. *Quel est l'impact sonore du centre de tri pour les immeubles situés à l'Ouest du faisceau ferré ?*
2. *Pourquoi le dossier d'étude d'impact omet l'existence des voies ferrées comme source de bruit ? A la fois ayant un impact sur le centre de tri, mais également sur les immeubles situés à l'Ouest du faisceau ferré Saint-Lazare.*

Afin de préciser le contexte du projet de création du centre de tri et ses impacts sur l'environnement sonore, un historique des études menées dans le cadre de la création de la ZAC est rappelé ci-après.

Les premières études menées ont d'abord concerné l'ensemble de la zone Clichy-Batignolles et ont fait office de documents cadres pour les études qui ont suivi spécifiquement pour chaque projet.

Ainsi l'analyse de l'environnement sonore du secteur d'aménagement de la ZAC Clichy-Batignolles dans l'étude d'impact de mars 2011 a permis de préciser les secteurs devant faire l'objet d'une surveillance accrue et d'une précision détaillée au niveau des futurs études. Cette étude prenait notamment en compte l'impact de la réflexion du bruit généré par le trafic routier et ferroviaire sur les façades des nouveaux bâtiments de la ZAC.

Les conclusions issues de cette première étude ont donc été une base de travail pour l'étude spécifique détaillée dans l'étude d'impact du centre de tri.

La figure suivante, issue de l'étude d'impact de la ZAC de mars 2011, présente l'ensemble des impacts sonores dus à la réflexion des bruits générés par le trafic routier et ferroviaire sur les équipements de la ZAC (Centre de tri, base fret, DRPJ, FPJP…). Cette figure illustre notamment les impacts sur les habitations situées à l'ouest des voies ferrées et sur la résidence Olympe avant mise en place des mesures compensatoires détaillées dans l'étude d'impact du centre de tri.



Pour rappel («extrait de l'étude d'impact – Aménagement de la ZAC Clichy-Batignolles, Mars 2011 ») :

L'analyse de l'environnement sonore du projet d'aménagement Clichy a été réalisée sur la base d'une campagne de mesures de bruit in situ et d'une étude acoustique prévisionnelle par simulation du site sans et avec projet. Elle prend en compte l'ensemble des sources sonores caractéristiques et notamment le bruit routier, le bruit ferroviaire et le bruit des activités présentes et projetées.
Elle permet d'apprécier l'impact acoustique du projet au droit des riverains du site et de déterminer les degrés d'isolement acoustiques de façades du nouveau bâti.
[…]

On recense toutefois sur certains sites des augmentations des niveaux sonores, notamment au droit des immeubles collectifs à Clichy qui subissent les réflexions provenant du nouveau front bâti côté intérieur du Boulevard Périphérique. Cet impact se traduit par une légère augmentation pouvant atteindre 1,2 dB(A) de jour et 1,6 dB(A) de nuit sans dépasser la valeur de 2 dB(A) correspondant à une transformation significative. Ce dernier, bien qu'admissible fera l'objet de mesures d'accompagnement acoustique pour le réduire au droit de la résidence Olympe. Elles consistent à traiter la façade du bâtiment Syctom par la mise en œuvre de matériaux absorbants jusqu'à 19m de hauteur et, en complément, à envisager une façade inclinée en partie basse.

C'est donc sur la base de ces constats que le bâtiment Olympe a été identifié comme secteur sensible lié à l'aménagement du centre de tri et a fait l'objet d'une étude plus poussée que les immeubles situés à l'ouest du faisceau ferré.

3. *Il en va de même pour les vibrations ?*

Le projet de centre de tri étant d'une part peu sensible aux vibrations provenant de l'extérieur de par sa conception et d'autre part, son activité n'étant pas génératrice de vibrations, le volet Vibration de l'étude n'a pas été décrit en détail conformément au principe de proportionnalité des études d'impact (article R122-5 du code de l'environnement).
On peut cependant rappeler ici les conclusions de l'analyse de l'environnement vibratoire réalisée dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC en mars 2011 :
Au regard des niveaux de vitesses vibratoires mesurés à proximité des installations ferroviaires, les vibrations ne présentent pas de risque pour la structure des futurs bâtiments au sens de la circulaire du 23/07/1986.

4. *L'association demande que l'impact de toutes les constructions réalisées ou à réaliser sur Clichy-Batignolles sur les immeubles situés à l'Ouest du faisceau ferré soit étudié dans leur ensemble et non isolément et que des mesures correctives nécessaires soient mises en œuvre pour empêcher toute hausse du bruit sur tous les immeubles des Hauts de Malesherbes et de la rue de Saussure déjà très exposés, au-delà des seuils d'alerte (70 dB le jour et 65 dB la nuit) . Quelles sont les conséquences éventuelles de la création du Palais de Justice et du Pôle Judiciaire sur la réflexion des bruits générés par la Centrale à béton, le centre de tri et les voies ferrées vers ces immeubles ?*

Nous rappelons que l'impact de l'ensemble de l'aménagement Clichy-Batignolles a été réalisé dans l'étude d'impact de la création de la ZAC.

Il est à souligner que l'étude d'impact du FPJP datant d'avril 2012 n'a pas identifié de conséquences sur le voisinage dû à la réflexion du bruit généré par les trafics routiers et ferroviaires. La centrale à béton bénéficiant du régime de l'enregistrement, aucune étude d'impact n'a été réalisée. Le dossier d'enregistrement comprend notamment les mesures de prévention mises en place pour réduire les nuisances acoustiques.

Par ailleurs, comme indiqué dans l'étude d'impact spécifique au centre de tri, l'ensemble des activités du site étant situées à l'intérieur du centre de tri, leur impact sur l'environnement sonore est négligeable.

Thème 5 : Organisation des flux internes

Questions posées par le commissaire enquêteur

L'optimisation des flux des véhicules et des matières constitue une composante essentielle d'un centre de tri. Elle influe sur l'organisation des volumes bâtis et des circulations.

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter les différents flux à l'intérieur de la parcelle ?*
2. *Quelles liaisons physiques et fonctionnelles sont prévues entre le centre de tri et le Terminal de Collecte Pneumatique d'Ordures Ménagères qui va le jouxter ? Pouvez-vous présenter ce projet et l'organisation prévue pour le traitement de ces déchets ?*
3. *Quelles sont les capacités de stockage des camions dans l'enceinte du site du futur centre de tri ?*

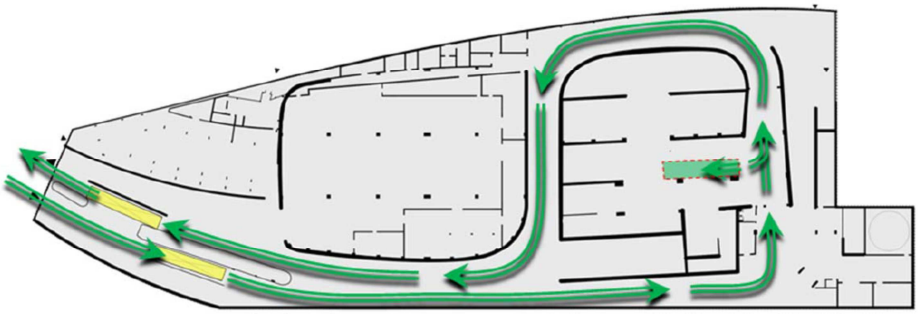
Réponse et commentaires techniques du pétitionnaire

1. *Pouvez-vous présenter les différents flux à l'intérieur de la parcelle ?*
2. *Quelles liaisons physiques et fonctionnelles sont prévues entre le centre de tri et le Terminal de Collecte Pneumatique d'Ordures Ménagères qui va le jouxter ? Pouvez-vous présenter ce projet et l'organisation prévue pour le traitement de ces déchets ?*

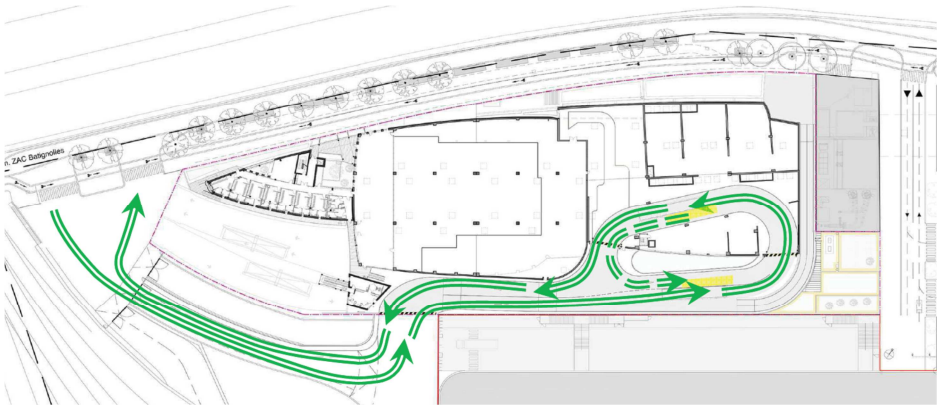
Les flux de circulation sur le centre de tri seront de 4 types :

- Apport de déchets par les camions de collecte
- Chargement et expédition des déchets par les porteurs
- Evacuation des bennes TCPOM
- Liaison Centre de tri – Base fret pour le chargement des trains

Chacun de ces flux est représenté sur les schémas suivants :



Apport de déchets par les camions de collecte

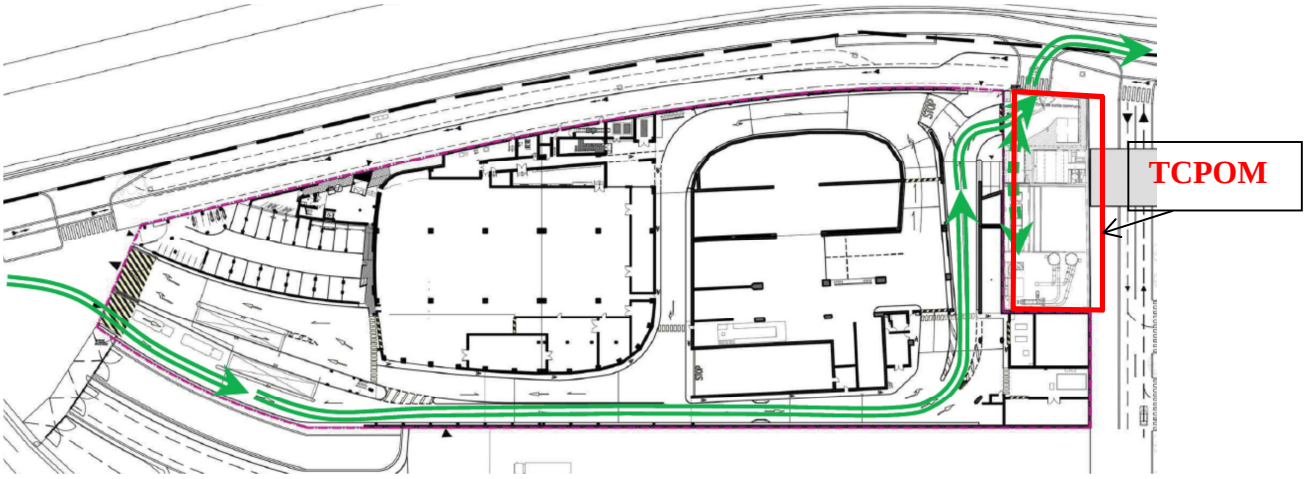


Chargement et expédition des déchets par les porteurs

La collecte pneumatique des ordures ménagères permet d'acheminer les déchets ménagers par aspiration souterraine depuis des bornes de collecte mises à la disposition des habitants vers le Terminal de Collecte Pneumatique des Ordures Ménagères (TCPOM). Les déchets y sont compactés dans 2 caissons séparés en fonction du type de collecte : collecte sélective ou ordures ménagères. Ces caissons sont ensuite évacués par transport routier vers leurs filières de traitement respectives : le centre de tri mitoyen pour les collectes sélectives et les usines de valorisation énergétiques du Syctom pour les ordures ménagères.

Bien que mitoyennes, les deux installations centre de tri et TCPOM ne peuvent être simplement raccordées pour des raisons :

- Réglementaires : obligation de clôture et de parois coupe-feu entre les deux établissements distincts
- Techniques : obligation de pesage des caissons de compacteurs (gabarit routier) à l'entrée du centre de tri

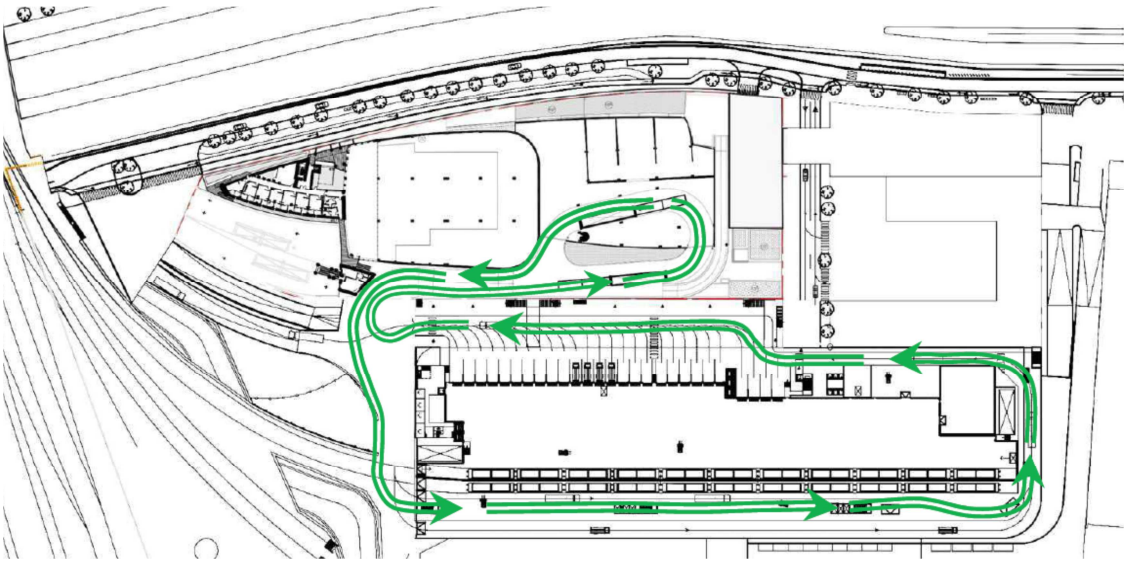


Evacuation des bennes TCPOM

Pour la collecte sélective, la logistique associée est la suivante : les camions accèdent au TCPOM via le centre de tri suivant le schéma ci-dessus afin d'éviter des manœuvres sur le boulevard de Douaumont. Ils chargent le caisson et retournent à l'entrée du centre de tri via les voies de circulation publiques.

Nous soulignons le fait qu'il y a un portail entre les deux établissements et que ce dernier est sécurisé via un report au PC sécurité du centre de tri.

Pour les ordures ménagères, la récupération des caissons s'opère de la même manière, les camions empruntant ensuite les voies de circulation publiques pour rejoindre les usines de valorisation énergétique.



Liaison Centre de tri – Base fret pour le chargement des trains

3. *Quelles sont les capacités de stockage des camions dans l'enceinte du site du futur centre de tri ?*

Les capacités de stockage des camions dans l'enceinte du centre sont les suivantes :

- 14 en attente déchargement
- 2 en déchargement
- 20 en attente sortie

La capacité totale de camion en attente du centre est donc de 36 camions.

Thème 6 : Les travaux : calendrier, impacts temporaires

Questions posées par le commissaire enquêteur

Dans un secteur voyant se succéder les chantiers, les subissant souvent de manière concomitante sur près d'une décennie, ces derniers appellent un grand savoir-faire et savoir-être.
La phase de travaux est un moment délicat pour le fonctionnement d'un quartier, nécessitant une grande rigueur d'organisation, une charte de chantier partagée, une concertation accrue avec les différents acteurs concernés (aménageur, différents services de la ville et de la préfecture de police de Paris, chantiers voisins), et une communication importante auprès des riverains.
Les impacts sont nombreux, en matière de circulation, de bruits, de poussières...

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter votre calendrier d'intervention?*
2. *Quels seront les impacts sur la circulation automobile et les mesures prises pour les réduire?*
3. *Quels seront les impacts sur les circulations douces et les mesures prises pour les réduire?*
4. *Quels seront les impacts sur le stationnement et les mesures prises pour les réduire?*
5. *Quelles seront les mesures prises pour réduire les émissions de bruits, vibrations, poussières, pollution pendant la phase du chantier ?*
6. *Comment seront évacués les déblais ?*
7. *Sera-t-il mis en place une concertation avec les riverains, d'un médiateur, d'une "maison de projet" ?*
8. *Comment sera géré le chantier décalé de la future zone de logistique urbaine ferroviaire ?*
9. *La présence simultanée de nombreux chantiers nécessite une coordination importante avec l'ensemble des acteurs. Quels sont les moyens mis en œuvre pour coordonner et minimiser les impacts sur le quartier ?*

Réponse et commentaires techniques du pétitionnaire

1. Pouvez-vous présenter votre calendrier d'intervention?

La construction du futur centre de tri des déchets nécessitera des travaux s'étalant entre février 2017 et mars 2019. Le phasage des travaux se divisera en 8 phases principales d'une durée de 2 ans et 1 phase préliminaire d'une durée de 2 mois :

- **Phase 0** : 2 mois – Investigations complémentaires et injections ;
- **Phase 1** : 2 mois – Préparation du chantier (installation des bungalows, début des terrassements généraux) ;
- **Phase 2** : 2 mois – Poursuite des terrassements généraux et réalisation des fondations profondes ;
- **Phase 3** : 4 mois – Réalisation des fondations des zones administration et procédé de tri et démarrage de la construction des rez-de-chaussée ;
- **Phase 4** : 4 mois – Poursuite de la réalisation des rez-de-chaussée et des premiers étages et réalisation de la charpente du bâtiment procédé ;
- **Phase 5** : 3 mois – Poursuite de la réalisation des 1ers étages, réalisation des 2èmes étages et des travaux de second œuvre ;
- **Phase 6** : 3 mois – Réalisation des 2èmes étages, réalisation des 3èmes étages et poursuite des travaux de second œuvre ;
- **Phase 7** : 3 mois – Poursuite de la réalisation des travaux de second œuvre des différentes zones ;
- **Phase 8** : 3 mois – Fin des travaux de second œuvre des différentes zones, réalisation des travaux de V.R.D et repliement des installations de chantier.

A noter que l'installation du procédé de tri se fera à l'intérieur de ce planning de juillet 2017 à mars 2019.

2. *Quels seront les impacts sur la circulation automobile et les mesures prises pour les réduire?*

Conformément à la charte de chantier vert, pour réduire l'impact sur la circulation automobile, un ensemble de procédures sera mis en place :

- un plan de circulation sera imposé aux entreprises,
- un planning d'évacuation et d'approvisionnement sera réalisé sur la journée pour limiter les embouteillages aux heures de pointes,
- lors de la mise en place d'un convoi exceptionnel, celui-ci sera soumis à autorisation, particulièrement après étude des horaires et conditions de circulation du convoi.

Par ailleurs, des réunions de préparation et de suivi des travaux hebdomadaires sont réalisées conjointement avec le PC Lutèce avant et pendant les travaux afin d'anticiper les problématiques et résoudre les problèmes dès leur apparition.
Ces réunions sont d'ores et déjà en place pour l'ensemble des chantiers de la zone (FPJP, DRPJ…). CNIM et SYCTOM ont été intégrés au plus tôt à ces réunions de suivi de manière à anticiper les impacts du chantier et à identifier les contraintes auxquelles celui-ci devra se plier.
Suite aux premiers échanges entre le pétitionnaire et le PC Lutèce, il a été convenu qu'une largeur minimale de 3,5 m serait maintenue le long du chantier sur le boulevard Douaumont.

3. *Quels seront les impacts sur les circulations douces et les mesures prises pour les réduire?*

Pour réduire l'impact sur les modes doux, la sécurité des piétons sera assurée par le maintien du passage des poussettes et des personnes à mobilité réduite sur le boulevard de Douaumont et si nécessaire par des passages piétons temporaires.
Comme indiqué précédemment, des réunions hebdomadaires de préparation et de suivi des travaux sont réalisées conjointement avec le PC Lutèce avant et pendant les travaux afin d'anticiper les problématiques et résoudre les problèmes dès leur apparition.
Suite aux premiers échanges entre le pétitionnaire et le PC Lutèce, il a été convenu qu'un cheminement d'une largeur de 1,4 m serait maintenu le long du chantier sur le boulevard Douaumont. Cette largeur pourra ponctuellement être réduite à 0,9 m.

4. *Quels seront les impacts sur le stationnement et les mesures prises pour les réduire?*

Pour réduire l'impact sur le stationnement, le stationnement lié aux activités de chantier sera proscrit sur la voie publique. Il devra s'effectuer uniquement sur l'emprise de chantier. Si l'espace n'est pas suffisant, les entreprises intervenantes du chantier prendront les mesures nécessaires pour favoriser les transports en communs, afin de ne pas impacter le stationnement des riverains.

5. *Quelles seront les mesures prises pour réduire les émissions de bruits, vibrations, poussières, pollution pendant la phase du chantier ?*

Toutes les dispositions seront prises, afin que le chantier soit maintenu en parfait état de propreté, à la fois pendant les travaux et jusqu'à la livraison des ouvrages. Les entreprises intervenant sur le chantier ont l'obligation de nettoyer les postes de travail au quotidien. Le pétitionnaire prévoira le nettoyage des abords de son chantier autant que de besoin pendant toute la durée de son intervention, avec un minimum d'une fois par semaine, pendant les phases particulièrement salissantes (travaux de terrassement, etc.). En outre, pendant toute la durée du chantier, le responsable chantier vert fera assurer autant que besoin le nettoyage des voies publiques sur les distances jugées nécessaires.

Concernant les émissions de bruit, le pétitionnaire a procédé dans le cadre de l'étude d'impact, préalablement à l'ouverture du chantier, à une mesure du niveau moyen équivalent, Leq, diurne et nocturne, qui servira de base d'évaluation. Dans « l'esprit » de la règlementation et en tenant compte de la réalité du chantier et du site du projet, les niveaux de pression acoustique maximum à ne pas dépasser en limite de propriété dans toutes les directions seront définis.

S'il s'avère que le niveau acoustique pouvait être problématique, par exemple pour une phase donnée du chantier, il pourra être mis en place un contrôle permanent du niveau de bruit sur le chantier et/ou en périphérie dans une zone sensible permettant de vérifier que le niveau sonore ne dépasse pas le niveau règlementaire. Ce dispositif permettra au responsable chantier vert de mener les actions correctives en temps réel.
Lors de la préparation du chantier, les entreprises devront évaluer le niveau sonore des engins pour estimer leur impact sur l'environnement.

Concernant les dispositions prises pour limiter l'envol des poussières, des arrosages réguliers du sol, en période sèche, seront pratiqués. L'eau utilisée sera de préférence, celle récupérée après le lavage des outils ou l'eau de pluie.
Les matériaux fins ou pulvérulents seront recouverts d'une bâche lors des transports et ils seront stockés à l'abri du vent.
Des limitations de vitesse pourront être imposées par la personne publique compétente, sur les voies publiques alentours afin de limiter les soulèvements de poussière.
Le déballage des matériaux devra se faire obligatoirement à proximité d'un moyen de collecte interne au chantier ou d'une benne appropriée, pour les produits dont l'emballage n'assure pas la protection.
Les envols de matériaux seront évités en adaptant les techniques de mise en œuvre (pas de découpage de polystyrène expansé à la scie sur le chantier,…).
Les gravats devront être déposés dans les bennes et non jetés pour éviter la poussière inutile.
Tout feu sera interdit sur le chantier.

Enfin, concernant les mesures de prévention de pollution des eaux, le pétitionnaire mettra en œuvre des mesures préventives dès la préparation du chantier afin de réserver les surfaces suffisantes pour les aires de lavage des camions et engins de chantier, pour les aires de fabrication, pour le stockage des effluents avant traitement, pour le stockage des produits polluants ainsi que pour les différents équipements de prétraitement et de stockage des effluents nécessaires notamment dans le cadre du rejet au réseau d'assainissement. Leurs caractéristiques seront les suivantes :

- surfaces bâchées ou bétonnées ;
- bacs de rétention ou de décantation ;
- dispositifs de séparation des hydrocarbures ;
- conformité des stockages et étiquetages réglementaires (cuves, fûts, bidons, pots, etc.) ;
- suivi et contrôle du traitement des effluents.

6. Comment seront évacués les déblais ?

Des analyses de sols ont été préalablement réalisées sur la zone correspondant au futur chantier. Les résultats de ces analyses indiquent que les remblais et les alluvions anciennes présentent des dépassements systématiques en sulfates.
Les déblais qu'engendreront le projet seront donc évacués en Installation de Stockage de Déchets Inertes aménagée (ISDI +), acceptant des terres sulfatées, correspondant généralement à des centres de comblement de carrières.
Les terres seront chargées au fur et à mesure de leur terrassement en regroupant les terres de même catégorie pour la constitution des chargements.
Un tri visuel pourra être nécessaire si une contamination ponctuelle non identifiée lors des sondages est découverte (pollution par des hydrocarbures par exemple).
L'excavation des terres sera ensuite réalisée maille par maille, conformément au plan de dépollution.
Cette opération sera assurée par des semis bennes bâchés selon la réglementation en vigueur afin d'éviter tout envol de poussières, du site à l'exutoire final.
Dans le cas où des terres paraitraient plus impactées que ce qui était prévu, le technicien dépollution contactera immédiatement le responsable dépollution. L'Assistant à Maitrise d'Ouvrage Site est Sol pollué sera également mis au courant.
Des prélèvements d'urgence pourront être réalisés et envoyés dans la journée au laboratoire, pour analyse des HCT et des HAP en délai court.
Les analyses seront fournies par le laboratoire après un délai de 48h à 72h, ce qui permettra de définir clairement l'orientation des terres.

L'ensemble des travaux sera supervisé par une équipe de projet constituée d'un conducteur de travaux, d'un ingénieur en dépollution et d'un chef de chantier pour les prestations de terrassement / dépollution (gestion des sols pollués, suivi, traçabilité, suivi des règles d'hygiène et de sécurité, investigations complémentaires), de remblaiement, de compactage...
Aucun dépôt de matériaux, de matériels, de déblais ou de remblais ne sera toléré sur la voie publique en dehors des emprises de chantier.
Par ailleurs, afin de limiter les émissions de poussières, des arrosages réguliers du sol, en période sèche, seront pratiqués. L'eau utilisée sera de préférence, celle récupérée après le lavage des outils ou l'eau de pluie.

7. *Sera-t-il mis en place une concertation avec les riverains, d'un médiateur, d'une "maison de projet" ?*

Un dispositif de recueil des demandes et plaintes des riverains sera mis en place (boîte aux lettres, répondeur, adresse mail…) par le pétitionnaire. Un registre des plaintes et des demandes d'information pourra également être relayé à la maison du projet de la ZAC Clichy Batignolles.
Un responsable chantier vert sera nommé par le pétitionnaire. Il tiendra à disposition sur le chantier un registre consignant les remarques et/ou plaintes émanant des personnes extérieures au chantier (riverains, élus, etc.). Il proposera les réponses à apporter.
Le responsable chantier vert conservera la trace des demandes et des réponses qui ont été faites.
Par ailleurs, sur le même principe que la réunion d'information du public tenue le 22 mars 2016 (Atelier citoyen), nous nous réservons la possibilité de de réaliser des réunions d'information du public en partenariat avec l'aménageur de la ZAC.

8. *Comment sera géré le chantier décalé de la future zone de logistique urbaine ferroviaire ?*
9. *La présence simultanée de nombreux chantiers nécessite une coordination importante avec l'ensemble des acteurs. Quels sont les moyens mis en œuvre pour coordonner et minimiser les impacts sur le quartier ?*

La coordination des deux chantiers sera suivie par Paris Batignolles Aménagement. Cette coordination se traduira par la mise en place de missions d'OPC pour chacun des chantiers et plus largement pour l'ensemble des chantiers de la zone.
Des réunions mensuelles de suivi des chantiers sont organisées par l'aménageur (Paris Batignolles Aménagement) pendant toute la durée des travaux afin d'anticiper les problématiques et résoudre les problèmes dès leur apparition.

Ces réunions sont donc d'ores et déjà en place pour l'ensemble des chantiers de la zone (FPJP, DRPJ…). CNIM et SYCTOM ont donc été intégrés au plus tôt à ces réunions de suivi de manière à anticiper les impacts du chantier et à identifier les contraintes auxquelles celui-ci devra se plier.

De plus, comme indiqué pour les questions 2 et 3, des réunions hebdomadaires de préparation et de suivi des travaux sont réalisées conjointement entre le pétitionnaire du future centre de tri de déchets, les différents porteurs de projet de la ZAC et le PC Lutèce avant et pendant les travaux afin d'anticiper les problématiques et résoudre les problèmes dès leur apparition.

Thème 7 : Les principaux risques liés à l'activité

Questions posées par le commissaire enquêteur

Le risque le plus important lié à l'activité du futur centre de tri est le risque incendie et son corollaire au niveau de la toxicité des fumées et de leur opacité, à la fois dans le site, en dehors du site.
Ce dernier peut avoir différentes sources : auto échauffement, acte de malveillance, erreur humaine ou effet domino. 5 risques prépondérants ont été identifiés et hiérarchisés : incendie de stockage (des déchets non triés, des refus, des alvéoles de stockage de déchets triés) et incendie d'un camion (de déchargement, d'expédition).

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter, selon les 5 risques prépondérants identifiés, les différents moyens pour les contrer, les limiter?*
2. *Comment est traité le dégagement de fumées toxiques ?*
3. *Pouvez-vous préciser le niveau d'opacité des fumées dans le site, à l'extérieur, ses incidences sur la circulation piétonne, automobile ?*
4. *Quel est l'impact de la fermentation des déchets ?*

Réponse et commentaires techniques du pétitionnaire

1. *Pouvez-vous présenter, selon les 5 risques prépondérants identifiés, les différents moyens pour les contrer, les limiter?*

Afin de réduire les risques de l'installation, différents moyens de préventions et de protections seront mis en place :

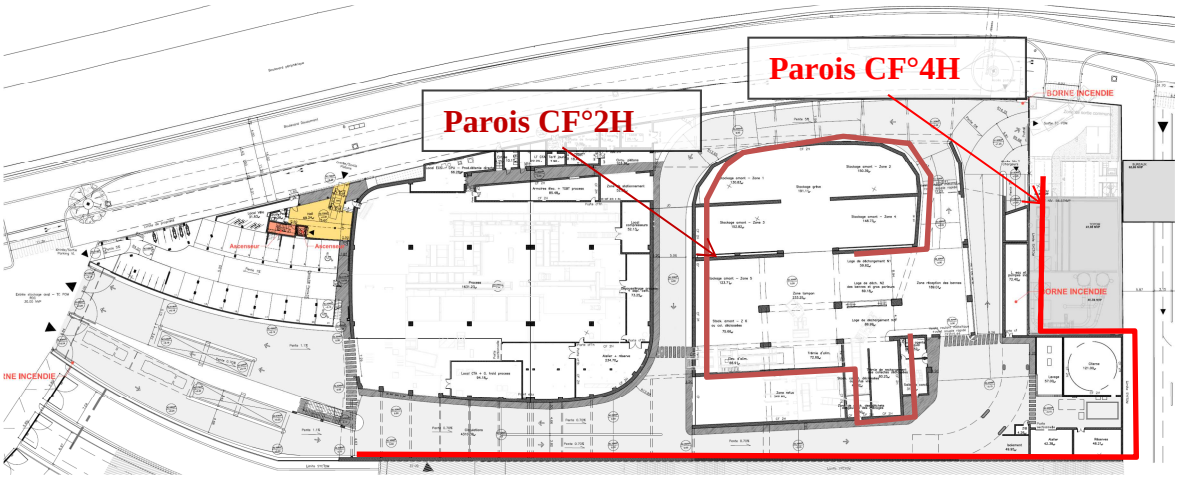
- Un dispositif anti-intrusion sera installé pour prévenir les risques de malveillance. Une présence sera assurée en permanence sur le site, lors des heures d'ouverture, par une personne chargée de contrôler les entrées et sorties à l'entrée du site, et, lors des heures de fermeture, par un gardien. En période d'inactivité, l'accès aux installations sera interdit (le site sera clos et les accès seront verrouillés de l'intérieur) ;
- La construction coupe-feu des bâtiments assurera de contenir un éventuel incendie à l'intérieur du site et les dispositifs de sécurité adéquats (détection incendie, extincteurs, lances à incendie, réseau d'extinction automatique d'incendie) assureront un haut niveau de protection ;
- Des procédures et des formations régulières seront mises en place pour diminuer le risque d'erreur humaine (autorisation de travail préalable pour tout travail par point chaud, un plan de prévention sera mis en place pour les entreprises extérieures, les consignes de sécurité de l'installation seront mises à la disposition de ces mêmes entreprises, l'ensemble des intervenants de l'établissement recevront les formations nécessaires à la sécurité) ;
- Les modélisations des scénarios identifiés, à savoir l'incendie de stockage (des déchets non triés, des refus, des alvéoles de stockage de déchets triés) et l'incendie d'un camion (de déchargement, d'expédition), montrent qu'aucun d'entre eux n'est susceptible d'engendrer d'effets dominos à l'extérieur du site, le site étant isolé des activités voisines par des parois coupe-feu 4h. De plus, les effets dominos ne sont pas susceptibles d'atteindre des éléments de sécurité à l'intérieur du site (local incendie).

Plus spécifiquement, pour chacun des scénarios identifiés lors de l'étude de dangers, les dispositions constructives et les moyens de détection et d'extinction sont détaillés ci-dessous.

Incendie des alvéoles de stockage des déchets non triés :

- Disposition constructives : L'installation sera séparée des limites de propriété par un mur séparatif coupe-feu de degré 4 heures (REI 240), lorsque le mur séparatif est situé à moins de 10 mètres des tiers.

L'installation disposera d'un accès permettant aux services d'incendie et de secours d'intervenir à l'entrée côté Boulevard Douaumont. La voie respectera les caractéristiques d'une voie échelle, l'installation présentant des hauteurs supérieures à 8 m de hauteur.
Une aire sera aménagée permettant la mise en station des échelles, parallèle à la façade, à une distance comprise entre 1 et 8 mètres de cette façade.
La façade côté Bd Douaumont sera équipée d'ouvrant permettant l'intervention des sapeurs-pompiers.
A l'intérieur des installations les zones à risques seront séparées par des parois séparatives CF°2 heures (REI 120).



- <u>Moyens de détection et d'extinction :</u> les moyens de détection et d'extinction mis en place sont listés dans le tableau ci-dessous.

Niveau	*Zone*	*Local*	*Risques*	*Liste moyens de détection et d'extinction interne*
RdC	Déchets entrants	Convoyeur zone amont vers procédé	Traversée zone CF	Détection incendie, Système déluge
RdC	Déchets entrants	Compacteur déchets	déchets	Détection incendie, Sprinklers
RdC	Déchets entrants – Alvéole n°1	Stockage amont	Déchets vrac	Caméras thermique Système déluge
RdC	Déchets entrants – Alvéole n°2	Stockage amont	Déchets vrac	Caméras thermique Système déluge
RdC	Déchets entrants – Alvéole n°3	Stockage amont	Déchets vrac	Caméras thermique Système déluge
RdC	Déchets entrants – Alvéole n°4	Stockage amont	Déchets vrac	Caméras thermique Système déluge
RdC	Déchets entrants – Alvéole n°5	Stockage amont	Déchets vrac	Caméras thermique Système déluge
RdC	Déchets entrants – Alvéole n°6	Stockage amont	Déchets vrac	Caméras thermique Système déluge

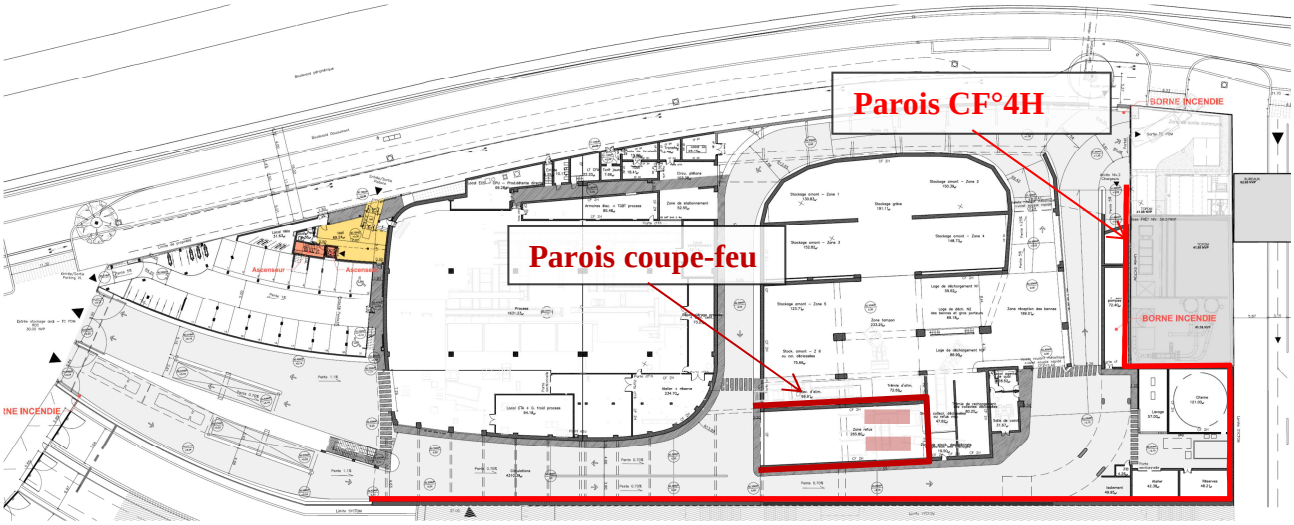
Le centre sera par ailleurs équipé d'un réseau de poteaux incendie enterré. Il sera implanté sur le centre de tri 4 poteaux incendies ayant chacun un débit unitaire de 120 m^3/h. Des poteaux incendies extérieurs sont également implantés à proximité des accès du site soit à moins de 100 m des entrées des différentes zones.

- <u>Désenfumage :</u> En cas d'incendie, les locaux sont désenfumés par balayage naturel, réalisé par ouverture d'exutoires d'une surface de 2% de la superficie à désenfumer. Pour les locaux supérieurs à

1 600m², les cellules seront divisées en 2 cantons d'une longueur maximale de 60m. Les cantons seront délimités par des écrans de cantonnement, réalisé en matériaux A2s, d0, y compris leurs fixations, et SF°1/4 heure. Les dispositifs d'évacuation seront implantés sur la toiture à moins de 7m des murs CF séparant les cellules de stockage. Les amenées d'air de surface égale seront assurées par les volumes adjacents ouverts. Les dispositifs de commande seront automatiques et manuels. La commande d'ouverture manuelle sera placée à proximité de l'accès principal du bâtiment.

Incendie du stockage des refus :

- Disposition constructives : L'installation sera séparée des limites de propriété par un mur séparatif CF°4 heures (REI 240), lorsque le mur séparatif est situé à moins de 10 mètres des tiers.
  L'installation disposera d'un accès permettant aux services d'incendie et de secours d'intervenir à l'entrée côté Boulevard Douaumont. La voie respectera les caractéristiques d'une voie échelle, l'installation présentant des hauteurs supérieures à 8 m de hauteur.
  Une aire sera aménagée permettant la mise en station des échelles, parallèle à la façade, à une distance comprise entre 1 et 8 mètres de cette façade.
  La façade côté Bd Douaumont sera équipée d'ouvrant permettant l'intervention des sapeurs-pompiers.
  A l'intérieur des installations les zones à risques seront séparées par des parois séparatives CF°2 heures (REI 120).

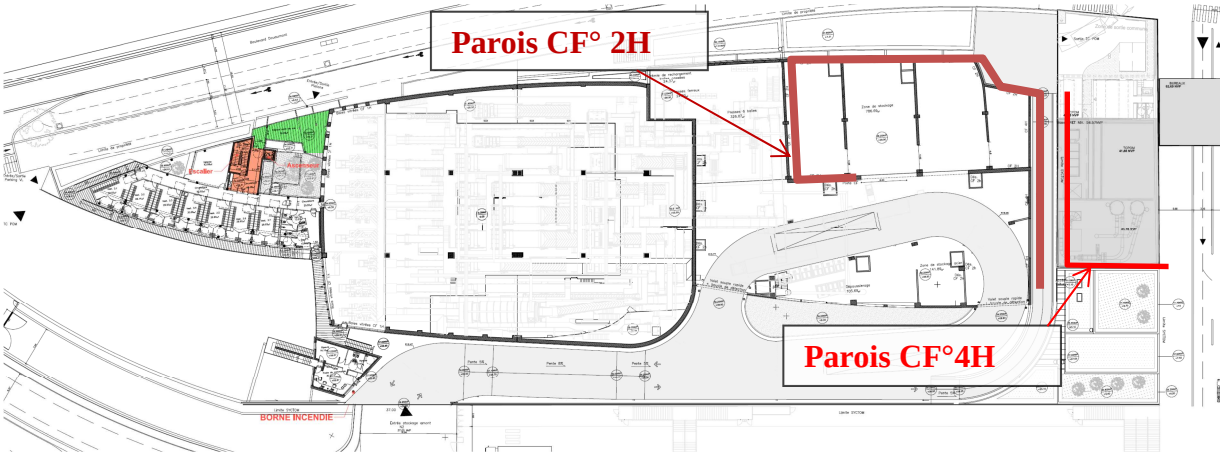


- Moyens d'extinction : Un réseau RIA sera présent en enterré depuis la nourrice jusqu'aux postes. Les RIA seront alimentés depuis une bâche d'eau via un ensemble de surpression avec pompe jockey. L'installation sera conforme à la règle APSAD R5.
  Le centre sera par ailleurs équipé d'un réseau de poteaux incendies enterré. Il sera implanté sur le centre de tri 4 poteaux incendies ayant chacun un débit unitaire de 120 m^3/h. Des poteaux incendies extérieurs sont également implantés à proximité des accès du site soit à moins de 100 m des entrées des différentes zones.

- Désenfumage : En cas d'incendie, les locaux sont désenfumés par balayage naturel, réalisé par ouverture d'exutoires d'une surface de 2% de la superficie à désenfumer. Les cantons seront délimités par des écrans de cantonnement, réalisé en matériaux A2s, d0, y compris leurs fixations, et SF°1/4 heure. Les amenées d'air de surface égale seront assurées par les volumes adjacents ouverts. Les dispositifs de commande seront automatiques et manuels. La commande d'ouverture manuelle sera placée à proximité de l'accès principal du bâtiment.

Incendie du stockage des déchets triés :

- Disposition constructives : L'installation sera séparée des limites de propriété par un mur séparatif CF°4 heures (REI 240), lorsque le mur séparatif est situé à moins de 10 mètres des tiers.
  L'installation disposera d'un accès permettant aux services d'incendie et de secours d'intervenir à l'entrée côté Boulevard Douaumont. La voie respectera les caractéristiques d'une voie échelle, l'installation présentant des hauteurs supérieures à 8 m de hauteur.
  Une aire sera aménagée permettant la mise en station des échelles, parallèle à la façade, à une distance comprise entre 1 et 8 mètres de cette façade.
  La façade côté Bd Douaumont sera équipée d'ouvrant permettant l'intervention des sapeurs-pompiers.
  A l'intérieur des installations les zones à risques seront séparées par des parois séparatives CF°2 heures (REI 120).



- Moyens de détection et d'extinction : les moyens de détection et d'extinction mis en place sont listés dans le tableau ci-dessous.

Niveau	*Zone*	*Local*	*Risques*	*Liste moyens de détection et d'extinction interne*
3éme étage	Déchets triés	Presses à balles	Caisse à huile	Détection incendie, Système déluge
3éme étage	Déchets triés	Stockage aval	Balle	Détection par aspiration, RIA
3éme étage	Déchets triés	Dépoussiéreurs	Incendie / Explosion	Détection incendie ATEX Sprinkleur

Le centre sera par ailleurs équipé d'un réseau de poteaux incendies enterré. Il sera implanté sur le centre de tri 4 poteaux incendies ayant chacun un débit unitaire de 120 m^3/h. Des poteaux incendies extérieurs sont également implantés à proximité des accès du site soit à moins de 100 m des entrées des différentes zones.

- Désenfumage : En cas d'incendie, les locaux sont désenfumés par balayage naturel, réalisé par ouverture d'exutoires d'une surface de 2% de la superficie à désenfumer. La surface du local étant supérieure à 1600m², les cellules seront divisées en 3 cantons, et d'une longueur maximale de 60m. Les cantons seront délimités par des écrans de cantonnement, réalisé en matériaux A2s, d0, y compris leurs fixations, et SF°1/4 heure. Les dispositifs d'évacuation seront implantés sur la toiture à mois de 7m des murs CF séparant les cellules de stockage. Les amenées d'air de surface égale seront assurées par les volumes adjacents ouverts. Les dispositifs de commande seront automatiques et manuels. La commande d'ouverture manuelle sera placée à proximité de l'accès principal du bâtiment.

Incendie d'un camion:

- Disposition constructives : L'installation sera séparée des limites de propriété par un mur séparatif CF°4 heures (REI 240), lorsque le mur séparatif est situé à moins de 10 mètres des tiers.
  L'installation disposera d'un accès permettant aux services d'incendie et de secours d'intervenir à l'entrée côté Boulevard Douaumont. La voie respectera les caractéristiques d'une voie échelle, l'installation présentant des hauteurs supérieures à 8 m de hauteur.
  Une aire sera aménagée permettant la mise en station des échelles, parallèle à la façade, à une distance comprise entre 1 et 8 mètres de cette façade. La façade côté Bd Douaumont sera équipée d'ouvrant permettant l'intervention des sapeurs-pompiers.

- Moyens d'extinction : Un réseau RIA sera présent en enterré depuis la nourrice jusqu'aux postes. Les RIA seront alimentés depuis une bâche d'eau via un ensemble de surpression avec pompe jockey. L'installation sera conforme à la règle APSAD R5.
  Le centre sera par ailleurs équipé d'un réseau de poteaux incendies enterré. Il sera implanté sur le centre de tri 4 poteaux incendies ayant chacun un débit unitaire de 120 m^3/h. Des poteaux incendies extérieurs sont également implantés à proximité des accès du site soit à moins de 100 m des entrées des différentes zones.

  Désenfumage : En cas d'incendie, les locaux sont désenfumés par balayage naturel, réalisé par ouverture d'exutoires d'une surface de 2% de la superficie à désenfumer. Les cantons seront délimités par des écrans de cantonnement, réalisé en matériaux A2s, d0, y compris leurs fixations, et SF°1/4 heure. Les amenées d'air de surface égale seront assurées par les volumes adjacents ouverts. Les dispositifs de commande seront automatiques et manuels. La commande d'ouverture manuelle sera placée à proximité de l'accès principal du bâtiment.

2. *Comment est traité le dégagement de fumées toxiques ?*

Comme indiqué précédemment, en cas d'incendie, les locaux seront désenfumés par balayage naturel, réalisé par ouverture d'exutoires d'une surface de 2% de la superficie à désenfumer. Les cantons seront délimités par des écrans de cantonnement, réalisé en matériaux A2s, d0, y compris leurs fixations, et SF°1/4 heure. Les amenées d'air de surface égale seront assurées par les volumes adjacents ouverts. Les dispositifs de commande seront automatiques et manuels. La commande d'ouverture manuelle sera placée à proximité de l'accès principal du bâtiment.

Concernant le dégagement de fumées toxiques d'incendie, les différentes modélisations effectuées ont montré que le nuage de fumées, issu des exutoires en toiture, s'étend sur une distance de 23 à 25 m, selon les conditions météorologiques. Il n'est pas observé de dépassement des seuils de toxicité des fumées hors du site à hauteur d'homme.

3. *Pouvez-vous préciser le niveau d'opacité des fumées dans le site, à l'extérieur, ses incidences sur la circulation piétonne, automobile ?*

Concernant l'opacité des fumées, dans des conditions météorologiques pénalisantes, les études ont montré que :

- Pour la circulation piétonne, une visibilité inférieure à 2 m n'est observée qu'à partir d'une hauteur de 11 m minimum. La perte de visibilité n'impactera donc pas la circulation piétonne ;
- Pour la circulation routière, une visibilité inférieure à 10 m n'est observée, dans le cas le plus défavorable, qu'à partir d'une hauteur de 6 m minimum. Le panache n'altère donc pas la visibilité des véhicules situés sur le boulevard périphérique situé sur le même niveau que le rez de chaussée du bâtiment à proximité du centre.

4. Quel est l'impact de la fermentation des déchets ?

Les déchets traités sur le centre de tri ne sont pas des déchets organiques susceptibles de fermenter. A l'exception des erreurs de tri réalisées par les ménages, le centre est très peu exposé au risque de fermentation des déchets.
Par ailleurs, l'agent de quai aura une vue parfaite sur l'entrée des bennes et un accès direct à la zone de contrôle visuel des collectes. Ce contrôle par l'agent de quai permettra d'éviter la présence fortuite d'un produit non désiré par un contrôle qualité et grâce à une procédure de déclassement.
De plus, les stocks de déchets seront gérés selon le principe First In First Out (FIFO) de manière à limiter au maximum le temps de transit des déchets dans l'installation. Ainsi, la première alvéole de stockage des déchets entrants remplie sera la première à être mise en traitement dans le convoyeur. Ce principe permet de limiter le risque d'accumulation des stocks et l'éventuelle fermentation des déchets souillés.

Annexe : Demande d'enregistrement de la centrale à béton

Holcim Bétons (France)
49 avenue Georges Pompidou
F-92593 Levallois Perret
Tél. +33 1 41 06 11 07
Fax +33 1 41 06 11 08
www.holcim.fr

Courrier arrivé
23 SEP. 2011
Secrétariat BPSE

Préfecture de Police de Paris
Direction des transports et de la protection du public
SDPSE-BPSE-ICPE
12 Quai de Gesvres
75004 Paris

Levallois Perret, le 22 septembre 2011

Objet : demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement (rubrique 2518) sur le 17ème arrondissement de Paris (75)

Monsieur Le Préfet,

Je soussigné, Emmanuel HAAG, agissant en qualité de Président d'HOLCIM BETONS (France), ai l'honneur de vous soumettre un dossier de demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de production de béton prêt à l'emploi.

DOCUMENT JOINT A NOTRE RAPPORT DU 15 MARS 2012 L'INSPECTEUR

Dénomination et adresse du siège social :

S.A.S. Holcim Bétons (France)
49 avenue Georges Pompidou
92593 Levallois Perret

Adresse de l'installation projetée :

Parcelles cadastrées n°16 de la section CA, n°4 de la section CB et n°28 de la section CW
ZAC de Clichy-Batignolles
75017 Paris

Description de l'activité :

L'unité de production de béton prêt à l'emploi aura une capacité totale de malaxage de 6,5m³. Elle est donc soumise à enregistrement au titre de la rubrique 2518 de la nomenclature des installations classées.

Le présent dossier comprend :
- Le dossier de demande d'enregistrement ;
- Un plan de situation au 1/25 000 ;
- Un plan des abords à l'échelle 1/2 500 ;
- Un plan d'ensemble des installations projetées au 1/200 ;
- Le justificatif du dépôt de demande de permis de construire.

Restant à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Emmanuel HAAG
Président